

QUESTIONS
D'ÉCONOMIE
ET DE GESTION

CYRILLE MANDOU

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

INSTRUMENTS ET PROCÉDURES

Avec exercices d'application corrigés



© <https://thegreatelibrary.blogspot.com/>



de boeck

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

© <https://thegreatelibrary.blogspot.com/>



This One



Z502-F05-D5UE

Copyrighted material

QUESTIONS
D'ECONOMIE
ET DE GESTION

Collection dirigée par GÉRARD HIRIGOYEN,
président de l'Université de Bordeaux 4

Centrée sur des aspects plus limités de la science économique, cette collection a pour objectif de présenter, en un volume concis, une question particulière d'économie ou de gestion à des étudiants des premier ou deuxième cycle universitaire et de leur permettre de circonscrire le sujet de manière autosuffisante.

Pour atteindre cet objectif, ces manuels introductifs sont conçus avec rigueur et systématique et intègrent les outils didactiques de l'auto-apprentissage : questions objectives, questions de réflexion, résumés, mots clés, glossaire, orientations bibliographiques.

HERVÉ DEFALVARD, *Fondements de la microéconomie. Vol. 1 Les choix individuels*

HERVÉ DEFALVARD, *Fondements de la microéconomie. Vol. 2 L'équilibre des marchés*

ANDRÉ DUMAS, *L'économie mondiale. Commerce - monnaie - finance. 2^e édition*

ÉTIENNE FARVAQUE, GAËL LAGADEC (sous la direction de), *Intégration économique européenne. Problèmes et analyses*

OLIVIER FERRIER, *Maths pour économistes.*

L'Analyse en économie - Vol. 1 Les fonctions d'une seule variable

OLIVIER FERRIER, *Maths pour économistes.*

L'Analyse en économie - Vol. 2 Les fonctions de plusieurs variables

CYRILLE MANDOU, *Comptabilité générale de l'entreprise. Instruments et procédures*

QUESTIONS
D'ÉCONOMIE
ET DE GESTION

CYRILLE MANDOU

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

INSTRUMENTS ET PROCÉDURES

Avec exercices d'application corrigés

© <https://thegreatelibrary.blogspot.com/>



de boeck

Copyrighted material

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : www.deboeck.com

© De Boeck & Larcier s.a., 2003
Éditions De Boeck Université
Rue des Minimes 39, B-1000 Bruxelles

1^{re} édition

Tous droits réservés pour tous pays.
Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Belgique

Dépôt légal :
Bibliothèque Nationale, Paris : septembre 2003
Bibliothèque Royale Albert 1^{er}, Bruxelles : 2003/0074/149

ISSN 1378-4250
ISBN 2-8041-4360-0

Copyrighted material

INTRODUCTION

La comptabilité a pour but de produire de l'information financière aussi bien pour éclairer la gestion et la prise de décision des dirigeants de l'entreprise que pour satisfaire à des obligations à l'égard des tiers. De ce point de vue, elle apparaît comme un système générateur d'information relevant d'un rôle interne et externe.

1 | Utilité de la comptabilité : champ d'application et objectifs

D'après le Plan comptable général¹, la comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant :

1. de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées relevant des opérations commerciales et financières de l'entreprise ;
2. de présenter après traitement, sous forme d'états financiers, un ensemble d'informations reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture et conformes aux besoins des divers utilisateurs intéressés.

La comptabilité a pour objectif global de rendre compte en termes monétaires de l'activité de l'entreprise, ceci afin d'apporter :

- Un **moyen d'information et de protection des tiers** (clients, fournisseurs, actionnaires, créanciers, personnel, État (administration fiscale)...)

1. Plan comptable général, Refonte 1999, Francis Lefebvre — Pricewaterhouse-Coopers, 1999, Titre I, Chap. II, Art. 120-1.

- Un **moyen de preuve** ;
- Un **instrument de gestion**.

Les objectifs de la comptabilité répondent à trois types de besoins :

- **Aide à la décision** (temps d'écoulement des stocks, délais de paiement des clients, mesure et prévision du résultat, position de la trésorerie vis-à-vis des dettes rapidement exigibles, capacité d'emprunt et de remboursement...) ;
- **Evaluation des éléments de l'entreprise** (actifs et passifs du bilan, charges et produits du compte de résultat, éléments complémentaires inscrits à l'annexe) ;
- **Contrôle extérieur des dirigeants** concernant les performances et les risques, la bonne qualité de leur gestion, la poursuite des objectifs annoncés, le bien-fondé des décisions prises etc., ces aspects relevant des problématiques de la gouvernance d'entreprise.

2 | Comptabilité générale et comptabilité de gestion

Deux types de comptabilité coexistent : la comptabilité générale et la comptabilité de gestion (ou comptabilité analytique).

La comptabilité générale considère l'ensemble de la situation et des opérations de l'entreprise. Son objectif est de mesurer et de suivre l'activité et les résultats de celle-ci. Son orientation est donc externe dans la mesure où elle est destinée à la fois aux dirigeants et aux tiers de l'entreprise. Sa référence principale est le temps, et elle revêt un caractère obligatoire dans tous les pays, quelle que soit la taille de l'entreprise.

La comptabilité de gestion est un instrument puissant de prévision, de négociation, de suivi et de contrôle. Son objectif essentiel est de procéder au calcul des coûts des différentes fonctions de l'entreprise afin d'analyser la performance des produits, équipements, départements ou centres opérationnels de l'entreprise, ces informations servant ensuite de base aux dirigeants pour un meilleur management de l'entreprise. Son orientation est donc interne. Elle ne présente pas de caractère obligatoire mais représente cependant une composante appréciée du système de production d'information de l'entreprise.

La comptabilité apparaît donc comme un **langage financier** permettant à l'entreprise de communiquer sur son patrimoine et son activité. Car, de par ses modalités de fonctionnement et l'environnement composite dans lequel elle évolue, l'entreprise est soumise aux impératifs de rentabilité et de solvabilité, et les états financiers qu'elle dresse dans le cadre de sa comptabilité générale lui permettent précisément de les analyser.

L'information comptable constitue donc un **vecteur de communication** ouvert à l'ensemble des utilisateurs à partir duquel sont prises tout un ensemble de décisions affectant la vie de l'entreprise. Ce qui implique que la comptabilité doive évoluer dans un cadre clairement défini et obéir à certains principes.

Observant une démarche progressive, cet ouvrage se compose de quatre parties. La première étudie les mécanismes de base de la comptabilité ; après avoir défini l'entreprise et son environnement, elle présente les principes comptables fondamentaux puis l'organisation du travail comptable. Tandis que la deuxième partie présente les documents de synthèse, la troisième s'attache précisément à leur analyse en termes de solvabilité, rentabilité et capacité d'autofinancement. Enfin, la quatrième partie propose quatre cas de synthèse globaux entièrement corrigés.

PARTIE 1

LES MÉCANISMES DE BASE DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

▼ SOMMAIRE

- 1. L'entreprise et son environnement économique**
- 2. Les principes comptables fondamentaux et leur cadre conceptuel :
les outils de la normalisation**
- 3. L'organisation du travail comptable**

1

CHAPITRE

L'entreprise et son environnement économique

▼ OBJECTIFS DU CHAPITRE

Présenter les notions d'entreprise et d'environnement économique.

Présenter les structures fondamentales et les différentes fonctions de l'entreprise.

▼ SOMMAIRE

1. Définitions de l'entreprise
2. L'entreprise en tant que système ouvert

Proposer une définition exhaustive de l'entreprise n'est pas chose facile, et ceci, pour au moins deux raisons essentielles. La première tient au fait qu'il est particulièrement malaisé de définir un concept appartenant au langage commun. La seconde tient dans la multiplicité des entités désignées sous cette appellation.

Selon l'INSEE ¹, « l'entreprise est une entité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens et des services pour le marché. Sont distinguées :

- l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ;
- l'entreprise sociétaire, Société anonyme (SA) et Société à responsabilité limitée (SARL). »

Même si elle est suffisamment précise, cette définition est avant tout proposée à des fins statistiques et oublie notamment tout un aspect de l'entreprise relatif à son environnement économique et aux différentes interactions existantes.

C'est donc une définition plurielle qu'il convient d'adopter, dans laquelle l'entreprise est considérée comme une **réalité polymorphe et protéiforme, vivante, complexe et pluridimensionnelle** ² ouverte sur son environnement économique et social.

1 | Définitions de l'entreprise

L'entreprise est d'abord une réalité polymorphe et protéiforme en ce sens qu'elle apparaît sous des aspects différents et changeants, de sorte qu'elle peut être appréhendée au travers d'une multitude de critères que sont notamment son domaine d'activité, sa dimension, son statut juridique, ou encore son âge, et plus généralement son positionnement stratégique, concurrentiel et organisationnel.

Au total, l'entreprise peut se résumer autour de quatre axes fondamentaux définissant sa **politique générale** :

- Stratégie (analyse de la concurrence, segmentation, diversification, alliances...) ;
- Structure (structures fondamentales, composites, internationales...) ;

1. Répertoire Sirène.

2. La définition retenue est celle de J-G. Mérigot, in « Qu'est-ce que l'entreprise ? », *Encyclopédie de gestion*, Vuibert, 1992, Tome 1, pp. XXIII-XLIII.

- Décision (management, planification stratégique...);
- Identité (aspects psychologiques, culture d'entreprise...).

En présentant un caractère de continuité, l'entreprise apparaît également comme une réalité vivante répondant aux étapes successives d'un cycle de vie¹ : création-démarrage, expansion, développement et maturité. S'agissant plus spécifiquement de la phase de création-démarrage, celle-ci peut être, en fonction du type d'entreprise, étroitement liée au mécanisme de financement en capital-risque².

Enfin, l'entreprise est tout à la fois une réalité économique (en termes de production, dépenses, répartition), humaine (en tant que lieu de travail et de relations humaines) et sociétale (en tant que maillon essentiel de la vie collective), de sorte qu'elle apparaît comme une réalité complexe et pluridimensionnelle.

Globalement, en tant que structure juridique et sociale, l'entreprise s'impose comme une institution économique. Mais elle est également, et surtout, une **organisation** ouverte sur son environnement.

2 | L'entreprise en tant que système ouvert

Avant d'être tel ou tel type, l'entreprise est avant tout une organisation, c'est-à-dire une façon cohérente de structurer son action. Elle a simultanément des objectifs internes (rendement, profit...) et externes (parts de marché, compétitivité, image...).

2.1 | Les principales dimensions de l'entreprise et ses environnements

En tant qu'organisation, l'entreprise relève de quatre dimensions principales :

- Économique (produit, technologie, marché...);

1. Concept développé initialement par T. Levitt, in « Exploit the Product Life Cycle », 1965, *Harvard Business Review*, pp. 147-157.

2. Selon l'acceptation française, le capital-risque est identifié comme un « investissement en fonds propres ou quasi fonds propres dans des sociétés non cotées, y compris les opérations de création et de transmission des entreprises. » De ce point de vue, il s'apparente à un financement de haut de bilan d'une entreprise innovante ou « classique » (au sens où son projet n'est pas innovant et où le risque n'est pas excessif).

- Financière (ressources et charges financières, résultat...);
- Juridique (statut de l'entreprise, patrimoine...);
- Humaine (gestion du personnel, contraintes sociales...).

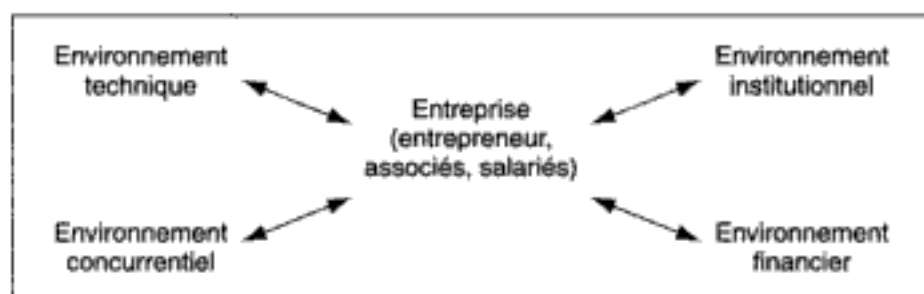
Evoluant dans un périmètre économiquement, financièrement et juridiquement délimité, l'entreprise doit également tenir compte des nombreuses interactions humaines générées conjointement par les **parties prenantes internes** (salariés, entrepreneur individuel, associés) et **externes** (clients, fournisseurs...), dont les manifestations influencent son résultat.

Elle apparaît alors comme un **système** (ensemble d'éléments en interaction dynamique structurés en fonction d'un but précis) ouvert sur différents environnements :

- Technique (clients, fournisseurs, sous-traitants) ;
- Institutionnel (État, administrations, syndicats, associations, associés/partenaires, actionnaires) ;
- Financier (banques, établissements financiers) ;
- Concurrentiel.

FIGURE 1

Le réseau des relations entre les différents environnements de l'entreprise



L'environnement de l'entreprise apparaît donc composite. En outre, sa munificence, c'est-à-dire sa capacité à permettre à l'entreprise une croissance régulière et soutenue, sa complexité et son incertitude s'avèrent des caractéristiques ayant un impact direct sur la structure.

Sur la base des différents environnements considérés ci-dessus, il est possible d'affiner l'analyse en distinguant respectivement le macro-environnement, le méso-environnement et le micro-environnement de l'entreprise ¹.

1. Pour plus de détails, cf. F. COCULA, *Introduction générale à la gestion*, 2002, 2^e édition, Dunod.

S'agissant plus spécifiquement du macro-environnement, cf. P. KOTLER, B. DUBOIS, *Marketing Management*, 2000, 10^e édition, Publi Union.

Considérant l'environnement extérieur à l'entreprise, c'est-à-dire celui dont elle ne peut que difficilement influencer les diverses composantes, le macro-environnement correspond à l'ensemble des tendances de la société dans son ensemble. Quant au méso-environnement de l'entreprise, il se définit comme l'ensemble des acteurs qui, de par leurs décisions, sont en mesure d'influencer spécifiquement les relations économiques dans un secteur, une branche ou une filière. Le micro-environnement est pour sa part directement influençable par l'entreprise puisque constitué des fournisseurs, clients, nouveaux entrants et produits substitués¹.

2.2 | Les trois structures fondamentales

La structure correspond à l'ossature, au squelette de l'organisation. Selon Mintzberg (1982)², « *la structure de l'entreprise peut être définie simplement comme la somme totale des moyens employés pour diviser le travail en tâches distinctes et pour ensuite assurer la coordination nécessaire entre ces tâches.* » (p. 18).

De ce point de vue, la structure correspond à la manière dont les tâches, les postes de travail (tâches et responsabilités) et les liaisons (relations entre les postes de travail) sont disposés et stabilisés au sein de l'entreprise. Plus encore, il existe un lien très étroit entre la stratégie et la structure en ce sens que **la structure apparaît déterminer la stratégie**³.

Traditionnellement, trois structures fondamentales du design de l'entreprise sont distinguées⁴ :

- La **structure fonctionnelle**, qui correspond à un découpage horizontal des opérations effectuées par l'entreprise suivant un flux intégré unique (cf. schéma 2) ;
- La **structure divisionnelle**, qui fait coexister plusieurs flux intégrés (conception-production-vente) distincts les uns des autres (cf. schéma 3) ;

1. Cf. M.E. PORTER, *Choix stratégiques et concurrence*, 1987, Economica.

2. H. MINTZBERG, *Structure et dynamique des organisations*, 1982, Editions d'Organisation.

3. Cf. A. CHANDLER, *Stratégies et structures de l'entreprise*, 1972, Editions d'Organisation.

4. Pour une présentation complète, cf. STRATEGOR. *Politique générale de l'entreprise*, 1997, Dunod, 3^e édition.

- La **structure matricielle**, qui consiste à croiser les structures fonctionnelle et divisionnelle, permettant ainsi d'obtenir une structure disposant de départements fonctionnels et d'unités par produit, projet ou marché.

La taille de l'entreprise, la technologie ou encore l'environnement étant considérés comme les principaux déterminants de sa structure.

FIGURE 2

La structure fonctionnelle

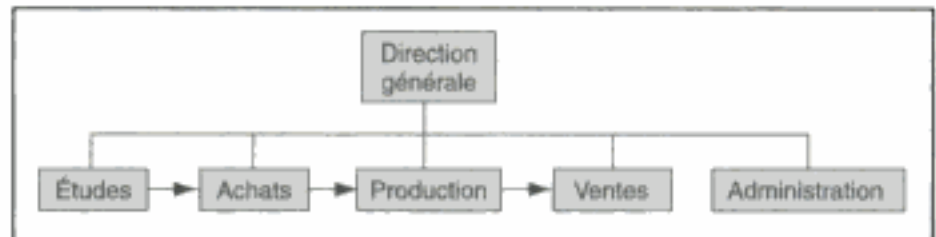
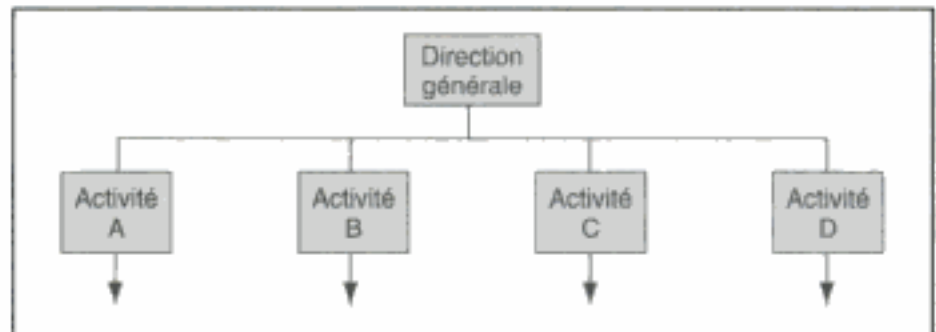


FIGURE 3

La structure divisionnelle



2.3 Les différentes fonctions de l'entreprise

En tant qu'organisation, l'entreprise s'impose comme un acteur essentiel de la vie économique et sociale. Ses déterminants, endogènes et exogènes, sont multiples et variés. Sur ces bases, l'entreprise est considérée comme une totalité.

Les fonctions de l'entreprise sont nombreuses et constituent à chaque fois un aspect réduit, mais essentiel, de cette totalité. Ces fonctions sont principalement celles de :

- Marketing (études de marché, distribution, marketing-mix...) ;
- Production (méthodes de production, logistique...) ;
- Recherche et développement (R&D) (propriété et politique industrielles...) ;
- Ressources humaines (gestion du personnel, relations sociales...) ;

- Finance (diagnostic, prévisions, communication financière...);
- Contrôle (contrôle budgétaire, audit...) ¹.

2.4 | L'adaptation de l'entreprise aux modifications de son environnement

Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 et la croissance économique des années 1980 ont entraîné une évolution des activités. Ainsi, de nombreuses mutations industrielles sont-elles intervenues, réduisant fortement la part des secteurs primaire et secondaire au profit de celle du tertiaire qui désormais domine dans l'emploi et la valeur produite.

Avec le progrès technique, du fait des nombreuses innovations, de nouveaux secteurs (aluminium, plastique et matériaux composites ont remplacé l'acier) et de nouvelles filières (micro-électronique, communication, publicité, tourisme...) sont apparus.

Les expressions *mondialisation*, *globalisation*, *flexibilité*, *compétitivité internationale* ou *délocalisation* font désormais partie du langage courant. À cet égard, la *nouvelle économie* (*e-business*) se veut une illustration à la fois des nouveaux besoins des sociétés de consommation et de l'évolution des moyens de communication.

2.4.1 Les contraintes de la concurrence

La concurrence correspond à la lutte entre les entreprises sur un même marché ou segment d'activité. De façon très générale, il est possible de dire que la concurrence possède de nombreuses propriétés bénéfiques et maximise le bien-être.

En économie industrielle, le modèle de concurrence pure et parfaite permet d'étudier les autres formes de structures de marché (concurrence, monopoles, monopsones, cartels, oligopoles...) (cf. schéma 4) ainsi que les stratégies d'entreprise (alliances, fusions, intégration verticale, politique de prix, marketing, publicité, communication, R&D, brevets, développement international...).

1. Pour une présentation exhaustive, cf. P. CONSO, F. HEMICI, *L'entreprise en 20 leçons. Stratégie, gestion, fonctionnement*, 2001, Dunod.

FIGURE 4
Les différentes structures
de marché

	Un demandeur	Quelques demandeurs	Multiples demandeurs
Un offreur	Monopole bilatéral	Monopole contrarié	Monopole
Quelques offeurs	Monopsone contrarié	Oligopole bilatéral	Oligopole
Multiples offeurs	Monopsone	Oligopsone	Concurrence

La concurrence sur un marché ou segment d'activité n'est pas liée obligatoirement à la concentration, c'est-à-dire au nombre d'acteurs sur le marché ; elle peut même se renforcer quand le nombre d'offeurs diminue, à l'image de Coca-Cola et Pepsi, Boeing et Airbus...

Il arrive que certaines entreprises pratiquent différentes formes de coopération. Ainsi, des capitaux mis en commun constituent une *joint venture*. La coopération est dite latérale lorsque PSA et Fiat coopèrent pour le développement et la fabrication d'un même mono-space vendu sous trois noms différents (806, Evasion et Ulysse). Lorsque Renault délègue à Valéo la réalisation d'équipements, la coopération est qualifiée d'impartition. Enfin, entre Hertz et Air France, il s'agit de corrélation.

2.4.2 Les facteurs de compétitivité

Moins une entreprise est exposée à la concurrence, plus son pouvoir de marché est grand et plus elle peut donc fixer un prix supérieur au coût de production marginal¹.

Dans ce contexte, les facteurs de compétitivité sont les coûts, la valeur du produit (étroitement liée à la réputation de l'entreprise) et les normes qui y sont attachées. En effet, sur certains marchés, l'établissement de normes ou standards limite ou détruit la concurrence. C'est précisément l'exemple des années 1980 où trois normes de magnétoscopes existaient ; aujourd'hui, il ne reste plus que le VHS, devenu standard mondial, qui lui-même est voué à disparaître au profit du DVD. La différenciation de l'entreprise, par le rôle des services et l'innovation, apparaît également comme un facteur de plus en plus important de compétitivité.

1. Pour plus de détails, cf. G. ABRAHAM-FROIS, *Economie politique*, 2001, Economica, 7^e édition.

Au total, l'environnement de l'entreprise inclut tous les facteurs agissant sur les variables du marché (prix, quantité, profit, bien-être), à savoir : les perceptions des consommateurs et des autres entreprises, le nombre de concurrents existants ou potentiels, la technologie, les différents coûts, la rapidité d'entrée sur le marché...

Cet environnement conditionne directement le comportement stratégique de l'entreprise. Il existe deux types de comportement stratégique : le comportement stratégique non coopératif et le comportement stratégique coopératif.

Le comportement stratégique non coopératif consiste pour une entreprise à maximiser son profit en améliorant sa situation par rapport à celle de ses rivales sur le même segment de marché. Une telle démarche améliore le profit de l'entreprise mais réduit celui de ses concurrents.

Le comportement stratégique coopératif consiste quant à lui en décisions qui facilitent la coordination des actions d'entreprises d'un même secteur et limitent la concurrence. Comme il réduit la concurrence, un tel comportement augmente les profits de toutes les entreprises du marché.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE

L'entreprise se définit dans toute sa complexité comme un système ouvert sur son environnement. Ses principales caractéristiques sont sa structure, sa politique générale et ses différentes fonctions.

▼ MOTS CLÉS

- | | |
|-----------------|----------------------|
| ◆ Concurrence | ◆ Organisation |
| ◆ Dimensions | ◆ Parties prenantes |
| ◆ Entreprise | ◆ Politique générale |
| ◆ Environnement | ◆ Structure |
| ◆ Fonctions | ◆ Système |

▼ QUESTIONS DE RÉFLEXION

- Quels sont les liens entre macro, méso et micro-environnements ?
- En quoi la structure influence-t-elle la stratégie ?

Références bibliographiques

- BOYER A., HIRIGOYEN G., THEPOT J., TOURNOIS N., VEDRINE J., *Panorama de la gestion. Marketing, production, finance, ressources humaines, stratégie*, 1996, Editions d'Organisation.
- CABY J., COURET A., HIRIGOYEN G., *Initiation à la gestion*, 1998, Montchrestien.
- CHANDLER A., *Stratégies et structures de l'entreprise*, 1972, Editions d'Organisation.
- COCULA F., *Introduction générale à la gestion*, 2002, 2^e édition, Dunod.
- CONSO P., HEMICI F., *L'entreprise en 20 leçons. Stratégie, gestion, fonctionnement*, 2001, Dunod.
- KOENIG G. (coordonné par), *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise du XXI^e siècle*, 1999, Economica.
- KOTLER P., DUBOIS B., *Marketing Management*, 2000, 10^e édition, Publi Union.
- LENDREVIE J., LINDON D., *Mercator. Théorie et pratique du marketing*, 2000, 6^e édition, Dalloz.
- MARTIN J.-P., *L'entreprise et son environnement économique*, 2001, Ellipses.
- MINTZBERG H., *Structure et dynamique des organisations*, 1982, Editions d'Organisation.
- PORTER M.E., *Choix stratégiques et concurrence*, 1987, Economica.
- STRATEGOR, *Politique générale de l'entreprise*, 2000, Dunod, 3^e édition.

2

CHAPITRE

Les principes comptables fondamentaux et leur cadre conceptuel : les outils de la normalisation

▼ OBJECTIFS DU CHAPITRE

Présenter et expliciter les principes comptables fondamentaux.
Présenter le contexte de la normalisation et comprendre les enjeux
de l'harmonisation comptable internationale à l'horizon 2005.

▼ SOMMAIRE

1. Les principes comptables fondamentaux
2. Les institutions de la normalisation comptable française
3. L'harmonisation comptable internationale et les difficultés
de passage aux IFRS 2005
4. L'impact de l'adoption des normes IFRS sur les entreprises cotées
européennes

Image fidèle	
Régularité	Sincérité
Principes comptables fondamentaux	
Règles et méthodes comptables de base	
Procédures comptables détaillées	

L'édifice comptable

Selon l'article L123-12 du Code de commerce 2003, la comptabilité est obligatoire pour toute personne physique ou morale possédant la qualité de commerçant, et les mouvements affectant le patrimoine de l'entreprise doivent faire l'objet d'un enregistrement périodique.

La fonction première de la comptabilité est de fournir de l'information. Or, c'est précisément parce que ses utilisateurs sont nombreux et variés (dirigeants, actionnaires, salariés, administrations, clients, fournisseurs, créanciers...) que l'information délivrée par la comptabilité doit être utilisable de la même façon par tous. Se faisant, la comptabilité se doit d'observer certaines règles : les principes comptables fondamentaux.

Selon l'article L123-14 du Code de commerce 2003, « *les comptes annuels doivent être **réguliers, sincères** et donner une **image fidèle** du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.* » En proposant cette contrainte, le législateur définit non seulement l'**objet ultime** du processus comptable (fourniture d'une image fidèle) mais également les **deux axiomes fondamentaux** (régularité et sincérité) (cf. PCG (1999), Titre I, Chap.II, Art. 120-2), ce trio constituant le sommet de l'**édifice comptable**.

Les principes comptables fondamentaux ou principes comptables généralement admis (*Generally Accepted Accounting Principles* GAAP) en France sont nés de la pratique professionnelle, de sorte qu'il n'en existe pas de liste officielle et exhaustive. La plupart d'entre eux sont inscrits au Code de commerce 2003 (Articles L123-12 à L123-24), tandis que d'autres sont directement ou indirectement évoqués dans le règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) du 29 avril 1999 contingent à la nouvelle version du **Plan comptable général** (PCG) de 1999 (Titre I, Chap.II) (cf. Chapitre 3), la doctrine ou les normes comptables internationales. En outre, ces principes s'inscrivent dans un contexte historique plus large d'inspiration anglo-saxonne ; celui des IAS (*International Accounting Standards*).

1 | Les principes comptables fondamentaux

Traditionnellement, **quatre grandes catégories** de principes comptables sont distinguées :

- Le principe de saisie des données : la comptabilité en partie double ;
- Les principes d'observation ;
- Les principes d'évaluation ;
- Les principes de responsabilité.

1.1 | Le principe de la comptabilité en partie double (Dual Aspect Concept)

La comptabilité en partie double est généralement attribuée au moine franciscain Luca Pacioli dans son ouvrage de 1494 intitulé *Summa di arithmetica, geometrica, proportioni et proportionalita*.

Recommandée en France par Colbert, son principe stipule que toute opération comptable doit être systématiquement décomposée en un pôle *emploi* et un pôle *ressource*, avec à chaque fois l'égalité suivante :

$$\begin{array}{ccc} \Sigma \text{ emplois} & = & \Sigma \text{ ressources} \\ \text{de l'opération comptable} & & \text{de l'opération comptable} \end{array}$$

La ressource correspond à l'origine de l'opération comptable ; elle permet l'opération. Quant à l'emploi, il correspond à l'utilisation de la ressource ; il est l'aboutissement de l'opération.

Ainsi, tout mouvement ou variation est représenté par une écriture établissant l'équivalence entre le débit et le crédit des différents comptes affectés (cf. PCG (1999), Titre IV, Chap.II, Art. 420-1).

1.2 | Les principes d'observation

Ces principes contribuent à déterminer les limites spatiales et temporelles de la représentation comptable, suivant quatre axes :

- Le principe de l'entité comptable ;
- Le principe de périodicité ;

- Le principe de spécialisation des exercices ;
- Le principe de continuité d'exploitation.

1.2.1 Le principe de l'entité comptable (*Entity Principle*)

Dans la pratique, le champ de l'observation comptable peut être constitué distinctement par une entreprise, une partie d'entreprise ou même un segment d'activité, voire un groupe d'entreprises juridiquement indépendantes mais économiquement liées. Le respect de cette réalité a conduit les comptables à considérer l'entreprise comme une **entité autonome** distincte de son (ses) propriétaire(s), quels que soient l'objet social ou la forme juridique dans lesquels s'exerce son activité économique, et ce, dès qu'il existe une obligation légale d'établir des comptes annuels ou états financiers.

Cette conception de la pratique comptable, aisément compréhensible dans ses objectifs, vise à distinguer soigneusement le patrimoine de l'entreprise de celui de l'entrepreneur, afin d'éviter les ambiguïtés. Elle débouche ainsi sur une véritable **personnification comptable de l'entreprise**, alors perçue comme une **personne morale** (et non physique), ainsi que sur la création d'un véritable **patrimoine d'affectation comptable** différent de celui du (des) propriétaire(s).

1.2.2 Le principe de périodicité (*Time Period Principle*)

Le principe de périodicité ou **principe de séparation (ou d'indépendance) des exercices** (CC 2003 Art.L123-12, 13 et 21) conduit, pour des raisons pratiques, à découper la vie de l'entreprise en périodes successives appelées **exercices comptables**.

L'exercice est une période d'une durée d'un an (correspondant en général à l'année civile), sauf dérogations exceptionnelles signalées en annexe, débutant par l'ouverture (1^{er} janvier) et se terminant par la clôture (31 décembre), au terme de laquelle l'entreprise doit procéder à la clôture de ses livres de comptes et à l'établissement de ses états financiers ou comptes annuels, ainsi qu'au calcul de ses performances. Il convient toutefois de souligner le caractère totalement arbitraire de ce découpage temporel, dans la mesure où il ne saurait correspondre à la durée d'influence des forces économiques dans l'entreprise.

1.2.3 Le principe de spécialisation des exercices (*Realization Concept*)

Ce principe est directement lié au principe de périodicité. Dès l'instant où il a été convenu d'imposer un découpage calendaire arbitraire à l'entreprise sous formes d'exercices, il importe de déterminer un **critère de rattachement des faits comptables à chaque période**. Dans cette optique, les comptables ont abordé le problème en ayant recours à un critère à connotation juridique, cependant fortement nuancé par les considérations pratiques : les produits d'une vente de biens et services sont rattachés à l'exercice pendant lequel s'est opéré le transfert de propriété du vendeur vers l'acheteur. Dans le même temps, les charges correspondant aux biens et services vendus sont imputées au même exercice. La pratique évoque ainsi la **correspondance des charges et des produits** sur un même exercice.

1.2.4 Le principe de continuité d'exploitation (*Continuity Principle*)

Ce principe fondamental (CC 2003 Art.L123-20) considère qu'à la fin de l'exercice comptable, les états financiers de l'entreprise sont élaborés en présumant du **maintien (de la poursuite) de l'activité de l'entreprise** les années suivantes. Si elle est facile à concevoir, la notion de continuité d'exploitation est cependant délicate à apprécier, car contingente de nombreux facteurs (situation comptable et financière de l'entreprise, environnement de marché de l'entreprise, conjoncture économique...) parfois difficilement quantifiables car subjectifs.

L'entreprise est donc considérée en exploitation pour une durée infinie ou suffisamment longue lui permettant de mettre en œuvre sa stratégie. Dans ce cas, les états financiers de l'entreprise sont élaborés suivant l'esprit des principes comptables fondamentaux. Dans le cas où la continuité d'exploitation est sujette à caution, les états financiers sont élaborés en précisant dans l'annexe les hypothèses retenues. Fort heureusement, les cas où l'établissement des états financiers se fait en situation de non poursuite de l'exploitation sont relativement rares ; dans ces conditions, les principes comptables fondamentaux sont abandonnés, et une procédure telle que l'amortissement devient impossible à envisager.

Le principe de continuité d'exploitation entraîne celui des coûts historiques.

1.3 Les principes d'évaluation

Trois principes d'évaluation peuvent être distingués :

- Le principe de quantification monétaire ;
- Le principe des coûts historiques ;
- Les principes de prudence et de réalisation.

1.3.1 Le principe de quantification monétaire (*Money Principle*)

La fonction première de la comptabilité étant de fournir des images fidèles de l'entreprise aux différents utilisateurs de l'information, le comptable doit donc noter les faits et les rapporter sous forme agrégée et formalisée. Pour se faire, le principe de quantification monétaire ou **principe du nominalisme** stipule que la seule et unique unité habilitée à appréhender et mesurer les phénomènes comptables est l'unité monétaire. Cette unité monétaire étant supposée conserver une valeur stable dans le temps, afin précisément de pouvoir faire l'objet d'opérations arithmétiques sur plusieurs exercices. Ce qui soulève le problème des périodes inflationnistes.

Le principe de quantification monétaire a pour corollaire le principe des coûts historiques.

1.3.2 Le principe des coûts historiques

Ce principe (CC 2003 Art.L123-18) prévoit qu'à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à l'actif du bilan à leur **coût d'acquisition**, tandis que les biens produits le sont à leur **coût de production**. De plus, les biens acquis à titre gratuit sont comptabilisés suivant leur **valeur vénale** (cf. PCG (1999), Titre III, Chap.II, Art. 321-1, 2, 3 et 5).

- Le coût d'acquisition d'un bien est égal à son prix d'achat majoré des frais accessoires. Le prix d'achat correspond au montant résultant de l'accord des parties à la date de l'opération, après déduction des taxes récupérables par l'entreprise. Quant aux frais accessoires, ils représentent les charges, après déduction des taxes récupérables légalement, directement ou indirectement liées à l'acquisition et nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien.
- Le coût de production d'un bien ou d'un service est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des

autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service.

- La valeur vénale d'un bien correspond au prix qui aurait été acquitté par l'entreprise pour son acquisition dans les conditions normales de marché.

De la même façon, les dettes sont enregistrées ou valorisées au passif du bilan suivant le montant de liquidités nécessaires à les régler au moment de leur contraction.

Les valeurs entrant au patrimoine de l'entreprise sont donc enregistrées à leur **valeur d'entrée**, celle-ci étant ensuite conservée comme base de référence dans les états financiers ultérieurs, sous réserve de correction (amortissements et provisions) pour certaines d'entre elles (inscrites à l'actif immobilisé). Ce principe permet d'éviter toute estimation subjective de la valeur des éléments entrant au patrimoine de l'entreprise.

Il tend cependant à être progressivement remis en cause pour les instruments financiers (dont les produits dérivés) et les immobilisations incorporelles et corporelles par l'utilisation de la « juste valeur » (*fair value*), définie comme une estimation en valeur de marché des actifs et passifs. Cette mesure provenant de l'adoption des nouvelles normes comptables internationales (IFRS)¹.

1.3.3 Les principes de prudence et de réalisation (*Prudence Principle*)

Le principe de prudence (CC 2003 Art.L123-20) reflète le souci d'apprécier raisonnablement et prudemment les faits comptables afin d'éviter le transfert, sur des périodes ultérieures, d'incertitudes existantes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise, et de façon plus générale de ne pas dégager une image plus favorable de celle-ci qu'elle ne l'est réellement (*cf.* PCG (1999), Titre I, Chap.II, Art. 120-3). Pour se faire, les diminutions probables de valeur sont prises en compte de manière systématique, tandis que les augmentations ne sont enregistrées que lorsqu'elles sont réellement concrétisées.

Quant au principe de réalisation (CC 2003 Art.L123-21), il est souvent perçu comme un corollaire du principe de prudence.

1. Pour de plus amples détails, *cf.* les sections 3 et 4 du présent chapitre.

A ce titre, il stipule que seuls les bénéfices issus de l'exercice peuvent figurer dans les comptes de clôture de cet exercice.

1.4 | Les principes de responsabilité

Ces principes concernent les obligations morales du comptable :

- Le principe de justification des faits ;
- Le principe de permanence des méthodes ;
- Le principe de non-compensation ;
- Les principes de bonne information et d'importance relative.

1.4.1 Le principe de justification des faits (Objectivity Principle)

Selon le principe de justification des faits ou **principe de vérifiabilité**, l'information comptable fournie par les documents de synthèse et autres doit être vérifiable et aussi objective que possible. De sorte que différentes personnes analysant séparément les mêmes pièces comptables puissent parvenir à des conclusions similaires.

Ce principe apparaît donc fondamental pour les vérifications des auditeurs et des commissaires aux comptes.

1.4.2 Le principe de permanence des méthodes (Consistency Principle)

Ce principe essentiel (CC 2003 Art.L123-17) prescrit la constance dans l'application des méthodes de traitement comptable (présentation et évaluation) qui doivent être identiques d'un exercice à un autre. Ceci afin d'assurer une indispensable **comparabilité temporelle et spatiale** des états financiers. Les règles utilisées étant les mêmes d'un exercice à un autre, l'information est donc plus fiable (cf. PCG (1999), Titre I, Chap.II, Art. 120-4 et 130-5).

Des modifications exceptionnelles de ces règles peuvent cependant intervenir à condition de respecter le cadre légal ; elles doivent alors être signalées et justifiées dans l'annexe.

1.4.3 Le principe de non-compensation (Matching Concept)

Le principe de non-compensation (CC 2003 Art.L123-19) impose qu'aucune compensation ne soit opérée entre les postes du bilan (actif et passif) ou entre ceux du compte de résultat (charges et produits). Ceci afin précisément de diffuser une information com-

plète et objective suivant l'objectif de fourniture d'une image fidèle.

1.4.4 Les principes de bonne information et d'importance relative (*Disclosure and Materiality Principles*)

Les principes de bonne information et d'importance relative sont deux principes d'inspiration anglo-saxonne non explicitement définis dans les textes mais désormais « ancrés » dans la comptabilité française.

Le principe de bonne information stipule que les documents comptables de l'entreprise doivent fournir aux différents lecteurs une information pertinente, sincère, précise et régulière, répondant ainsi aux deux axiomes fondamentaux du processus comptable.

Quant au principe d'importance relative, il préconise que les états financiers doivent révéler toutes les opérations dont l'importance est susceptible d'affecter les évaluations et les décisions de l'entreprise.

Au total, les principes comptables fondamentaux apparaissent étroitement liés au concept d'image fidèle, lui-même indissociable des obligations de régularité et de sincérité. L'application de ces principes visant à faire de la comptabilité un outil performant de traitement et de diffusion fiables de l'information comptable¹.

2 | Les institutions de la normalisation comptable française

En tant que **processus par lequel la règle comptable est créée**, la normalisation comptable française s'inscrit dans le cadre d'une ouverture du système comptable français de production d'information financière aux influences internationales, répondant ainsi à une volonté d'harmonisation internationale des normes comptables inspirée aux États-Unis dans les années 1970.

1. Pour autant, au regard des scandales financiers récents (Enron, Xerox, World-Com...) liés à la manipulation de l'information comptable, la question du devenir de celle-ci semble légitimement posée. En effet, pourquoi certains dirigeants manipulent-ils l'information comptable ? Quelles sont par ailleurs les conséquences directes et indirectes de tels agissements, et quelles mesures adopter pour y remédier ?

Aux États-Unis, le scandale Enron a entraîné la création du PCAOB (*Public Company Accounting Oversight Board*), autorité de surveillance de la profession d'audit.

La normalisation comptable française s'effectue au travers d'une part de l'élaboration de plans comptables successifs, et d'autre part via la création d'institutions. Elle se fait dans une optique européenne, mais également, et surtout, dans un esprit d'ouverture internationale visant à l'adoption des normes de l'IASB (*International Accounting Standards Board*). L'objectif étant de parvenir à l'élaboration de règles d'établissement et de contrôle des comptes les plus proches possibles d'un pays à un autre, c'est-à-dire d'un **langage comptable commun** destiné à rendre possibles les comparaisons d'états financiers d'entreprises de nationalités différentes.

S'agissant de la France, les instances comptables publiques sont le Conseil national de la comptabilité (CNC)¹ et le Comité de la réglementation comptable (CRC)². Ces deux institutions sont appuyées par l'Ordre des experts-comptables (OEC), la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) et la Commission des opérations de Bourse (COB).

3 | L'harmonisation comptable internationale et les difficultés de passage aux IFRS 2005

Au niveau international, les institutions telles que l'IASB (*International Accounting Standards Board*), successeur de l'IASC (*International Accounting Standards Committee*)³, l'IFAC (*International Federation of Accountants*), l'IOSCO (*International Organization of Securities Commissions*)⁴, la Fédération

1. Institué par le décret n° 57-129 du 7 décembre 1957, le CNC est un organisme consultatif placé directement sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances. Il a notamment pour fonction d'élaborer et de mettre à jour le PCG, ainsi que d'émettre sous forme d'information, d'avis et de propositions des règles comptables de bonne conduite dans des domaines particuliers.

2. Inspiré du Comité de réglementation bancaire, le CRC a été créé par la loi du 6 avril 1998. Sa mission consiste à donner un caractère réglementaire aux avis et recommandations du CNC.

3. Créé en 1973 à la suite d'un accord passé entre les organismes de dix pays (Allemagne, Australie, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Irlande, Japon, Mexique, Pays-Bas), l'IASB est un organisme privé regroupant 142 membres et dont les objectifs sont :

- de formuler et publier dans l'intérêt général les normes comptables à observer pour la présentation des états financiers et promouvoir leur acceptation et leur application dans le monde ;
- de travailler de façon générale à l'amélioration et à l'harmonisation des réglementations, normes comptables et procédures relatives à la présentation des états financiers.

4. Ou OICV (Organisation internationale des commissions de valeurs), regroupement mondial des COB et principal prescripteur comptable des normes IAS.

des experts-comptables européens (FEE), la Commission Européenne, l'Office de coopération et de développement économique (OCDE) ou l'Organisation des Nations-Unies (ONU) participent à l'élaboration ainsi qu'à la supervision d'un ensemble homogène de règles d'établissement et de présentation des données comptables.

Plus spécifiquement, alors qu'elles étaient jusqu'alors en concurrence directe avec les normes américaines (US GAAP) publiées depuis 1973 par le FASB (*Financial Accounting Standards Board*)¹, voire avec les normes britanniques émanant de l'ASB (*Accounting Standard Board*), les normes IAS² ont aujourd'hui la préférence des sociétés cotées européennes, en raison notamment d'un cadre plus adapté à l'international.

Sur ces bases, dans un règlement voté le 7 juin 2002, la Commission Européenne a imposé aux entreprises cotées en Europe (au nombre de 7 000) leur emploi pour l'élaboration des états financiers consolidés dès 2005 (programme IFRS 2005).

Mais l'adoption des IFRS à l'horizon 2005 n'est pas sans poser certaines difficultés de conversion. Ainsi, selon une enquête réalisée par PricewaterhouseCoopers³, à moins de trois ans de l'échéance IFRS 2005, il s'avère que les entreprises concernées ont pleinement pris conscience de l'enjeu stratégique et de l'intérêt des IFRS. Cependant, tandis qu'une confiance massive est accordée à la réussite opérationnelle de la conversion aux IFRS, les niveaux de préparation et d'anticipation stratégique sont encore trop insuffisants. Cet attentisme des entreprises à se préparer aux IFRS tenant en partie au fait que ces normes seront encore modifiées d'ici 2005. Globalement, les entreprises interrogées souhaitent des normes simples, réalistes et convergentes avec les normes américaines.

L'harmonisation comptable internationale est un processus enclenché par des organismes supranationaux (Union Euro-

1. Et reconnues par la SEC (*Securities and Exchange Commission*), équivalent américain de la COB.

2. Rebaptisées depuis mai 2002 IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les anciennes normes ayant toutefois conservé leurs intitulés. À cet égard, cf. le site de l'IASB www.iasb.org.uk.

3. Enquête pan-européenne réalisée pour la troisième année consécutive auprès de 667 directeurs financiers dans 15 pays européens visant à évaluer le niveau de sensibilisation et de préparation des entreprises à la conversion aux IAS dès 2005 et à comparer les résultats 2002 par rapport à ceux de 2000 et 2001.

IAS 2005 — Les sociétés européennes sont-elles prêtes ?, PricewaterhouseCoopers, 2002, juin. www.pwcglobal.com/fr/fra/main/home/index.html.

péenne, Nations-Unies, OCDE...) visant à préciser les principes et les normes comptables pour la préparation des états financiers dans le but d'améliorer leur comparabilité. Elle nécessite donc de déterminer des dénominateurs communs en termes d'information financière acceptables par différentes nations, et donc différentes cultures. Elle concerne plusieurs acteurs, en particulier les préparateurs et les utilisateurs des états comptables, mais également les pouvoirs publics.

Les cadres conceptuels existants ont sans aucun doute contribué à l'avancement de l'harmonisation comptable internationale. Ils ont permis de préciser, parmi la multitude des destinataires potentiels, les destinataires de l'information financière retenus et de lier, pour en assurer la cohérence, le contenu des différentes normes à un cadre théorique homogène.

Ce processus d'harmonisation comptable internationale n'est toutefois pas synonyme de standardisation comptable, dans la mesure où il admet des variantes de traitement lorsque l'obtention d'une solution unique ne paraît guère applicable au regard des sensibilités nationales.

Au total, répondant au contexte de globalisation des échanges internationaux, l'harmonisation comptable internationale relève de l'ambition de créer un cadre international homogène, uniforme et cohérent de traitement et de diffusion de l'information comptable en s'adressant non plus exclusivement à la profession comptable mais à un public de plus en plus large d'utilisateurs publics et privés. Le défi est donc conséquent pour les entreprises européennes, avec toutefois un impact non négligeable.

4 | L'impact de l'adoption des normes IFRS sur les entreprises cotées européennes

S'agissant de l'impact des normes IFRS sur les entreprises cotées européennes, celui-ci est indéniable et va consister, pour l'essentiel, dans un accroissement significatif de la transparence et de la comparabilité extra-frontalière des états financiers des sociétés. Par ailleurs, en introduisant des évaluations en « juste valeur », définie comme le montant pour lequel un actif est susceptible d'être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions concurrentielles

normales, les IFRS (en particulier les normes IAS 39 et IAS 32) vont entraîner une plus grande volatilité des comptes.

Fondamentalement, l'adoption des IFRS d'ici 2005 va constituer une véritable révolution intellectuelle et culturelle dans les milieux professionnels, en faisant désormais en sorte que l'approche bilantielle prime sur celle du compte de résultat, la notion de performance devenant dès lors secondaire. Et grâce à la notion de « juste valeur », qui englobe le futur, les IFRS permettront une vision prospective des entreprises.

▼ MOTS CLÉS

- ◆ Exercice comptable
- ◆ Harmonisation comptable
- ◆ Juste valeur
- ◆ Normalisation comptable
- ◆ Principes comptables fondamentaux

▼ QUESTIONS DE RÉFLEXION

- Le principe des coûts historiques contredit-il l'objectif d'image fidèle ?
- Qu'est-ce que le principe de permanence des méthodes ? Pourquoi est-il nécessaire de le respecter ?
- Quel est l'intérêt du processus d'harmonisation comptable international ?
- Qu'est-ce que la « juste valeur » ? Quel est son apport fondamental ?

▼ RÉPONSES

Le principe des coûts historiques contredit-il l'objectif d'image fidèle ?

L'obtention d'une image fidèle représente l'objectif général des états financiers surclassant toutes les autres règles comptables. A proprement parler, l'image fidèle n'est pas un principe parmi d'autres mais plutôt la résultante de l'application des principes et règles comptables.

Il est possible d'affirmer que, dans une certaine mesure, le principe des coûts historiques contredit partiellement l'objectif d'image fidèle. En effet, en étant comptabilisés respectivement à leur coût d'acquisition, à leur valeur vénale ou à leur coût de

production, les biens acquis à titre onéreux ou gratuit et produits sont sous-évalués car enregistrés à leur valeur d'entrée, celle-ci étant ensuite conservée comme base de référence dans les états financiers ultérieurs. Des procédures de réévaluation peuvent cependant intervenir concernant les immobilisations corporelles et financières.

Qu'est-ce que le principe de permanence des méthodes ? Pourquoi est-il nécessaire de le respecter ?

Le principe de permanence des méthodes répond au souci d'exigence de la comparabilité de

l'information comptable, tant au niveau spatial que temporel. Ce principe suppose que les règles et procédures comptables utilisées pour décrire les états financiers demeurent constantes d'un exercice comptable à un autre. De ce point de vue, il est étroitement lié à l'objectif fondamental d'image fidèle.

À cet égard, toute dérogation au principe de permanence des méthodes ne peut être justifiée et autorisée que dans un cadre très strict :

- Une modification exceptionnelle de la situation de l'entité comptable, c'est-à-dire un changement suffisamment important de ses conditions d'exploitation ;
- L'obtention d'une meilleure image fidèle par l'adoption d'une méthode « préférentielle », c'est-à-dire conduisant à une meilleure diffusion de l'information comptable.

Dans tous les cas, toute exception au principe de permanence des méthodes doit être signalée et décrite dans l'annexe.

Références bibliographiques

- CAMPANA M.-J., *Code de commerce édition 2003*, 2002, Litec.
- DEFFAINS-CRAPSKY C., *Comptabilité générale*, 2002, 3^e édition, Bréal.
- DEGOS J.-G., *Histoire de la comptabilité*, 1998, Que sais-je ?, PUF.
- FRIEDRICH J.-J., *Comptabilité générale et gestion des entreprises*, 2001, Hachette Supérieur.
- GAAP Convergence 2002, PricewaterhouseCoopers, 2002.
- IAS 2005 — *Les sociétés européennes sont-elles prêtes ?*, PricewaterhouseCoopers, 2002, juin.
- KOVACS A., FOURASTIÉ J., *La comptabilité*, 1998, Que sais-je ?, PUF.
- MASÉO R., *Comptabilité générale. Opérations courantes*, 2002, 5^e édition, Dunod.
- Normes comptables internationales*, 1999, IASC.
- OBERT R., *Comptabilité approfondie et révision. Manuel & Applications*, DECF n° 6, 2002, 4^e édition, Dunod.
- PASQUALINI F., *Le principe de l'image fidèle en droit comptable*, 1992, Litec.
- Principes comptables US et IASC. Initiation, méthodologie et formation*. PricewaterhouseCoopers, 1999.
- RICHARD J., COLETTE C., *Les systèmes comptables français et anglo-saxons*. 2002, 6^e édition, Dunod.
- VERNIMMEN P., *Finance d'entreprise*, 2002, 5^e édition par QUIRY P., LE FUR Y., Dalloz.
- VIONNET M.-H., LOZATO M., *Comptabilité. Cas pratiques*, DPECF n° 4, 2000, Dunod.

Sur le net

- www.pwcglobal.com/fr/fra/main/home/index.html site de PricewaterhouseCoopers.
- www.experts-comptables.fr site du CSOEC (Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables).
- www.finances.gouv.fr/reglementation site du CNC.
- www.iasb.org.uk site de l'IASB.

EXTRAIT DU CODE DE COMMERCE 2003

(Art.L123-12 à L123-24)

CODE DE COMMERCE (Partie législative)

Sous-section 1 : Des obligations comptables applicables à tous les commerçants

Article L123-12

Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit procéder à l'enregistrement comptable des mouvements affectant le patrimoine de son entreprise. Ces mouvements sont enregistrés chronologiquement.

Elle doit contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise.

Elle doit établir des comptes annuels à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. Ces comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe, qui forment un tout indissociable.

Article L123-13

Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entreprise, et fait apparaître, de façon distincte, les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître, par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Les produits et les charges, classés par catégorie, doivent être présentés soit sous forme de tableaux, soit sous forme de liste.

Le montant des engagements de l'entreprise en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux est indiqué dans l'annexe. Par ailleurs, les entreprises peuvent décider d'inscrire au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à tout ou partie de ces engagements.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Article L123-14

Les comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner l'image fidèle mentionnée au présent article, des informations complémentaires doivent être fournies dans l'annexe.

Si, dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situa-

tion financière ou du résultat, il doit y être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Article L123-15

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe doivent comprendre autant de rubriques et de postes qu'il est nécessaire pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Chacun des postes du bilan et du compte de résultat comporte l'indication du chiffre relatif au poste correspondant de l'exercice précédent.

Le classement des éléments du bilan et du compte de résultat, les éléments composant les capitaux propres ainsi que les mentions à inclure dans l'annexe sont fixés par décret.

Article L123-16

Les commerçants, personnes physiques ou morales, peuvent, dans des conditions fixées par décret, adopter une présentation simplifiée de leurs comptes annuels lorsqu'ils ne dépassent pas à la clôture de l'exercice des chiffres fixés par décret pour deux des critères suivants : le total de leur bilan, le montant net de leur chiffre d'affaires ou le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice. Ils perdent cette faculté lorsque cette condition n'est pas remplie pendant deux exercices successifs.

Article L123-17

A moins qu'un changement exceptionnel n'intervienne dans la situation du commerçant, personne physique ou morale, la présentation des comptes annuels comme des méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Si des modifications interviennent, elles sont décrites et justifiées dans l'annexe.

Article L123-18

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, les biens acquis à titre gratuit à leur valeur vénale et les biens produits à leur coût de production.

Pour les éléments d'actif immobilisés, les valeurs retenues dans l'inventaire doivent, s'il y a lieu, tenir compte des plans d'amortissement. Si la valeur d'un élément de l'actif devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice, que la dépréciation soit définitive ou non.

Les biens fongibles sont évalués soit à leur coût moyen pondéré d'acquisition ou de production, soit en considérant que le premier bien sorti est le premier bien entré.

La plus-value constatée entre la valeur d'inventaire d'un bien et sa valeur d'entrée n'est pas comptabilisée. S'il est procédé à une réévaluation de l'ensemble des immobilisations corporelles et financières, l'écart de réévaluation entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable ne peut

être utilisé à compenser les pertes ; il est inscrit distinctement au passif du bilan.

Article L123-19

Les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément. Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif du bilan ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat.

Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.

Article L123-20

Les comptes annuels doivent respecter le principe de prudence. Pour leur établissement, le commerçant, personne physique ou morale, est présumé poursuivre ses activités.

Même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, il doit être procédé aux amortissements et provisions nécessaires.

Il doit être tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes.

Article L123-21

Seuls les bénéfices réalisés à la date de clôture d'un exercice peuvent être inscrits dans les comptes annuels. Peut être inscrit, après inventaire, le bénéfice réalisé sur une opération partiellement exécutée et acceptée par le cocontractant lorsque sa réalisation est certaine et qu'il est possible, au moyen de documents comptables prévisionnels, d'évaluer avec une sécurité suffisante le bénéfice global de l'opération.

Article L123-22

Les documents comptables sont établis en euros et en langue française.

Les documents comptables et les pièces justificatives sont conservés pendant dix ans.

Les documents comptables relatifs à l'enregistrement des opérations et à l'inventaire sont établis et tenus sans blanc ni altération d'aucune sorte, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.

Article L123-23

La comptabilité régulièrement tenue peut être admise en justice pour faire preuve entre commerçants pour faits de commerce.

Si elle a été irrégulièrement tenue, elle ne peut être invoquée par son auteur à son profit.

La communication des documents comptables ne peut être ordonnée en justice que dans les affaires de succession, communauté, partage de société et en cas de redressement ou de liquidation judiciaires.

Article L123-24

Tout commerçant est tenu de se faire ouvrir un compte dans une banque, dans un établissement de crédit ou dans un bureau de chèques postaux.

3

CHAPITRE

L'organisation du travail comptable

▼ OBJECTIFS DU CHAPITRE

Présenter les origines du Plan comptable et sa structuration (classification et codification).

Présenter les différentes étapes du travail comptable (journal, grand-et balance) avant l'élaboration des documents de synthèse.

▼ SOMMAIRE

1. Les origines du PCG (1999)
2. Les classes de comptes du PCG (1999) et la codification décimale
3. L'organisation chronologique du travail comptable et les systèmes comptables
4. Applications

1 | Les origines du PCG (1999)

Participant de la normalisation comptable, le PCG (1999) en est aujourd'hui à sa quatrième reformulation. Le premier texte du Plan comptable français date de l'arrêté ministériel du 18 septembre 1947. Il sera ensuite modifié par un arrêté ministériel du 11 mai 1957.

Défini par l'arrêté du 27 avril 1982, puis modifié par l'arrêté du 9 décembre 1986 afin d'intégrer la septième directive du 13 juin 1983 relative aux comptes consolidés des groupes de sociétés, le troisième Plan comptable intègre déjà dans ses dispositions les directives européennes destinées à l'harmonisation des pratiques comptables des pays membres de l'Union Européenne.

Dans le but d'adapter les règles comptables à l'évolution permanente de l'environnement économique et financier des entreprises, le PCG (1982) a été réécrit à droit constant, c'est-à-dire à règles et législation constantes, sans que ne soient touchés les comptes et la structure interne. Cette refonte ayant permis à la France de disposer d'un véritable cadre réglementaire comptable moderne. Le PCG (1999) est donc issu de l'homologation par l'arrêté du 22 juin 1999 des règlements n° 99-02 et 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC), et sa mise en œuvre marque l'avènement d'un nouveau droit comptable cohérent et évolutif.

2 | Les classes de comptes du PCG (1999) et la codification décimale

Le Plan comptable est obligatoire pour toutes les entreprises industrielles et commerciales. Cependant, à l'intérieur d'un plan de comptes unique, les entreprises, en fonction de leurs tailles et de leurs besoins, ont le choix entre **trois systèmes** : systèmes **abrégé**, **de base** et **développé**. La nomenclature du PCG (1999) distingue huit classes de comptes, le plan de comptes étant commun aux trois systèmes.

2.1 | Un cadre adapté à la taille et aux besoins des entreprises

Systèmes	Taille de l'entité	Comptes
Abrégé	Petites entreprises, sous réserve que deux des trois critères suivants soient respectés : - Salariés < 10 - CA < 533 572 € - Total du bilan < 228 674 €	Comptes à 2 chiffres
De base	Entreprises de taille moyenne	Comptes de 2 à 4 chiffres
Développé	Grandes entreprises	Comptes de 2 à 4 chiffres et au-delà

2.2 | Classification et codification

2.2.1 Les huit classes de comptes et leur correspondance dans le bilan et le compte de résultat

Huit classes de comptes sont distinguées dans la nomenclature du PCG (1999) :

- Les classes 1 à 5 sont relatives au bilan selon la distinction suivante :
 - Classe 1* : comptes de capitaux ;
 - Classe 2* : comptes d'immobilisations ;
 - Classe 3* : comptes de stocks et en-cours ;
 - Classe 4* : comptes de tiers ;
 - Classe 5* : comptes financiers.
- Les classes 6 et 7 sont relatives aux comptes de gestion du compte de résultat :
 - Classe 6* : comptes de charges ;
 - Classe 7* : comptes de produits.
- *Classe 8* : comptes spéciaux.

Le cas échéant, une classe 9 est distinguée pour les comptes analytiques d'exploitation. Le cadre comptable est présenté en fin de chapitre¹.

1. Pour une liste exhaustive du plan de comptes, cf. le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances www.finances.gouv.fr/reglementation/avis/avisCN-Compta/pcg, ou consulter le dépliant de la liste de comptes du PCG (1999).

2.2.2 La codification

La codification adoptée est décimale et telle que chaque poste est repéré par un numéro de compte comportant au minimum deux chiffres, le premier indiquant le chiffre de la classe.

Des particularités peuvent cependant être signalées en intercalant des **codes spécifiques** dans la codification décimale :

- Pour les classes de comptes 1 à 7, le code 0 en troisième position terminale désigne un compte global ou un regroupement de comptes de niveau inférieur (*exemples* : 400 « Fournisseurs et comptes rattachés » regroupe les comptes 401 à 409 ; 280 « Amortissements des immobilisations incorporelles » ; 290 « Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles » ; 410 « Clients et comptes rattachés »).

- Pour la classe 2, le code 8 en seconde position identifie un amortissement (*exemple* : 28 « Amortissement des immobilisations »).

Idem si le code 8 se trouve en deuxième position d'un compte à trois ou quatre chiffres (*exemple* : 2812 « Amortissements des agencements et aménagements »).

- Pour les classes de comptes 2 à 5, le code 9 en seconde position identifie une provision pour dépréciation (*exemple* : 49 « Provisions pour dépréciation des comptes de tiers »).

Idem si le code 9 se trouve en deuxième position d'un compte à trois ou quatre chiffres (*exemple* : 4951 « Provisions pour dépréciation des comptes du groupe »).

- Pour les classes de comptes 1 à 7, le code 9 en troisième position identifie un compte inverse au compte de rattachement (*exemple* : pour le compte 60 « Achats », 604 « Achats d'études et prestations de services » et 6094 « Rabais, remises et ristournes (RRR) obtenus sur achats d'études et prestations de services »).
- Le code 9 en position terminale signale une position anormale (*exemple* : 409 « Fournisseurs débiteurs »).
- Il existe une symétrie entre les comptes d'achats et les comptes de stocks (*exemple* : 311 « Stocks de matières premières » et 611 « Achats de matières premières »).
- De la même façon, il existe une symétrie entre les comptes de charges et les comptes de produits (*exemple* : 66

« Charges financières » et 76 « Produits financiers » ; 666 « Pertes de change » et 766 « Gains de change »).

3 | L'organisation chronologique du travail comptable et les systèmes comptables

Même si elle revêt un caractère obligatoire, l'organisation pratique de la comptabilité varie selon les entreprises concernées. Il est possible cependant de distinguer différentes étapes dans l'organisation temporelle de la comptabilité qui relèvent successivement de travaux quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels. Ces échéances successives constituant l'ossature du **journal**, du **grand-livre** et de la **balance**.

3.1 | Le calendrier comptable

- Les **travaux quotidiens** sont relatifs aux opérations réalisées avec les clients et les fournisseurs. Ils concernent en premier lieu les factures émises et les règlements reçus, et en second lieu les factures reçues et les règlements émis.
Ces quatre opérations constituent l'essentiel du travail comptable journalier et sont enregistrées informatiquement dans le journal puis dans le grand-livre à partir de pièces justificatives (factures, bons de commande, chèques, déclarations, bulletins de paye...) datées et fiables.
- Les **travaux mensuels** sont relatifs à la comptabilisation et au règlement des salaires et de la TVA. Parce que la comptabilité est notamment un moyen de preuve, les travaux mensuels sont également l'occasion pour l'entreprise de procéder à des vérifications de suivi, en particulier des comptes de banque et clients. Cette fréquence mensuelle des vérifications facilitant le travail des échéances trimestrielles et surtout annuelles.
- Les **travaux trimestriels** ne constituent pas une échéance majeure dans l'organisation comptable. Les seuls règlements observés sont ceux des charges sociales et de la TVA pour les petites entités. Cette périodicité représente toutefois pour de nombreuses entreprises l'occasion de procéder à un relevé de suivi de situation, c'est-à-dire à l'établissement d'un bilan et d'un compte de résultat tri-

mestriels destinés uniquement aux dirigeants de l'entreprise.

Dans l'établissement des arrêtés intermédiaires (trimestriels ou mensuels), il importe toutefois de prendre certaines précautions, notamment en ce qui concerne les charges imputables annuellement telles que les assurances, la taxe professionnelle... Pour lisser ces charges annuelles sur une période trimestrielle ou mensuelle, la pratique comptable procède alors à l'enregistrement d'une estimation trimestrielle ou mensuelle dans le compte 4886 « Comptes de répartition périodique des charges » selon les trois étapes suivantes : abonnement, règlement et régularisation.

- Les **travaux annuels** visent à clôturer et à certifier toutes les opérations survenues durant la période de l'exercice comptable. Il sont organisés suivant trois temps forts :
 - Contrôle des comptes ;
 - Écritures d'inventaire ;
 - Elaboration des états financiers (bilan, compte de résultat, annexe et tableau de financement ¹).

Les écritures d'inventaire correspondent aux travaux de fin d'exercice. Toute entreprise contrôle au moins une fois par an ses données d'inventaire. L'inventaire est un relevé de tous les éléments d'actif et de passif pour lesquels sont précisées la quantité et la valeur de chacun d'eux à la date d'inventaire. En effet, pour déterminer le résultat de l'exercice (ou résultat net comptable ; cf. Chapitre 5), ces éléments doivent avoir été tous enregistrés précisément sur l'exercice correspondant (suivant le principe de spécialisation des exercices). L'entreprise réalise ainsi en fin d'exercice un certain nombre d'écritures complémentaires à celles déjà existantes et qui relèvent principalement des domaines suivants :

- Stocks et en-cours ;
- Amortissements ;
- Dotations aux provisions ;
- Autres régularisations.

S'agissant plus particulièrement des stocks, l'entreprise établit en date du dernier jour de l'exercice un **inventaire annuel récapitulatif** destiné à l'établissement des états financiers. Cependant,

1. Obligatoire depuis le PCG (1999) pour les entreprises adoptant le système développé.

tout au long de l'année, elle dresse au jour le jour, et pour chaque opération d'achat ou de vente, un **inventaire continu** destiné à connaître quotidiennement l'état des stocks. Cette méthode permet de débiter ou créditer un compte de stocks tandis que sont débités et crédités les comptes de bilan (classes 1 à 5) et de gestion (classes 6 et 7) concernés, offrant ainsi l'avantage d'un suivi régulier de l'état des stocks.

L'inventaire récapitulatif de fin d'année nécessite d'enregistrer les stocks à leur valeur de date de clôture de l'exercice, ce qui implique d'évaluer « précisément »¹ la valeur du stock final. La question qui se pose alors est celle du prix auquel il convient de les évaluer.

Les stocks sont regroupés dans la classe 3 « Comptes de stocks et en-cours » du PCG (1999) et comportent les sous-classes :

- 31 « Matières premières (et fournitures) » ;
- 32 « Autres approvisionnements » ;
- 33 « En-cours de production de biens » ;
- 34 « En-cours de production de services » ;
- 35 « Stocks de produits » ;
- 36 « Stocks de marchandises ».

Selon le principe des coûts historiques, les biens acquis à titre onéreux (marchandises et approvisionnements) sont enregistrés à leur coût d'acquisition, tandis que les biens produits (produits et en-cours) le sont à leur coût de production.

La valorisation en date de clôture des biens acquis à titre onéreux (marchandises et approvisionnements) se fait en multipliant les quantités finales en stock par leur coût d'acquisition unitaire.

Dans le cas où l'entreprise a utilisé un inventaire continu, les quantités finales en stock sont connues précisément au moment de l'inventaire annuel récapitulatif. Les quantités identifiées sont alors évaluées à leur coût réel ou net d'entrée en stock.

En revanche, lorsque des quantités ont été acquises sur des périodes différentes, se pose le problème de l'évaluation de leur

1. Dans la pratique, les enregistrements des charges et produits suivent l'émission ou la réception des pièces justificatives attenantes, de sorte que les enregistrements se poursuivent souvent sur les mois suivant la clôture de l'exercice, créant ainsi un décalage inévitable.

coût d'acquisition. Deux méthodes sont alors utilisables pour évaluer le coût de ces éléments interchangeables :

- Celle du **coût moyen pondéré**, qui consiste à définir le coût moyen pondéré d'acquisition des marchandises (achats et ventes) en stock pour ensuite déterminer la valeur finale du stock en multipliant la quantité finale en stock (stock initial + Δ stock) par ce coût moyen pondéré ;
- La méthode **FIFO** (*First In First Out*) ou méthode du « premier entré-premier sorti » qui consiste à retenir les coûts d'acquisition les plus anciens, considérant ainsi que l'entreprise vend systématiquement les biens les plus anciens du stock à leur coût d'acquisition unitaire de date d'entrée. Le stock final étant alors composé des marchandises acquises le plus récemment.

Dans les deux cas, la méthode utilisée doit être précisée dans l'annexe.

3.2 | Le système de base

Le **chemin comptable** représente le parcours d'écritures par lequel l'opération relevant des pièces justificatives est enregistrée dans les états financiers, et inversement. De sa fluidité et de sa transparence dépend la facilité de cheminement entre les étapes initiale (pièces justificatives) et finale (états financiers), toute opération devant pouvoir être rapidement retrouvée et facilement identifiable. Dans le système de base, le chemin comptable est constitué successivement du journal, du grand-livre et de la balance.

3.2.1 Le journal

Le journal (ou livre-journal) est un document obligatoire servant à enregistrer au jour le jour, et suivant un ordre chronologique, toutes les opérations comptables réalisées par l'entreprise. Cette comptabilisation détaillée des opérations journalières se fait par articles successifs. Un **article** correspond à l'écriture comptable d'une opération et comprend respectivement :

- Le libellé (la nature de l'opération) ;
- La ou les références des pièces justificatives ;
- La date de l'opération ;
- Les numéros des comptes à débiter et à créditer ;
- Les montants du débit et du crédit à enregistrer.

Au-delà des différentes possibilités de saisie informatique, l'article du journal peut être schématisé de la façon suivante :

N° de comptes		Débit	Crédit
	Date Intitulé du compte à débiter Intitulé du compte à créditer Libellé-Références pièce(s) justificative(s)		

A la fin de chaque page du journal, les colonnes Débit et Crédit doivent être totalisées et strictement égales (suivant le principe de la partie double) et les montants totaux sont reportés en haut de la page suivante. Cette procédure d'enregistrement des articles au journal se fait ainsi au jour le jour sur tous les jours de l'année, permettant ainsi de retrouver chaque opération comptable.

Aussi, en fonction du nombre d'opérations enregistrées, la consultation du journal peut très vite se révéler une tâche fastidieuse. C'est la raison pour laquelle, dans l'organisation temporelle de la comptabilité, à l'enregistrement détaillé dans le journal succède un enregistrement plus méthodique dans le grand-livre.

3.2.2 Le grand-livre

A l'instar du journal, le grand-livre est un document obligatoire regroupant l'ensemble des comptes généraux de l'entreprise (comptes de bilan et de gestion). L'enregistrement méthodique des opérations par compte se fait quotidiennement, permettant ainsi de visualiser pour chaque jour, semaine, mois, trimestre, semestre ou année l'ensemble des mouvements relatifs à chaque compte et leurs soldes respectifs. Le grand-livre complète le journal, puisque d'un enregistrement détaillé, il permet de passer à un enregistrement synthétique de chaque compte. A l'intérieur du grand-livre, les comptes sont représentés en T avec le numéro et l'intitulé du compte, la colonne Débit à gauche et celle Crédit à droite. Les emplois sont portés en débit, et les ressources en crédit.

Par ailleurs, les comptes d'actif et de passif fonctionnent selon des **mécanismes inverses** :

- les comptes d'actif augmentent au débit et diminuent au crédit ;
- les comptes de passif augmentent au crédit et diminuent au débit.

Le **solde d'un compte** correspond à la différence entre le total des débits et le total des crédits suivant trois possibilités :

- si Total débits > Total crédits : solde débiteur (SD) inscrit en Crédit ;
- si Total débits < Total crédits : solde créditeur (SC) inscrit en Débit ;
- si Total débits = Total crédits : solde nul.

3.2.3 La balance

La balance est établie suivant une période annuelle, voire plurian-
nuelle en fonction des besoins de l'entreprise. Elle est un docu-
ment dans lequel sont récapitulés sur une seule page et suivant
l'ordre du Plan comptable l'ensemble des comptes inscrits au
grand-livre, comme le suggère la représentation ci-dessous :

N° de comptes	Intitulés des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
Total					

Pour chaque compte, le total des débits doit être strictement égal au total des crédits, et le total des soldes débiteurs égal au total des soldes créditeurs. De par ces deux égalités fondamentales, la balance apparaît comme un outil de vérification incontournable à partir duquel sont établis le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Total des débits = Total des crédits

Total des soldes débiteurs = Total des soldes créditeurs

Le chemin comptable dans le système de base pouvant être schématisé de la façon suivante :

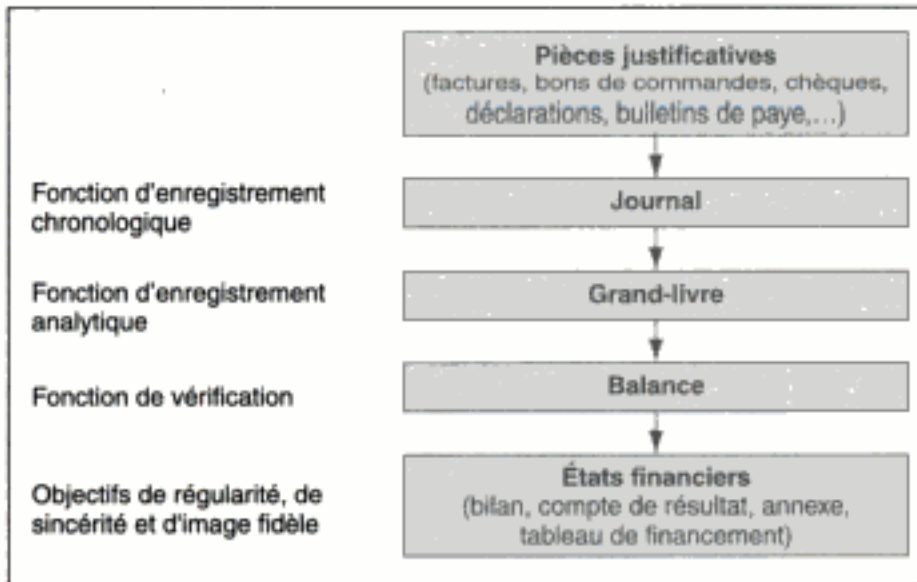


FIGURE 5

Le système de base du chemin comptable

3.3 | Le système centralisateur utilisé par les entreprises

Le système de base tel que présenté ci-dessus correspond en fait à une schématisation, certes réaliste du chemin comptable, mais insuffisante, en raison notamment du très grand nombre d'opérations réalisées et d'écritures enregistrées ainsi que de l'informatisation généralisée des procédures d'enregistrement comptable.

Sur ces bases, les praticiens utilisent, aux côtés du système de base, une **comptabilité auxiliaire** dont le but est d'améliorer l'organisation du travail comptable. Ce système, qualifié de **centralisateur**, tient dans la multiplication des journaux qui deviennent alors spécialisés en fonction des grandes opérations réalisées par l'entreprise.

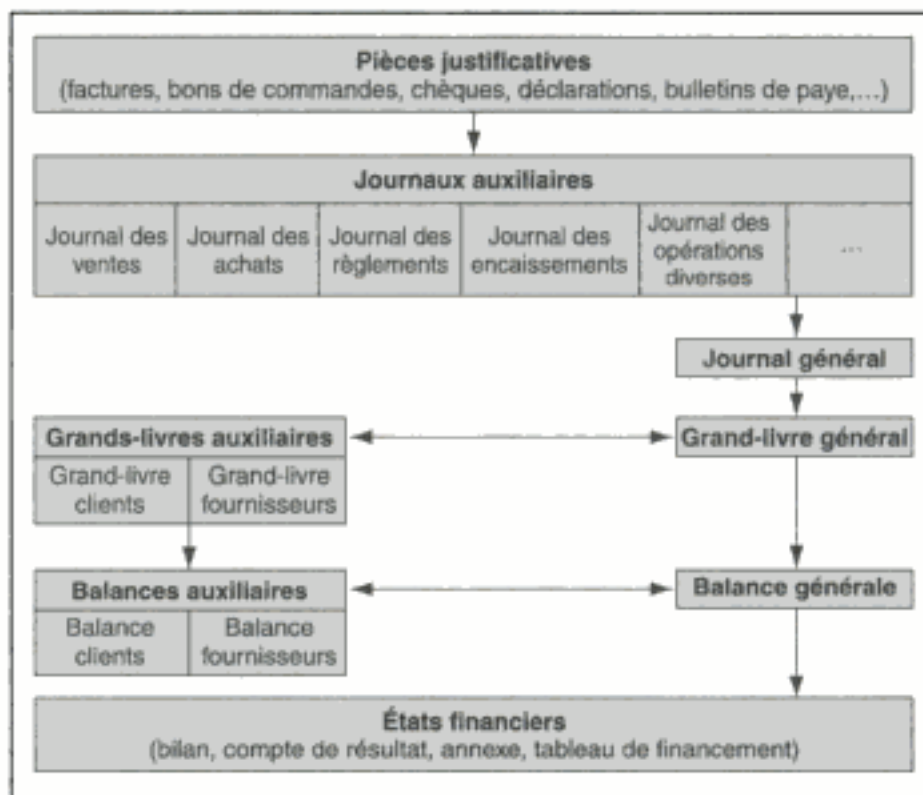
Cinq journaux auxiliaires sont généralement distingués :

- Le journal des ventes, qui enregistre mensuellement l'ensemble des ventes réalisées par l'entreprise ainsi que leurs contreparties en créances clients ;
- Le journal des achats, qui enregistre mensuellement l'ensemble des achats réalisés par l'entreprise ainsi que leurs contreparties en dettes fournisseurs ;
- Le journal des règlements ;
- Le journal des encaissements ;

- Le journal des opérations diverses, pour toutes les autres opérations.

Bien évidemment, ces cinq journaux spécialisés sont les plus courants, et il peut en exister d'autres, selon les choix de l'entreprise. Les articles enregistrés dans ces journaux étant ensuite centralisés dans **deux grands-livres auxiliaires** (grand-livre clients et grand-livre fournisseurs) récapitulés ensuite sous la forme de **deux balances auxiliaires** (balance clients et balance fournisseurs). Et c'est en toute logique qu'au sein de ce système centralisateur, le système auxiliaire fonctionne parallèlement au système de base, comme le suggère le schéma ci-dessous :

FIGURE 6
*Le système centralisateur
du chemin comptable*



Au total, cette spécialisation des journaux permet de regrouper les articles par nature d'opération en proposant une meilleure lisibilité, et donc une plus grande souplesse dans l'organisation du travail comptable.

4 Applications

4.1 Société FIKRET SA

■ Énoncé

Durant le mois de février N, la société FIKRET SA a réalisé les opérations suivantes :

- Achats de marchandises à crédit à son fournisseur : 40 000 euros
- Achats de marchandises au comptant par chèque : 25 000 euros
- Ventes de marchandises réglées
 - en espèces : 30 000 euros
 - en chèques : 45 000 euros

■ Questions

1. À partir des éléments ci-dessus, présenter les articles au journal.
2. Présenter le grand-livre.

■ Solution

QUESTION 1

N° de comptes			Débit	Crédit
607	4011	Achats de marchandises Fournisseur Achats de marchandises à crédit au fournisseur	40 000	40 000
607	512	Achats de marchandises Banque Achats de marchandises au comptant par chèque	25 000	25 000
512 53	707	Banque Caisse Ventes de marchandises Ventes de marchandises	45 000 30 000	75 000
			140 000	140 000

QUESTION 2

- Comptes de bilan
 - Comptes d'actif

Banque		Caisse	
45 000	25 000	30 000	
	SD 20 000		SD 30 000

SD : solde débiteur

SC : solde créditeur

- Compte de passif

Fournisseur	
	40 000
SC 40 000	

- Comptes de gestion
 - Compte de charges

Achats de marchandises	
40 000	
25 000	
	SD 65 000

- Compte de produits

Ventes de marchandises	
	75 000
SC 75 000	

4.2 | Société FITNAT SA**■ Enoncé**

Créée le 1^{er} septembre N, la société FITNAT SA a réalisé sur le mois les opérations suivantes, exprimées en total des débits et crédits :

- Terrain : 75 000 euros
- Emprunt long terme : 125 000 euros

- Matériel : 37 000 euros
- Caisse : 45 000 euros
- Construction : 450 000 euros
- Banque : 125 000 euros
- Fournisseurs : 33 000 euros

■ Question

À partir des éléments ci-dessus, déterminer le capital de la société FITNAT SA puis présenter la balance au 30 septembre N.

■ Solution

Balance de la société FITNAT SA au 30 septembre N
(en euros)

N° de comptes	Intitulés des comptes	Total	
		Débit	Crédit
101	Capital		574 000
164	Emprunt long terme		125 000
211	Terrain	75 000	
213	Construction	450 000	
215	Matériel	37 000	
4011	Fournisseurs		33 000
512	Banque	125 000	
53	Caisse	45 000	
Total		732 000	732 000

Le capital correspond à la différence entre le total de l'actif (Débit) et le total des dettes, tel que :

Capital = Actif — Dettes = 732 000 — (125 000 + 33 000) = 574 000 euros.

4.3 | Société NALAN SA

■ Énoncé

En date du 2 février N, la société NALAN SA est en position débitrice envers son fournisseur Arth de la somme de 4 600 euros payable en fin de mois. Face à cela, le fournisseur Arth demande le 24 février N à la société NALAN SA de procéder au remboursement de cette somme à son fournisseur Nath.

■ Question

À partir des éléments ci-dessus, présenter les écritures de la société NALAN SA et de son fournisseur Arth au 28 février N.

■ Solution

Société NALAN SA :

Fournisseur Arth		Banque	
4 600	Annulation 4 600		4 600

Fournisseur Arth :

Client		Fournisseur Nath	
Annulation 4 600	4 600	4 600	Annulation 4 600

4.4 | Société SABOS SA

■ Enoncé

Durant le mois de mars N, la société SABOS SA a réalisé les opérations suivantes avec son fournisseur Beysül

2 mars	Achats de marchandises au fournisseur Beysül	1 350 euros
4 mars	Règlement par chèque de la réception marchandises du 2 mars	1 350 euros
13 mars	Commande de matériel adressée au fournisseur Beysül et chèque d'acompte	1 700 euros
18 mars	Réception de la facture de la commande du 13 mars	6 200 euros
24 mars	Retour au fournisseur Beysül de marchandises endommagées	550 euros

■ Question

À partir des éléments ci-dessus, présenter le compte fournisseur Beysül pour la société SABOS SA, ainsi que le compte client SABOS pour son fournisseur Beysül.

■ Solution

Compte fournisseur Beysül pour la société SABOS SA :

Fournisseur Beysül		Fournisseur Beysül – Avances et acomptes versés sur commandes	
1 350	1 350	1 700	
550	6 200		
SC 5 650			

Compte client SABOS pour le fournisseur Beysül :

Client Sabos		Client Sabos – Avances et acomptes versés sur commandes	
1 350	1 350		1 700
6 200	550		
	SD 5 650		

De façon logique, les comptes sont parfaitement symétriques.

4.5 | Société LÜTFIYE SA

■ Énoncé

À la fin du mois de mai N, la société LÜTFIYE SA présente les totaux de comptes suivants :

Fonds de commerce		Fournisseurs		Charges de personnel	
440 000		700 000	1 050 000	118 000	
Capital		Mobiliier		Caisse	
	66 000	72 000		898 000	818 000

Charges externes		Banque		Ventes marchandises	
174 000		1 312 000	1 170 000		1 410 000
Clients		Impôts et taxes		Achats marchandises	
668 000	410 000	36 000		506 000	

■ Question

À partir des éléments ci-dessus, présenter la balance de la société LÜTFIYE SA au 31 mai N.

■ Solution

Balance de la société LÜTFIYE SA au 31 mai N
(en euros)

N° de comptes	Intitulés des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
101	Capital		66 000		66 000
207	Fonds de commerce	440 000		440 000	
2184	Mobilier	72 000		72 000	
401	Fournisseurs	700 000	1 050 000		350 000
411	Clients	668 000	410 000	258 000	
512	Banque	1 312 000	1 170 000	142 000	
53	Caisse	898 000	818 000	80 000	
60	Achats marchandises	506 000		506 000	
61/62	Charges externes	174 000		174 000	
63	Impôts et taxes	36 000		36 000	
64	Charges personnel	118 000		118 000	
70	Ventes marchandises		1 410 000		1 410 000
Total		4 924 000	4 924 000	1 826 000	1 826 000

Total débits = Total crédits

Total soldes débiteurs = Total soldes créditeurs

4.6 | Société BERKE SA

■ Enoncé

Début avril N, M. BERKE crée sa société et procède aux opérations suivantes :

1 ^{er} avril	Création de la société BERKE SA ; dépôt d'un chèque sur un compte bancaire courant au nom de la société	90 000 euros
3 avril	Achats de marchandises à crédit	12 500 euros
	Retrait d'espèces sur le compte bancaire courant destiné à se constituer une caisse	3 600 euros
5 avril	Ventes de marchandises au comptant en espèces	7 900 euros
6 avril	Achat d'un véhicule au comptant par chèque	3 500 euros
8 avril	Achats de marchandises au comptant par chèque	4 500 euros
10 avril	Règlement en espèces frais télécommunications	200 euros
15 avril	Achats de marchandises à un fournisseur au comptant par chèque	4 000 euros
18 avril	Règlement en espèces frais de transport	100 euros
25 avril	Ventes de marchandises à crédit	750 euros
30 avril	Règlement salaire employée au comptant par chèque	1 100 euros

■ Questions

1. À partir des éléments ci-dessus, présenter les articles au journal.
2. Présenter le grand-livre.
3. Présenter la balance.

■ Solution

QUESTION 1

N° de comptes			Débit	Crédit
512	101	1 ^{er} avril N Banque Capital Création de l'entreprise	90 000	90 000
607	4011	3 avril N Achats de marchandises Fournisseur Achats de marchandises à crédit	12 500	12 500
53	512	— Caisse Banque Retrait d'espèces	3 600	3 600
53	707	5 avril N Caisse Ventes de marchandises Ventes de marchandises au comptant en espèces	7 900	7 900
2182	512	6 avril N Véhicule Banque Achat d'un véhicule pour la société au comptant par chèque	3 500	3 500
607	512	8 avril N Achats de marchandises Banque Achats de marchandises au comptant par chèque	4 500	4 500
626	53	10 avril N Frais de télécommunications Caisse Règlement en espèces frais télécommunications	200	200
4011	512	15 avril N Fournisseur Banque Achats de marchandises à un fournisseur au comptant par chèque	4 000	4 000
624	53	18 avril N Frais de transport Caisse Règlement en espèces frais de transport	100	100

4111	53	Client	25 avril N	750	750
			Ventes de marchandises Ventes de marchandises à crédit		
6411	421	Salaire de l'employée	30 avril N	1 100	1 100
			Personnel-Rémunérations dues Salaire de l'employée		
421	512	Personnel-Rémunérations dues	—	1 100	1 100
			Banque Salaire de l'employée		
				129 250	129 250

QUESTION 2

- Comptes de bilan
 - Comptes d'actif

Matériel transport	Banque	Caisse
3 500	90 000	3 600
SD 3 500	3 600	200
	3 500	7 900
	4 500	SD 11 200
	4 000	
	1 100	
	SD 73 500	

Clients
750
SD 750

- Comptes de passif

Capital	Fournisseurs	Rémunérations
90 000	4 000	1 100
SC 90 000	12 500	1 100
	SC 8 500	

- Comptes de gestion
 - Comptes de charges

Achats de marchandises		Frais de transport		Frais de télécommunications	
12 500		100		200	
4 500			SD 100		SD 200
	SD 17000				

Personnel-Salaire	
1 100	
	SD 1 100

- Compte de produits

Ventes de marchandises	
	7 900
	750
SC 8 650	

QUESTION 3

Balance de la société BERKE SA au 30 avril N (en euros)

N° de comptes	Intitulés des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
101	Capital		90 000		90 000
2182	Matériel transport	3 500		3 500	
4011	Fournisseurs	4 000	12 500		8 500
4111	Clients	750		750	
421	Personnel-Rémunérations dues	1 100	1 100		
512	Banque	90 000	16 700	73 300	
53	Caisse	11 500	300	11 200	
607	Achats marchandises	17 000		17 000	
624	Frais de transport	100		100	
626	Frais de télécommunications	200		200	
6411	Salaires	1 100		1 100	
707	Ventes marchandises		8 650		8 650
Total		129 250	129 250	107 150	107 150

Total débits = Total crédits

Total soldes débiteurs = Total soldes créditeurs

RÉSUMÉ DU CHAPITRE

Le PCG est l'outil de référence à partir duquel sont réalisés le journal, le grand-livre et la balance. Sa nomenclature distingue huit classes de comptes relatives au bilan et au compte de résultat :

Classe 1 : comptes de capitaux ;

Classe 2 : comptes d'immobilisations ;

Classe 3 : comptes de stocks et en-cours ;

Classe 4 : comptes de tiers ;

Classe 5 : comptes financiers ;

Classe 6 : comptes de charges ;

Classe 7 : comptes de produits ;

Classe 8 : comptes spéciaux.

Le système centralisateur retrace l'organisation du travail comptable en faisant se compléter harmonieusement les systèmes comptables de base et auxiliaire.

▼ MOTS CLÉS

- ◆ Balance
- ◆ Grand-livre
- ◆ Journal
- ◆ Système centralisateur
- ◆ Système de base

▼ QUESTIONS DE RÉFLEXION

- Qu'est-ce que la réécriture à droit constant ?
- En quoi le journal, le grand-livre et la balance se complètent-ils ?

Références bibliographiques

- COLASSE B., *Comptabilité générale (PCG 1999 et IAS)*, 2001, 7^e édition, Economica.
- GUILLOUZO R., JAFFRÉ L., JUGUET P., *Comptabilité générale*, 2001, Hachette Supérieur.
- MASÉO R., *Comptabilité générale. Opérations courantes*, 2002, 5^e édition, Dunod.
- MASÉO R., *Exercices de comptabilité générale. Opérations courantes*, 2002, Dunod.
- PEROCHON C., *Comptabilité générale N.E.*, 2001, Foucher.
- PEROCHON C., *Comptabilité générale. Corrigés N.E.*, 2001, Foucher.
- Plan comptable général : Liste intégrale des comptes*, 2002-2003, Foucher.
- Plan comptable général, Refonte 1999*, Francis Leffèvre — PricewaterhouseCoopers.
- REBOUH B., *Plan comptable alphabétique*, 2002, Bréal.
- VERNIMMEN P., *Finance d'entreprise*, 2002, 5^e édition par QUIRY P., LE FUR Y., Dalloz.
- VIONNET M.-H., LOZATO M., *Comptabilité. Cas pratiques*, DPECF n° 4, 2000, Dunod.

Sur le net

www.finances.gouv.fr/reglementation/avis/avisCN-Compta/pcg/sommairepcg.htm pour une liste inté-

grale des comptes du PCG (1999).

Cadre comptable PCG (1999)

Comptes de bilan					Comptes de gestion	
Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
Comptes de capitaux	Comptes d'immobilisations	Comptes de stocks et en-cours	Comptes de tiers	Comptes financiers	Comptes de charges	Comptes de produits
10. Capital et réserves 11. Report à nouveau 12. Résultat de l'exercice 13. Subventions d'investissement 14. Provisions réglementées 15. Provisions pour risques et charges 16. Emprunts et dettes assimilées 17. Dettes rattachées à des participations 18. Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation 19. __	20. Immobilisations incorporelles 21. Immobilisations corporelles 22. Immobilisations mises en concession 23. Immobilisations en cours 24. __ 25. __ 26. Participations et créances rattachées à des participations 27. Autres immobilisations financières 28. Amortissements des immobilisations 29. Provisions pour dépréciation des immobilisations	30. __ 31. Matières premières (et fournitures) 32. Autres approvisionnements 33. En-cours de production de biens 34. En-cours de production de services 35. Stocks de produits 36. __ 37. Stocks de marchandises 38. __ 39. Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	40. Fournisseurs et comptes rattachés 41. Clients et comptes rattachés 42. Personnel et comptes rattachés 43. Sécurité sociale et autres organismes sociaux 44. Etat et autres collectivités publiques 45. Groupe et associés 46. Débiteurs divers et créditeurs divers 47. Comptes transitoires ou d'attente 48. Comptes de régularisation 49. Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	50. Valeurs mobilières de placement 51. Banques, établissements financiers et assimilés 52. Instruments de trésorerie 53. Caisse 54. Régies d'avances et accreditifs 55. __ 56. __ 57. __ 58. Virements internes 59. Provisions pour dépréciation des comptes financiers	60. Achats (sauf 603) 603. Variation des stocks (approvisionnements et marchandises) 61. Services extérieurs 62. Autres services extérieurs 63. Impôts, taxes et versements assimilés 64. Charges de personnel 65. Autres charges de gestion courante 66. Charges financières 67. Charges exceptionnelles 68. Dotations aux amortissements et aux provisions 69. Participation des salariés, impôts sur les bénéfices et assimilés	70. Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises 71. Production stockée (ou déstockage) 72. Production immobilisée 73. Produits nets partiels sur opérations à long terme 74. Subventions d'exploitation 75. Autres produits de gestion courante 76. Produits financiers 77. Produits exceptionnels 78. Reprises sur amortissements et provisions 79. Transferts de charges

PARTIE 2

ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

▼ SOMMAIRE

- 1. Elaboration des documents de synthèse (I) : le bilan**
- 2. Elaboration des documents de synthèse (II) : le compte de résultat et l'annexe**

4

CHAPITRE

Elaboration des documents de synthèse (I) : le bilan

▼ OBJECTIF DU CHAPITRE

Présenter et analyser les différentes masses du bilan.

▼ SOMMAIRE

1. Les obligations légales faites à l'entreprise et les trois systèmes d'établissement des comptes annuels
2. Une étape préliminaire indispensable : la balance générale
3. Le bilan : présentation et analyse des postes

1 | Les obligations légales faites à l'entreprise et les trois systèmes d'établissement des comptes annuels

Compte tenu des différents objectifs de la comptabilité (cf. Introduction), l'entreprise est soumise chaque année en fin d'exercice, de par la loi, à l'établissement des documents de synthèse ou états financiers obligatoires que sont le **bilan**, le **compte de résultat**, l'**annexe** (et le **tableau de financement**). Ces documents sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

- Le bilan peut être défini comme une photographie instantanée de la situation patrimoniale et financière de l'entreprise en termes d'actif et de passif. Le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture avant répartition de l'exercice précédent (**principe d'intangibilité du bilan d'ouverture**).
- Le compte de résultat correspond à un compte de flux récapitulant entre deux bilans les éléments constitutifs du résultat de l'entreprise (charges et produits) en tant que variation du patrimoine, sans qu'il soit tenu compte de leur date de paiement ou d'encaissement.
- L'annexe « *complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.* » (CC 2003 Art.L123-13).

Se faisant, l'annexe doit contenir toutes les informations d'importance significative en vue d'expliquer, de compléter et de commenter les informations présentées dans le bilan et le compte de résultat, ceci afin précisément de parvenir à l'obtention d'une image fidèle des comptes annuels à disposition des utilisateurs de l'information comptable. « *Ces comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe, qui forment un tout indissociable.* » (CC 2003 Art.L123-12). Pour autant, une inscription dans l'annexe ne peut se substituer à une inscription dans le bilan ou le compte de résultat.

Ces documents de synthèse présenteront un contenu plus ou moins important selon qu'ils relèveront de l'un des trois systèmes de présentation : systèmes de base, abrégé et développé.

2 | Une étape préliminaire indispensable : la balance générale

La balance est une procédure préliminaire indispensable avant l'établissement des documents de synthèse que sont le bilan et le compte de résultat. Dans la succession d'étapes relevant de l'organisation comptable (*cf.* Chapitre 3), la balance générale succède au journal et au grand-livre en « centralisant » tous les comptes et donc toutes les opérations inscrites au grand-livre. Elle apparaît ainsi comme une étape intermédiaire entre le grand-livre et les documents de synthèse. En outre, elle permet de s'assurer de l'exactitude des écritures passées en vérifiant d'une part l'égalité des sommes inscrites au journal et au grand-livre en tant qu'emplois/ressources et d'autre part l'égalité des soldes du grand-livre (emplois/ressources).

S'agissant des écritures, il est traditionnellement distingué deux catégories caractérisant chacune un type de balance : les écritures avant inventaire et celles d'inventaire.

- Les **écritures avant inventaire** sont celles comptabilisées chaque jour de l'activité comptable de l'entreprise au journal et au grand-livre.

Il s'agit des opérations d'achats, de ventes, de règlements, d'encaissements...

- Les **écritures d'inventaire** sont enregistrées au minimum une fois par an au moment de la clôture de l'exercice. Bien évidemment, la fréquence de leur enregistrement peut varier en fonction des besoins d'information comptable de l'entreprise, de sa taille ou encore de sa stratégie.

C'est à partir de la balance après inventaire que sont élaborés le bilan et le compte de résultat. En outre, d'un point de vue strictement pratique, la balance après inventaire, en présentant les numéros de comptes, facilite l'élaboration du bilan et du compte de résultat.

3 | Le bilan : présentation et analyse des postes

Préalablement à toute définition et description du bilan, il importe de percevoir distinctement les différents concepts qui le sous-tendent. Ainsi, au delà de l'évaluation strictement monétaire d'un

élément directement liée au principe de quantification monétaire, trois aspects contingents coexistent : physique (bien d'équipement industriel, outillage...), juridique (notion de droit de propriété) et économique (coût de l'investissement).

Opérant une rupture avec l'approche liquidité du PCG (1957) basée sur un **critère croissant d'exigibilité** (du — au + liquide)¹, les deux Plans comptables successifs (1982 et 1999) relèvent d'une conception moins patrimoniale et plus **fonctionnelle** de l'entreprise, celle-ci étant alors perçue comme un pool d'emplois et de ressources.

Le bilan reflète le niveau des **emplois** et des **ressources** d'une entreprise à un instant donné, et ceci, en termes d'**actif** (emplois) et de **passif** (ressources) sans qu'aucune compensation ne puisse être réalisée entre les postes d'actif et de passif. L'idée fondamentale qui régit l'établissement du bilan est celle d'**égalité de l'actif net et du passif**.

Tandis que l'actif est composé d'éléments réalisables (immobilisations, stocks), le passif est quant à lui constitué des engagements vis-à-vis des actionnaires (capitaux propres) et des tiers (dettes).

Le bilan sert à analyser la **solvabilité** de l'entreprise (cf. Chapitre 6), considérée comme impératif de gestion. Sa présentation peut se faire suivant les modèles de base, abrégé et développé.

Plus spécifiquement, l'actif se compose de **cinq grandes masses** :

- L'actif immobilisé ;
- L'actif circulant ;
- Les charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- Les primes de remboursement des emprunts ;
- Les écarts de conversion.

Quant au passif, sa composition relève de **quatre grandes masses** :

- Les capitaux propres ;
- Les provisions pour risques et charges ;

1. A l'actif, ce critère de liquidité-exigibilité permet de distinguer d'une part les actifs immobilisés nets, c'est-à-dire ceux dont le délai de monétisation > 1 an, et d'autre part les actifs circulants ou actifs les plus liquides, c'est-à-dire ceux dont le délai de monétisation ≤ 1 an.

De la même façon, au passif, ce critère permet de distinguer d'une part les capitaux permanents (capitaux propres et dettes de moyen et long terme) dont l'échéance > 1 an, et d'autre part les dettes de court terme ≤ 1 an.

- Les dettes ;
- Les écarts de conversion.

3.1 | L'actif du bilan

L'actif représente ce que l'entreprise possède.

3.1.1 Définition des actifs

« Tout élément de patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité est considéré comme un élément d'actif ... Les éléments d'actifs destinés à servir de façon durable à l'activité de l'entité constituent l'actif immobilisé. Ceux qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas cette vocation constituent l'actif circulant. » (PCG (1999), Titre II, Chap.I, Art. 211-1).

En d'autres termes, les actifs possédés par l'entreprise et qui ne sont pas consommables sur la période de l'exercice comptable constituent l'actif immobilisé. Inversement, ceux qui ne sont pas destinés à demeurer durablement relèvent de l'actif circulant.

3.1.2 L'actif immobilisé

Dans la conception fonctionnelle, l'actif immobilisé correspond à la fonction d'investissement de l'entreprise. Il regroupe les actifs (valeurs, droits, biens ou titres) destinés à demeurer de façon durable et sous une forme identique dans l'entreprise. Ces actifs sont nécessaires à l'exploitation de l'entreprise et parce qu'ils ne sont pas détruits durant la période de l'exercice, ils conservent une certaine valeur, leur dépréciation étant comptabilisée suivant la technique de l'amortissement et de la provision.

L'actif immobilisé comprend **trois catégories d'immobilisations** :

- Les immobilisations incorporelles ;
- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations financières.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont dites non financières. Elles regroupent les éléments destinés à servir durablement à l'activité de l'entreprise. Quant aux immobilisations financières, elles regroupent des titres financiers et des créances possédés durablement par l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles

Elles regroupent un ensemble non homogène contenant notamment :

- les **frais d'établissement**, qui correspondent à des frais financiers engagés par l'entreprise pour son démarrage ou son développement non encore déduits du calcul du résultat et qui relèvent notamment de frais de mise en fonctionnement (création-démarrage) de l'entreprise ou de frais d'établissement « initiaux » regroupant des dépenses d'étude de marché, de publicité... ;
- les **frais de R&D** ;
- les **concessions, brevets, licences...** qui correspondent à des droits acquis par l'entreprise relevant de son activité ;
- les **immobilisations incorporelles en cours**, qui font apparaître les immobilisations non terminées au moment de la clôture de l'exercice comptable.

Les immobilisations corporelles

Elles correspondent à des actifs par lesquels s'exerce un droit de propriété et contiennent notamment :

- les **terrains** appartenant à l'entreprise ;
- les **constructions**, qui comprennent pour l'essentiel les bâtiments et les agencements d'infrastructure ;
- les **installations techniques, matériel et outillage industriels**, qui regroupent essentiellement les équipements de fonctionnement de l'entreprise dont le matériel informatique.

Les immobilisations financières

Elles correspondent aux actifs financiers détenus par l'entreprise sous forme notamment :

- de **participations**, qui correspondent aux droits dans le capital social d'autres entreprises assimilés ou non à des titres financiers et dont la possession est à vocation durable ;
- de **créances rattachées à des participations**, qui matérialisent sous la forme de titres financiers (titres de participation) les droits dans le capital d'autres entreprises suivant une optique de possession durable ;
- de **titres immobilisés de l'activité de portefeuille**, qui correspondent aux titres financiers (valeurs mobilières)

détenus en portefeuille par l'entreprise et relatifs à son activité boursière, dont la possession est soumise aux aléas des marchés financiers et que l'entreprise n'envisage pas de céder dans un horizon de court terme ;

- de **prêts** consentis par l'entreprise à des tiers (le plus souvent sous la forme de crédit-clients).

3.1.3 L'actif circulant

Dans la conception fonctionnelle, l'actif circulant correspond aux besoins de financement en actifs circulants d'exploitation et en emplois de trésorerie. Il regroupe les actifs consommables sur la période de l'exercice comptable.

Il comprend **six rubriques** d'actifs « temporaires » :

- Les stocks et en-cours ;
- Les avances et acomptes versés sur commandes ;
- Les créances ;
- Les valeurs mobilières de placement ;
- Les disponibilités ;
- Les charges constatées d'avance.

Les stocks et en-cours

Ils correspondent aux biens ou services entrant directement dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être :

- soit vendus en l'état ou au terme d'une transformation liée au processus de production à venir ou en cours ;
- soit consommés au premier usage.

Sont distingués successivement :

- les **approvisionnements**, qui comprennent :
 - les matières premières entrant dans la fabrication des produits traités ou fabriqués ;
 - les autres approvisionnements consommés au premier usage sans toutefois entrer dans la fabrication des produits traités ou fabriqués ;
- les **produits**, qui comprennent :
 - les en-cours de production, qui sont des biens ou des services en cours d'élaboration n'ayant pas encore franchi entièrement une étape du cycle de production ;

- les produits intermédiaires, qui sont des produits ayant franchi une ou plusieurs étapes du cycle de production mais qui sont amenés à entrer dans une nouvelle phase de ce cycle ;
- les produits finis, qui sont des produits ayant atteint la fin du cycle de production, c'est-à-dire franchi toutes ses étapes ;
- les **marchandises**, qui correspondent à des produits achetés par l'entreprise et revendus en l'état sans subir de transformation.

Les avances et acomptes versés sur commandes correspondent à des versements effectués par l'entreprise lors de passages aux fournisseurs de commandes de biens ou de marchandises.

Les créances ou créances clients (notées également clients) correspondent aux montants des ventes (factures) non encore réglés (monétisés) par les clients. Elles sont scindées en créances d'exploitation, créances hors exploitation et créances financières.

Les valeurs mobilières de placement (notées VMP) sont des titres financiers relatifs à l'activité boursière de l'entreprise acquis dans une optique de court terme que celle-ci espère céder rapidement, ceci afin de réaliser une plus-value boursière.

Les disponibilités correspondent aux avoirs en banque et en caisse. Il s'agit des chèques et coupons à encaisser et plus généralement des effets à l'encaissement, des soldes créditeurs de banque et des fonds en caisse.

Les charges constatées d'avance sont relatives à des charges (inscrites au compte de résultat dès leur apparition) « à cheval » sur plusieurs exercices puisque engagées lors de l'exercice actuel mais concernant également le(s) exercice(s) suivant(s) en tant que créance.

3.1.4 Evaluation des actifs

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les stocks et en-cours sont enregistrés suivant le principe des coûts historiques (cf. Chapitre 2). Il en est de même pour les immobilisations financières, à l'exception de la clause relative au coût de production. En outre, des ajustements de valeur portant sur l'ensemble des immobilisations corporelles et financières peuvent être réalisés dans le contexte de la réévaluation des comptes.

3.2 | Le passif du bilan

Le passif représente ce que l'entreprise doit à ses actionnaires ou associés, ainsi qu'aux tiers. Il s'agit des ressources qui ont permis de financer l'actif.

3.2.1 Définition des passifs

« Tout élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité est considéré comme un élément du passif. L'ensemble de ces éléments est dénommé passif externe. » (PCG (1999), Titre II, Chap.I, Art. 212-1).

Plus spécifiquement, le passif externe correspond aux dettes. Se faisant, le patrimoine de l'entreprise en tant qu'entité comptable peut s'appréhender par la différence entre le total de l'actif et le total du passif externe :

$$\text{Patrimoine} = \text{Actif} - \text{Passif externe} = \text{Capitaux propres}$$

Cette définition considère donc le patrimoine de l'entreprise comme un capital financier appartenant aux actionnaires en tant que droits résiduels sur l'actif, une fois déduites les dettes.

3.2.2 Les capitaux propres

Les capitaux propres se situent en partie haute du passif du bilan et permettent de déterminer comptablement la valeur de l'entreprise. Ils correspondent à des fonds dont l'entreprise dispose de façon permanente, c'est-à-dire des ressources stables. Ils sont constitués des ressources apportées par les associés ou actionnaires de l'entreprise (capital social) et des profits générés par son activité (réserves et résultat).

Ils contiennent respectivement :

- Le capital ;
- Les primes d'émission, de fusion, d'apport ;
- Les écarts de réévaluation ;
- Les réserves ;
- Le report à nouveau ;
- Le résultat de l'exercice ;
- Les subventions d'investissement ;
- Les provisions réglementées.

Le capital

Le capital correspond à la valeur des apports effectués par l'ensemble des associés ou actionnaires de l'entreprise au moment de sa création. Il se présente sous la forme d'actions ou de parts sociales de même valeur nominale réparties entre les associés à concurrence de leur entrée dans le capital de l'entreprise. Ce capital « de constitution » ne peut être repris par les actionnaires mais peut faire l'objet d'augmentations successives¹.

Les primes d'émission

Elles correspondent à un « droit d'entrée » exigé au nouvel actionnaire justifié par le fait que, lors d'une augmentation de capital en numéraire par souscription d'actions nouvelles, le prix d'émission est inférieur au cours boursier de l'action avant l'opération. Non rémunérées, ces primes d'émission sont à disposition de l'entreprise.

Les écarts de réévaluation

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, la valeur des biens est déterminée suivant le principe des coûts historiques. Cependant, « *des ajustements de valeur portant sur l'ensemble des immobilisations corporelles et financières peuvent être effectués dans le cadre de la réévaluation des comptes.* » (PCG (1999), Titre III, Chap.V, Art. 350-1).

Dans ce cas, l'écart de valeur constaté ou écart de réévaluation ne participe pas à la détermination du résultat de l'exercice et est inscrit dans les capitaux propres.

Les réserves

Elles correspondent à une partie des bénéfices des exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution de dividendes aux actionnaires.

1. Les augmentations de capital sont des opérations importantes dans la vie de l'entreprise. Elles lui permettent d'une part de se procurer de nouvelles ressources, et, d'autre part, ont une incidence directe sur la répartition des droits de propriété au sein de la structure actionnariale.

Schématiquement, il est possible de distinguer :

- L'augmentation de capital en numéraire ;
- L'augmentation de capital par apport en nature ;
- L'augmentation de capital par incorporation de réserves ;
- L'augmentation de capital par conversion de dettes ;
- La réduction de capital.

En effet, chaque année, le résultat bénéficiaire de l'entreprise peut faire l'objet d'une triple ventilation et se répartir suivant trois logiques différentes entre :

- les salariés (augmentation des salaires sous forme notamment de primes) ;
- les actionnaires (distribution de dividendes) ;
- l'entreprise elle-même.

Le report à nouveau

Il s'agit du montant (positif ou négatif) des bénéfices et des pertes des exercices antérieurs non encore affecté et reporté à l'exercice suivant.

Le résultat de l'exercice inscrit au passif provient du compte de résultat.

3.2.3 Les provisions pour risques et charges

Elles proviennent du bénéfice de l'entreprise et sont destinées à couvrir celle-ci contre des risques et des charges prévisibles à la clôture de l'exercice liés à des opérations engagées durant celui-ci, et dont la réalisation est incertaine. Leur but est donc d'anticiper une charge éventuelle.

A l'inverse des provisions pour risques et charges, les provisions réglementées (inscrites aux capitaux propres) ne sont pas liées à des charges et ne relèvent donc pas véritablement de l'objet classique des provisions. Elles sont facultatives et laissées à l'appréciation de l'entreprise.

Les provisions jouent un rôle essentiel dans l'établissement du bilan. En effet, leur sur-estimation peut entraîner (ou permettre) une contraction du bénéfice et leur sous-estimation peut générer un gonflement artificiel d'un résultat trop faible. Elles peuvent donc masquer certaines réalités de l'entreprise et transformer la physionomie du bilan.

3.2.4 Les dettes

Les dettes de l'entreprise sont classées par nature suivant **quatre rubriques** :

- Les dettes financières ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes en cours ;
- Les dettes d'exploitation ;
- Les dettes diverses.

Les dettes financières

Elles regroupent les emprunts obligataires convertibles, les autres emprunts obligataires, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ainsi que les emprunts et dettes financières diverses.

Les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Ce sont des sommes reçues des clients en vue d'une commande. Il s'agit de dettes, car l'entreprise est tenue de les rembourser si la commande n'est pas exécutée.

Les dettes d'exploitation

Elles regroupent les dettes fournisseurs et comptes rattachés et les dettes fiscales et sociales.

Les dettes diverses

Elles comprennent toutes les autres dettes non évoquées préalablement.

3.2.5 Les produits constatés d'avance

Ils représentent le symétrique de la rubrique charges constatées d'avance à l'actif du bilan et enregistrent des produits (inscrits au compte de résultat dès leur apparition) constatés pendant l'exercice actuel mais concernant également le(s) exercice(s) suivant(s) en tant que dette.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE

Le bilan correspond à une photographie instantanée de la situation patrimoniale et financière de l'entreprise. Il reflète les emplois et les ressources de celle-ci à un moment donné. L'actif se compose principalement de l'actif immobilisé et de l'actif circulant. Le passif se compose quant à lui principalement des capitaux propres et des dettes. Le bilan est basé sur le principe fondamental d'égalité entre l'actif net et le passif. Il sert à analyser la solvabilité de l'entreprise.

▼ MOTS CLÉS

- | | |
|--------------------|----------------------|
| ◆ Actif circulant | ◆ Compte de résultat |
| ◆ Actifs | ◆ Immobilisations |
| ◆ Bilan | ◆ Passifs |
| ◆ Capitaux propres | |

▼ QUESTIONS DE RÉFLEXION

- Quels sont les principes fondamentaux du bilan ?
- Comment sont enregistrés les actifs à leur date d'entrée au patrimoine de l'entreprise ?
- Que représente le passif externe ?
- Qu'impliquent les écarts de réévaluation ?

Références bibliographiques

- BATSCH L., *Le diagnostic financier*, 2000, 3^e édition, Economica.
- BODIE Z., MERTON R., *Finance*, 2001, Pearson Education.
- CHARREAUX G., *Gestion financière*, DECF n° 4, 2000, 6^e édition, Litec.
- COLASSE B., *Comptabilité générale (PCG 1999 et IAS)*, 2001, 7^e édition, Economica.
- COLASSE B., *L'analyse financière de l'entreprise*, 2001, La Découverte.
- EGLEM J.-Y., et al, *Les mécanismes comptables de l'entreprise*, 2001, 4^e édition, Montchrestien.
- EVRAERT S., PRAT DIT HAURET C., *Comptabilité. Cours & Applications*, 2002, 5^e édition, Vuibert.
- GINGLINGER E., TURQ F., *Les sept lectures du bilan*, 1993, Nathan.
- GUILLOUZO R., JAFFRÉ L., JUGUET P., *Comptabilité générale*, 2001, Hachette Supérieur.
- MARION A., *Analyse financière. Concepts et méthodes*, 2001, 2^e édition, Dunod.
- MASÉO R., *Exercices de comptabilité générale. Opérations courantes*, 2002, Dunod.
- MEYLON G., *Comptabilité générale*, 2002, 3^e édition, Eska.
- MEYLON G., *Gestion financière*, 2001, Bréal.
- PEROCHON C., *Comptabilité générale. Corrigés N.E.*, 2001, Foucher.
- TUBIANA H., *Lire et analyser un bilan*, 2001, Litec.
- VERNIMMEN P., *Finance d'entreprise*, 2002, 5^e édition par QUIRY P., LE FUR Y., Dalloz.
- VIONNET M.-H., LOZATO M., *Comptabilité. Cas pratiques*, DPECF n° 4, 2000, Dunod.

MODÈLE DE BILAN (en tableau) – système de base

ACTIF	Exercice N			Ex. N-1
	Brut	A/P (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit — non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ (I) (a)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2) :				
Participations (b)				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	X	X	X	X
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut)				

(a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention « dont. † avec clause de réserve de propriété ». En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus. (b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes « Participations évaluées par équivalence » et « Autres participations ». Pour les titres évalués par équivalence, la colonne « Brut » présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2^e colonne. La colonne « Net » présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.

MODÈLE DE BILAN (en tableau) — système de base

	Exercice N			Ex. N-1
ACTIF	Brut	A/P (à déduire)	Net	Net
ACTIF CIRCULANT (II) Stocks et en-cours (a): Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production (biens et services) (c) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances (3): Créances Clients (a) et Comptes rattachés (d) Autres Capital souscrit — appelé, non versé Valeurs mobilières de placement (e): Actions propres Autres titres Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)				
Total II	X	X	X	X
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	X	X	X	X
Primes de remboursement des emprunts (IV)	X		X	X
Ecart de conversion Actif (V)	X		X	X
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	X	X	X	X
(3) Dont à moins d'un an (brut)				

(c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.

(d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.

(e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.

MODÈLE DE BILAN (en tableau) (avant répartition) – système de base

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES (I) * Capital [dont versé...] (a) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation (b) Ecart d'équivalence (c) Réserves : Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres Report à nouveau (d) Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e) Subventions d'investissement Provisions réglementées Total I		
	X	X
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II) Provisions pour risques Provisions pour charges Total II		
	X	X
DETTES (III) (1) (g) Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières diverses (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés (f) Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance (1) Total III		
	X	X
Ecarts de conversion Passif (IV) TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	X	X

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

* Le cas échéant, une rubrique « Autres fonds propres » est intercalée entre la rubrique « Capitaux propres » et la rubrique « Provisions pour risques et charges » avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées, ...). Un total I *bis* fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

(a) Y compris capital souscrit non appelé. (b) A détailler conformément à la législation en vigueur. (c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence. (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées. (e) Dettes sur achats ou prestations de services. (f) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

CHAPITRE 5

Élaboration des documents de synthèse (II) : le compte de résultat et l'annexe

▼ OBJECTIF DU CHAPITRE

Présenter et analyser les différentes composantes du compte de résultat.

▼ SOMMAIRE

1. Le compte de résultat
2. L'annexe
3. Applications

1 | Le compte de résultat

Le compte de résultat récapitule l'activité de l'entreprise sur une période donnée, c'est-à-dire entre deux bilans, et ceci sous la forme d'un cumul des flux liés à l'activité. À l'inverse d'une photographie instantanée (qu'est le bilan), il peut se concevoir comme un film.

Le compte de résultat regroupe, en fonction de leur nature, les **charges** et les **produits** sans qu'aucune compensation ne puisse être opérée entre les postes de charges et de produits. Une charge correspond à un *emploi consommé durant l'activité* de l'entreprise, tandis qu'un produit est une *ressource provenant de l'activité*.

La répartition des charges et produits s'effectue suivant **trois grands types d'opérations** :

- Opérations d'exploitation ;
- Opérations financières ;
- Opérations exceptionnelles.

Les deux premières catégories sont qualifiées d'**opérations courantes**, et la dénomination « exceptionnelle » recouvre simplement, par extension, les opérations ne relevant pas des opérations courantes.

Cette classification par nature des charges et des produits vise à déterminer le **résultat de l'exercice** et à faire apparaître ses différents niveaux : résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

Le compte de résultat permet le diagnostic et la prévision de la performance de l'entreprise, c'est-à-dire de sa **rentabilité** (cf. Chapitre 7), considérée au même titre que la solvabilité comme un impératif de gestion.

Sa présentation peut se faire en liste ou en tableau suivant les modèles de base, abrégé et développé. La présentation en liste possède cependant l'avantage de faire apparaître les trois résultats intermédiaires à l'origine de la formation du résultat net.

1.1 | Charges, produits et résultat net

Selon le PCG (1999) (Titre II, Chap.II, Art. 221-1 et 222-1), « *Les charges comprennent :*

- *les sommes ou valeurs versées ou à verser :*
 - *en contrepartie de marchandises, approvisionnements, travaux et services consommés par l'entité ainsi que des avantages qui lui ont été consentis ;*
 - *en exécution d'une obligation légale ;*
 - *exceptionnellement, sans contrepartie ;*
- *les dotations aux amortissements et provisions ;*
- *la valeur d'entrée diminuée des amortissements des éléments d'actif cédés, détruits ou disparus.*

Les produits comprennent :

- *les sommes ou valeurs reçues ou à recevoir :*
 - *en contrepartie de la fourniture par l'entité de biens, travaux, services ainsi que des avantages qu'elle a consentis ;*
 - *en vertu d'une obligation légale existant à la charge d'un tiers ;*
 - *exceptionnellement, sans contrepartie ;*
- *la production stockée ou déstockée au cours de l'exercice ;*
- *la production immobilisée ;*
- *la production immobilisée ;*
- *les reprises sur amortissements et provisions ;*
- *les transferts de charges ;*
- *le prix de cession des éléments d'actif cédés. »*

Dès lors, le résultat de l'exercice est égal à la différence entre les produits et les charges. Il peut être positif ou négatif et s'apparente à un bénéfice ou une perte. Il correspond également à la variation des capitaux propres durant l'exercice comptable, c'est-à-dire à la variation du patrimoine de l'entreprise, et à ce titre, est inscrit aux capitaux propres du passif du bilan.

Dans le calcul du résultat net en tant que différence entre les produits et les charges, sont rattachés à l'exercice :

- Les produits relatifs à l'exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits d'exercices précédents n'ayant pas fait l'objet d'un enregistrement ;

- Les charges supportées par l'exercice, auxquelles s'ajoutent éventuellement les charges d'exercices précédents n'ayant pas fait l'objet d'un enregistrement.

En outre, seuls les bénéfices réalisés à la clôture peuvent être inscrits dans le résultat de l'exercice.

1.2 | Les produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation symbolisent respectivement les montants reçus ou à recevoir et les montants versés ou à verser par l'entreprise au titre de son activité d'exploitation.

1.2.1 Les produits d'exploitation

- Les **ventes de marchandises** représentent pour une entreprise le principal produit lié à son activité commerciale de négoce de produits achetés et revendus en l'état sans aucune transformation.
- La **production vendue** représente l'activité industrielle de transformation d'une entreprise.
- La somme des ventes de marchandises et de la production vendue représente le **montant net du chiffre d'affaires**, indicateur de mesure de l'activité de l'entreprise.
- La **production stockée** représente la différence entre la production finale stockée relative à la clôture de l'exercice actuel et la production initiale stockée relative à la clôture de l'exercice précédent (c'est-à-dire à l'ouverture de l'exercice actuel), sans qu'il soit tenu compte des provisions pour dépréciation. Il s'agit donc de la variation globale de la production stockée sur la période de l'exercice.
- La **production immobilisée** permet d'enregistrer les coûts des travaux effectués par l'entreprise pour son propre compte.

1.2.2 Les charges d'exploitation

- Les **achats de marchandises** et la **variation de stock** (stock initial – stock final) correspondante sont indissociables et permettent de déterminer le **coût d'achat des marchandises vendues** (ou **consommation**) :

COÛT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES = ACHATS DE MARCHANDISES + VARIATION DE STOCK

- La somme des **achats de matières premières et autres approvisionnements** corrigés de leur **variation de stock** (stock initial – stock final) correspondante et des **autres achats et charges externes** (ou services extérieurs) définit la **consommation de l'exercice en provenance des tiers** :

Consommation de l'exercice en provenance des tiers =
(Achats de matières premières et autres approvisionnements + Variation de stock) + Autres achats et charges externes

- Les **impôts, taxes et versements assimilés** correspondent à des versements obligatoires à destination des collectivités locales et de l'État tels que la taxe d'apprentissage, la taxe foncière etc. Il s'agit en fait de consommation de services publics. Ces versements ne comprennent pas la TVA, qui n'est pas une charge pour l'entreprise¹.
- Les **charges de personnel** incluent les salaires et traitements ainsi que les charges sociales.

1.3] Les opérations faites en commun

Elles concernent les opérations réalisées par l'entreprise avec d'autres dans le cadre de structures communes.

1.4] Les produits et charges financiers

Les produits et charges financiers regroupent l'ensemble des opérations financières réalisées par l'entreprise. Ces deux rubriques contiennent notamment les différences (positives et négatives) de change, les intérêts ainsi que, respectivement, les reprises et les dotations financières.

En outre, les opérations d'exploitation et financières constituent les **opérations courantes** de l'entreprise, c'est-à-dire présentant un statut habituel et répétitif.

1. Le paiement de la TVA n'est en effet pas une charge pour l'entreprise puisque celle-ci ne verse à l'État que ce qu'elle perçoit de ses clients, déduction faite de ce qu'elle a payé à ses fournisseurs. Cette somme correspond à la *TVA à décaisser* qui se mesure par la différence entre la *TVA collectée* (TVA facturée aux clients) et la *TVA déductible* (TVA payée aux fournisseurs) : $TVA \text{ à décaisser} = TVA \text{ collectée} - TVA \text{ déductible}$.

1.5] Les produits et charges exceptionnels

Comme leur nom l'indique, les opérations exceptionnelles s'opposent aux opérations courantes en ce sens qu'elles sont inhabituelles et non répétitives.

Les produits et charges exceptionnels sont regroupés suivant deux rubriques :

- Opérations de gestion, non liées à l'investissement ;
- Opérations en capital, liées à l'investissement.

À cet égard, les produits exceptionnels sur opérations en capital incluent les produits de cessions d'éléments d'actif (PCEA) et les subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice. Quant aux charges exceptionnelles sur opérations en capital, elles incluent la valeur comptable des éléments d'actif cédés (VCEAC) et autres.

De façon identique aux deux premières catégories d'opérations, les produits exceptionnels comportent les reprises exceptionnelles et les charges exceptionnelles les dotations de même nature.

1.6] Les charges de prélèvement

Une fois comptabilisées toutes les charges relatives aux opérations courantes et financières, l'entreprise doit consacrer une partie de ses bénéfices à deux prélèvements qui sont respectivement :

- La participation des salariés aux résultats (ou aux fruits de l'expansion de l'entreprise) ;
- Les impôts sur les bénéfices.

1.7] La décomposition du résultat net comptable

Une fois identifiés les produits et charges relatifs aux opérations courantes et exceptionnelles, il est possible de faire apparaître les différents niveaux du résultat net comptable, à savoir :

- Le résultat d'exploitation ;
- Le résultat financier ;
- Le résultat courant avant impôt ;
- Le résultat exceptionnel.

$$\begin{aligned}
 & \text{Produits d'exploitation} \\
 & - \text{Charges d'exploitation} \\
 & = \textbf{Résultat d'exploitation (I)} \\
 & \text{Produits financiers} \\
 & - \text{Charges financières} \\
 & = \textbf{Résultat financier (II)}
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 & = \textbf{Résultat courant avant impôt (RCAI) (I+II)} \\
 & \text{Produits exceptionnels} \\
 & - \text{Charges exceptionnelles} \\
 & = \textbf{Résultat exceptionnel (III)} \\
 & - \textbf{Participation des salariés aux résultats (IV)} \\
 & - \textbf{Impôts sur les bénéfices (V)}
 \end{aligned}$$

$$\textbf{Résultat net (bénéfice ou perte) (I+II+III-IV-V)}$$

Le chiffre d'affaires correspond au montant des opérations réalisées par l'entreprise avec les tiers dans le cadre de son activité normale et courante. Quant au résultat net comptable, il exprime la différence entre tous les produits et toutes les charges sur la durée de l'exercice. S'il est positif, l'entreprise est bénéficiaire, et inversement. Il correspond également à la variation des capitaux propres et est donc inscrit au passif du bilan, ce qui procède de la double détermination du résultat net (*cf.* Chapitre 4, Modèle de bilan avant répartition).

2 | L'annexe

L'annexe est un ensemble de documents obligatoires et inséparables du bilan et du compte de résultat. Elle contient des informations indispensables à une analyse pertinente de la situation financière de l'entreprise.

Parce qu'elle doit être réalisée dans le strict souci de la diffusion d'une image fidèle des états financiers de l'entreprise, l'annexe doit contenir tous les renseignements d'importance significative, et seulement eux, afin précisément d'éviter la surabondance et la redondance et de présenter les informations utiles et pertinentes :

- « *L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.* » (PCG (1999), Titre I, Chap.III, Art. 130-4).

- « *Le bilan, le compte de résultat et l'annexe doivent comprendre autant de rubriques et de postes qu'il est nécessaire pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.* » (CC 2003 Art.L123-15).

Puisque l'annexe a pour vocation d'être un document de synthèse complétant de façon pertinente le bilan et le compte de résultat, son élaboration se doit de respecter les mêmes principes fondamentaux, afin notamment de permettre le rapprochement et la comparaison temporels des différents postes comptables. De ce point de vue, l'annexe est un instrument de l'image fidèle.

L'annexe comporte les éléments d'informations suivants relatifs au bilan et au compte de résultat dès qu'ils sont significatifs et explicatifs :

- Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste ;
- État de l'actif immobilisé en précisant pour chaque poste les entrées, sorties et virements de poste à poste ;
- État des amortissements avec précision des procédures de calcul ;
- État des provisions ;
- Précisions relatives à d'éventuelles réévaluations de postes comptables ;
- Montant des intérêts éventuellement inclus dans le coût de production d'immobilisations, dès lors que ces intérêts sont relatifs à des capitaux empruntés pour financer cette production et qu'ils concernent la période de fabrication uniquement ;
- État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice ;
- Précision, pour chaque poste de dettes, de celles garanties ;
- Montant des engagements financiers ;
- Précisions sur d'éventuelles dérogations concernant des frais de R&D ;
- Indications sur le poste fonds commercial ;
- Précisions relatives à certains des postes d'éléments fongibles de l'actif circulant ;
- Précisions quant à l'incorporation au coût d'acquisition et de production des stocks de frais financiers, de R&D ou d'administration ;

- Précisions relatives à la nature, au montant et traitement :
 - des frais d'établissement ;
 - des produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice ;
 - des écarts de conversion en euros d'éléments chiffrés en devises ;
 - des produits et charges imputables à un autre exercice ;
 - des biens acquis ou produits conjointement pour un coût global ;
 - quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun ;
 - des produits exceptionnels et des charges exceptionnelles ;
 - des transferts de charges ;
 - des créances résultant du report en arrière des déficits.
- Ventilation du chiffre d'affaires :
 - par catégories d'activités ;
 - par marchés géographiques.
- Détails des frais accessoires d'achats lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges prévus à cet effet ;
- Ventilation du montant total des impôts sur le bénéfice entre le résultat courant et le résultat exceptionnel ;
- Détails et justifications des corrections exceptionnelles de valeurs liées à la législation fiscale concernant :
 - les immobilisations ;
 - les actifs circulants.
- Indications de l'impact de dérogations sur le résultat ;
- Montant des dettes et créances d'impôt différées ;
- Valeur estimative du portefeuille de titres ;
- Informations sur les opérations significatives opérées sur les marchés dérivés ;
- Informations relatives aux bons de souscription ;
- Informations relatives aux procédures de désendettement ;
- Précisions sur les remises accordées ;
- Informations sur la vente à réméré.

L'annexe n'est pas soumise à une forme de présentation particulière. Toutefois, sa présentation dans la liasse fiscale DGI N° 2050 à 2059-G, contient les intitulés suivants ¹ :

1. Les numéros 1 et 2 étant consacrés respectivement au bilan-actif et bilan-passif avant répartition, et les numéros 3 et 4 au compte de résultat de l'exercice en liste.

5. Immobilisations (DGI N° 2054), avec en 5 bis) un tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables (DGI N° 2054 bis) ;
6. Amortissements (DGI N° 2055) ;
7. Provisions inscrites au bilan (DGI N° 2056) ;
8. État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice (DGI N° 2057) ;
9. Détermination du résultat fiscal (DGI N° 2058-A) ;
10. Déicits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles (DGI N° 2058-B) ;
11. Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers (DGI N° 2058-C) ;
12. Détermination des plus et moins-values (DGI N° 2059-A) ;
13. Affectation des plus-values à court terme et des plus-values de fusion ou d'apport (DGI N° 2059-B) ;
14. Suivi des moins-values à long terme (DGI N° 2059-C) ;
15. Affectation des plus-values à long terme ; réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (DGI N° 2059-D) ;
16. Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice (DGI N° 2059-E) ;
17. Composition du capital social (DGI N° 2059-F) ;
18. Filiales et participations (DGI N° 2059-G).

3 Applications

3.1 Constitution d'un bilan d'ouverture

■ Enoncé

Quatre amis décident de lancer une start-up d'exploitation de logiciels graphiques liés à l'Internet. Pour démarrer leur entreprise, l'un des quatre apporte un immeuble d'une valeur de 2 M€. Les trois autres font chacun un apport de 200 000 euros.

Afin de lancer l'exploitation de leur activité, les quatre associés font réaliser par un cabinet externe une étude de marché comparative qui leur est facturée 15 000 euros. De plus, ils ont à supporter des frais de recherche et développement (R&D) à concurrence de 25 000 euros.

Pour débiter leur activité, ils acquièrent différents types de matériels :

- du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, modems...) pour 140 000 euros ;
- des logiciels CAO pour 60 000 euros ;
- du matériel divers (téléphones, fax, scanners...) pour 90 000 euros.

Pour s'installer, ils font réaliser des travaux dans l'immeuble pour un montant de 600 000 euros. Enfin, ils déposent sur un compte bancaire ouvert au nom de leur start-up une somme de 25 000 euros destinée à couvrir d'éventuels achats supplémentaires non anticipés.

■ Questions

1. Calculer les montants totaux respectifs des apports et des besoins et définir si les apports constitués suffisent à couvrir la totalité des besoins.

Quelles solutions préconiser pour rétablir l'équilibre financier ?

2. Supposant qu'un emprunt bancaire a été contracté pour financer le différentiel des besoins, dresser le bilan d'ouverture de cette start-up.

■ Solution

QUESTION 1

Apports :

Les apports ont deux origines : une provenance en nature et une provenance en numéraire.

- nature : 2 M€ (immeuble)
- numéraire : 600 000 euros (trois apports personnels)

Besoins :

Les besoins sont quant à eux égaux à :

$$15\,000 + 25\,000 + 140\,000 + 60\,000 + 90\,000 + 600\,000 + 25\,000$$

$$= 955\,000 \text{ euros.}$$

Il manque donc 355 000 euros pouvant être obtenus de trois façons différentes :

- emprunt bancaire ;
- apport supplémentaire des associés ;
- appel à un nouvel associé.

L'apport supplémentaire des associés en présence peut se révéler délicat pour certains d'entre eux, voire tous. Quant à la solution de faire appel à un nouvel associé, elle présente le désavantage de dissoudre ou diluer les pouvoirs des quatre associés initiaux au sein de la structure du capital. La solution de l'emprunt bancaire semble alors la plus simple.

QUESTION 2**Bilan d'ouverture (en euros)**

Actif		Passif	
I – Actif immobilisé		I – Capital	2 600 000
Immobilisations incorporelles		III – Dettes	
- frais d'établissement	15 000	Dettes financières	355 000
- frais de R&D	25 000		
Immobilisations corporelles			
- bâtiment	2 000 000		
- constructions	600 000		
- matériel :			
. informatique	140 000		
. logiciels	60 000		
. divers	90 000		
II – Actif circulant			
Disponibilités	25 000		
	<u>2 955 000</u>		<u>2 955 000</u>

3.2 | Société SAYA SA

■ Enoncé

Au 31 décembre N, la société SAYA SA fournit la liste des comptes suivante (en milliers d'euros).

Avertissement : Lorsqu'il est nécessaire, les montants de certains postes sont donnés en précisant dans l'ordre suivant le montant brut, l'amortissement et le montant net (brut/amortissement/net).

Créances rattachées à des participations : 500
Disponibilités : 350
Provisions réglementées : 300
Produits exceptionnels : 3 630
Production immobilisée : 50
Dettes fiscales et sociales : 565
Autres produits d'exploitation : 1 300
Charges exceptionnelles : 4 760
Terrains : 7 800/2 800/5 000
Impôts sur les bénéfices : 24 000
Réserves : 4 600
Autres charges d'exploitation : 5 200
Dotations aux amortissements d'exploitation : 1 600
Produits financiers : 6 535
Titres de participations : 2 950/150/2 800
Dotations aux provisions d'exploitation : 950
Subventions d'exploitation : 2 930
Avances et acomptes versés sur commandes : 2 000
Charges financières : 7 045
Frais d'établissement : 2 370/750/1 620
Constructions : 20 000/7 000/13 000
Charges sociales : 2 250
Achats de matières premières et autres approvisionnements : 6 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 4 700
Stocks de matières premières et autres approvisionnements : 1 600
Autres dettes : 1 695
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges : 555
Ventes de marchandises : 67 000
Impôts, taxes et versements assimilés : 13 630
Provisions pour charges : 350

Participation des salariés : 1 650
 Production vendue (biens et services) : 1 630
 Valeurs mobilières de placements : 500
 Provisions pour risques : 750
 Matériel industriel : 5 200/1 200/4 000
 Achats de marchandises : 7 400
 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :
 19 000 (dont 12 000 à plus d'un an)
 Créances clients et comptes rattachés : 11 900/1 500/
 10 400
 Variation de stock sur achats de matières premières et
 autres approvisionnements : (440)
 Capital : 15 000
 Salaires et traitements : 6 020
 Autres achats et charges externes : 10 505
 Stocks de produits intermédiaires et finis : 750
 Variation de stock sur achats de marchandises : (1 750)
 Production stockée : 800

■ Question

À partir de la liste de comptes ci-dessus, dresser le bilan et le compte de résultat de la société SAYA SA au 31 décembre N, date de clôture de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier N.

■ Précaution

Il est conseillé, avant de procéder à l'établissement des états financiers, 1. de repérer les postes du bilan et du compte de résultat, puis 2. de classer ces derniers suivant leurs affectations respectives (actif (emplois)/passif (ressources) ou produits/charges).

■ Solution

Bilan société SAYA SA au 31.12.N (en milliers d'euros)

Actif			Passif		
	Brut	A/P	Net		
Immo. incorporelles				Capitaux propres	
Frais d'établissement	2 370	750	1 620	Capital	15 000
Immo. corporelles				Réserves	4 600
Terrains	7 800	2 800	5 000	Résultat de l'exercice	-4 440
Constructions	20 000	7 000	13 000	Provisions réglementées	300
Matériel industriel	5 200	1 200	4 000	Total	15 460
Immo. financières				Provisions R/C	
Titres de participations	2 950	150	2 800	Provisions pour risques	750
Créances rattachées	500		500	Provisions pour charges	350
Total	38 820	11 900	26 920	Total	1 100
Stocks et en-cours				Dettes	
Mat. 1 ^{ères} et autres app.	1 600		1 600	Emprunts auprès EC (1)	19 000
Pdts interm. et finis	750		750	Dettes fournisseurs	4 700
Avances versées/com.	2 000		2 000	Dettes fiscales sociales	565
Créances clients	11 900	1 500	10 400	Autres dettes	1 695
VMP	500		500	Total	25 960
Disponibilités	350		350		
Total	17 100	1 500	15 600		
Total Actif	55 920	13 400	42 520	Total Passif	42 520

(1) Dont à plus d'un an : 12 000

Compte de résultat (en liste) société SAYA SA au 31.12.N (en milliers d'euros)

	Exercice N
Produits d'exploitation	
Ventes de marchandises	67 000
Production vendue (biens et services)	1 630
Montant net du chiffre d'affaires	68 630
Production stockée	800
Production immobilisée	50
Subventions d'exploitation	2 930
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	555
Autres produits	1 300
Total	74 265
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	7 400
Variation de stock	-1 750
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 050
Variation de stock	-440
Autres achats et charges externes	10 505
Impôts, taxes et versements assimilés	13 630
Salaires et traitements	6 020
Charges sociales	2 250
Dotations d'exploitation :	
dotations aux amortissements	1 600
dotations aux provisions	950
Autres charges	5 200
Total	51 415
Résultat d'exploitation	22 850
Produits financiers	6 535
Charges financières	7 045
Résultat financier	-510
Résultat courant avant impôts	22 340
Produits exceptionnels	3 630
Charges exceptionnelles	4 760
Résultat exceptionnel	-1 130
Participation des salariés aux résultats	1 650
Impôts sur les bénéfices	24 000
Résultat de l'exercice : perte	-4 440

Compte de résultat (en colonnes) société Saya SA au 31.12.N (en milliers d'euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats de marchandises	7 400	Ventes de marchandises	67 000
Variation de stock	-1 750	Production vendue (biens et services)	1 630
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 050	Montant net du chiffre d'affaires	68 630
Variation de stock	-440	Production stockée	800
Autres achats et charges externes	10 505	Production immobilisée	50
Impôts, taxes et versements assimilés	13 630	Subventions d'exploitation	2 930
Salaires et traitements	6 020	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	555
Charges sociales	2 250	Autres produits	1 300
Dotations d'exploitation : dotations aux amortissements	1 600	Total	74 265
dotations aux provisions	950		
Autres charges	5 200		
Total	51 415	Produits financiers	6 535
		Produits exceptionnels	3 630
Charges financières	7 045		
Charges exceptionnelles	4 760		
Participation des salariés aux résultats	1 650		
Impôts sur les bénéfices	24 000	Résultat de l'exercice : perte	4 440
Total	88 870	Total	88 870

Résultat d'exploitation = 22 850

Résultat financier = -510

Résultat courant avant impôts = 22 340

Résultat exceptionnel = -1 130

■ Commentaires

1. Le bilan est équilibré (actif total = passif total).
2. Le résultat obtenu au compte de résultat correspond à une perte (produits < charges) figurant aux produits de la présentation en colonnes sans signe négatif. Il est inscrit aux capitaux propres du passif du bilan affecté d'un signe négatif et exprime une différence négative entre les emplois et les ressources.
3. Deux possibilités existent pour établir les états financiers :
 - soit commencer par le compte de résultat, ce qui permet d'obtenir le résultat puis de l'inscrire ensuite au bilan ;

- soit commencer par le bilan, ce qui nécessite alors de ne pas omettre de reporter le résultat une fois le compte de résultat établi.
4. Le fait que pour certains postes soient précisés le montant brut, l'amortissement et le montant net renseigne sur la nature d'éléments d'actifs de ces derniers. Cependant, tous ne bénéficient pas pour autant de cette précision.

3.3 | Société *SABAHAT SA*

■ Enoncé

Au 31 décembre N, la société *SABAHAT SA* fournit la liste des comptes suivante (en milliers d'euros).

Avertissement : Lorsqu'il est nécessaire, les montants de certains postes sont donnés en précisant dans l'ordre suivant le montant brut, l'amortissement et le montant net (brut/amortissement/net).

Charges sociales : 3 550

Emprunts obligataires convertibles : 13 070

Achats de matières premières et autres approvisionnements : 4 540

Frais de recherche et développement : 25 040/600/24 440

Variation de stock sur achats de marchandises : (1 030)

Terrains : 8 200/2 300/5 900

Ventes de marchandises : 53 600

Produits exceptionnels : 2 100

Installations techniques : 6 375/935/5 440

Subventions d'exploitation : 3 700

Titres de participations : 3 650/180/3 470

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 1 035

Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation : 1 730

Stocks de matières premières et autres approvisionnements : 1 850

Créances clients et comptes rattachés : 1 650

Impôts, taxes et versements assimilés : 10 050

Valeurs mobilières de placement : 965

Charges exceptionnelles : 4 500

Produits financiers : 7 805

Capital : 17 500

Provisions pour charges : 750

Charges financières : 2 650

Achats de marchandises : 6 350
 Provisions pour risques : 535
 Variation de stock sur achats de matières premières et
 autres approvisionnements : (770)
 Participation des salariés : 2 500
 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :
 18 055 (dont 10 000 à plus d'un an)
 Stocks de marchandises : 1 225
 Réserve légale : 4 050
 Disponibilités : 700
 Autres charges d'exploitation : 500
 En-cours de production (biens et services) : 965/150/815
 Dettes fiscales et sociales : 530
 Constructions : 23 500/6 050/17 450
 Impôts sur les sociétés : 1 280
 Concessions, brevets et droits similaires : 18 300/400/17 900
 Salaires et traitements : 5 075

■ Question

À partir de la liste de comptes ci-dessus, dresser le bilan et
 le compte de résultat de la société SABAHAT SA au
 31 décembre N, date de clôture de l'exercice ouvert le
 1^{er} janvier N.

■ Solution

Bilan société SABAHA SA au 31.12.N (en milliers d'euros)

Actif				Passif	
	Brut	A/P	Net		
Immo. incorporelles				Capitaux propres	
Frais de RD	25 040	600	24 440	Capital	17 500
Concessions, brevets...	18 300	400	17 900	Réserve légale	4 050
Immo. corporelles				Résultat de l'exercice	26 280
Terrains	8 200	2 300	5 900	Total	47 830
Constructions	23 500	6 050	17 450	Provisions R/C	
Installations techniques	6 375	935	5 440	Provisions pour risques	535
Immo. financières				Provisions pour charges	750
Titres de participations	3 650	180	3 470	Total	1 285
Total	85 065	10 465	74 600	Dettes	
Stocks et en-cours				Emprunts obligataires	13 070
Mat. ^{1^{eres}} et autres app.	1 850		1 850	Emprunts auprès EC (1)	18 055
En-cours de production	965	150	815	Dettes fournisseurs	1 035
Marchandises	1 225		1 225	Dettes fiscales sociales	530
Créances clients	1 650		1 650	Total	32 690
VMP	965		965		
Disponibilités	700		700		
Total	7 355	150	7 205		
Total Actif	92 420	10 615	81 805	Total Passif	81 805

(1) Dont à plus d'un an : 10 000

Compte de résultat (en liste) société SABAHAT SA au 31.12.N (en milliers d'euros)

	Exercice N
Produits d'exploitation	
Ventes de marchandises	53 600
Montant net du chiffre d'affaires	53 600
Subventions d'exploitation	3 700
Total	57 300
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	6 350
Variation de stock	-1 030
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 540
Variation de stock	-770
Impôts, taxes et versements assimilés	10 050
Salaires et traitements	5 075
Charges sociales	3 550
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	1 730
Autres charges	500
Total	29 995
Résultat d'exploitation	27 305
Produits financiers	7 805
Charges financières	2 650
Résultat financier	5 155
Résultat courant avant impôts	32 460
Produits exceptionnels	2 100
Charges exceptionnelles	4 500
Résultat exceptionnel	-2 400
Participation des salariés aux résultats	2 500
Impôts sur les bénéfices	1 280
Résultat de l'exercice : bénéfice	26 280

**Compte de résultat (en colonnes) société SABAHAT
SA au 31.12.N (en milliers d'euros)**

Charges		Produits	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats de marchandises	6 350	Ventes de marchandises	53 600
Variation de stock	-1 030	Montant net du chiffre d'affaires	53 600
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 540	Subventions d'exploitation	3 700
Variation de stock	-770	Total	57 300
Impôts, taxes et versements assimilés	10 050	Produits financiers	7 805
Salaires et traitements	5 075	Produits exceptionnels	2 100
Charges sociales	3 550		
Dotations A/P d'exploitation	1 730		
Autres charges	500		
Total	29 995		
Charges financières	2 650		
Charges exceptionnelles	4 500		
Participation des salariés aux résultats	2 500		
Impôts sur les bénéfices	1 280		
Résultat de l'exercice : bénéfice	26 280		
Total	67 205	Total	67 205

Résultat d'exploitation = 27 305

Résultat financier = 5 155

Résultat courant avant impôts = 32 460

Résultat exceptionnel = -2 400

3.4 | Société BEYSÛL SA

■ Enoncé

Au 31 décembre N, la société BEYSÛL SA fournit la liste des comptes suivante (en milliers d'euros).

Avertissement : Lorsqu'il est nécessaire, les montants de certains postes sont donnés en précisant le montant brut et le montant net.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :
39 135

Participations : 1 247 076 (brut)/536 259 (net)

Terrains : 24 805 (brut)/15 123 (net)
 Autres réserves : 43 215
 Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 38 497
 Autres créances : 10 933 (brut)/10 933 (net)
 Immobilisations corporelles en cours : 4 375 (brut)/4 375 (net)
 Résultat de l'exercice : 27 987
 Autres dettes : 52 539
 Frais d'établissement : 18 695 (brut)/15 350 (net)
 Constructions : 75 198 (brut)/8 243 (net)
 Réserve légale : 74 730
 Écarts de conversion actif : 370 (brut)/370 (net)
 Autres immobilisations incorporelles : 25 630 (brut)/23 710 (net)
 Provisions réglementées : 288
 En-cours de production : 6 110 (brut)/6 110 (net)
 Disponibilités : 18 601 (brut)/18 601 (net)
 Réserves réglementées : 36 200
 Provisions pour charges : 149 067
 Installations techniques, matériel et outillage industriels : 140 374 (brut)/29 038 (net)
 Autres immobilisations financières : 282 (brut)/282 (net)
 Valeurs mobilières de placement (VMP) : 45 750 (brut)/39 810 (net)
 Report à nouveau : 22 313
 Autres immobilisations corporelles : 17 684 (brut)/2 278 (net)
 Capital social : 749 610
 Avances et acomptes versés sur commandes : 160 (brut)/160 (net)
 Concessions, brevets, droits similaires : 130 852 (brut)/112 703 (net)
 Autres titres immobilisés : 1 023 (brut)/272 (net)
 Provisions pour risques : 187 635
 Matières premières et autres approvisionnements : 19 278 (brut)/18 877 (net)
 Dettes fiscales et sociales : 21 440
 Créances rattachées à des participations : 769 778 (brut)/628 427 (net)
 Écarts conversion passif : 275
 Charges à répartir : 745 (brut)/745 (net)
 Primes d'émission, de fusion, d'apport... : 10 000
 Marchandises : 37 065 (brut)/29 515 (net)
 Emprunts et dettes financières divers : 41 325

Actif	Brut	Net	Passif	
Actif circulant			Dettes d'exploitation	
<i>Stocks et en-cours</i>			dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 497
mat 1 ^{ères} et autres	19 278	18 877	dettes fiscales et sociales	21 440
approvisionnements			Dettes diverses	
en-cours de production	6 110	6 110	dettes sur immobilisations	
(biens et services)			et comptes rattachés	73 947
produits intermédiaires et finis	7 700	7 679	autres	52 539
marchandises	37 065	29 515		
	70 153	62 181		
			Total	266 883
<i>Avances et acomptes versés</i>	160	160		
/commandes			Ecarts conversion passif	275
Créances				
créances clients et comptes	67 820	48 366		
rattachés				
autres	10 933	10 933		
VMP	45 750	39 810		
Disponibilités	18 601	18 601		
Charges constatées d'avance	1 707	1 707		
Total	215 124	181 758		
Charges à répartir	745	745		
Ecarts de conversion actif	370	370		
Total Actif	2 683 494	1 568 203	Total passif	1 568 203

3.5 | Société BERSAN SA

■ Enoncé

Au 31 décembre N, la société BERSAN fournit la liste des comptes suivante (en milliers d'euros).

Remarques : Lorsqu'il est nécessaire, les montants de certains postes sont donnés en précisant dans l'ordre suivant le montant brut, l'amortissement et le montant net (brut/amortissement/net).

Charges exceptionnelles : 3 300

Production immobilisée : 78

Provisions pour risques : 250

Avances et acomptes versés sur commandes : 2 000

Variation de stock sur achats de marchandises : -1 231

Autres produits d'exploitation : 1 700

Capital : 10 000

Terrains : 9 000/3 200/5 800

Produits financiers : 8 765

Réserves : 2 200

Autres charges : 4 600

Dotations aux amortissements d'exploitation : 1 800

Titres de participations : 4 000/200/3 800

Autres dettes : 2 000

Subventions d'exploitation : 3 200

Impôts sur les bénéfices : 22 600

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :
21 100

(dont 13 600 à plus d'un an)

Charges financières : 5 310

Constructions : 21 000/8 000/13 000

Disponibilités : 600

Charges sociales : 2 300

Impôts, taxes et versements assimilés : 12 500

Frais d'établissement : 3 000/950/2 050

Achats de matières premières et autres approvisionnements : 5 643

Dettes fournisseurs : 3 000

Participation des salariés : 1 325

Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges : 635

Stocks et en-cours : 4 300/800/3 500

Dettes fiscales et sociales : 400

Ventes de marchandises : 75 000

Provisions pour charges : 100
 Production vendue : 1 450
 Valeurs mobilières de placements (VMP) : 700
 Matériel industriel : 6 000/1 600/4 400
 Achats de marchandises : 9 803
 Créances clients : 15 000/1 600/13 400
 Production stockée : 1 800
 Variation de stocks sur achats de matières premières : -328
 Produits exceptionnels : 2 860
 Dotations aux provisions d'exploitation : 730
 Salaires et traitements : 5 400
 Autres achats et charges externes : 11 536

■ Question

À partir de la liste de comptes ci-dessus, dresser le bilan et le compte de résultat de la société BERSAN SA au 31 décembre N, date de clôture de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier N.

■ Solution

Bilan société BERSAN SA au 31.12.N (en milliers d'euros)

Actif				Passif	
	Brut	A/P	Net		
Immo. incorporelles				Capitaux propres	
Frais d'établissement	3 000	950	2 050	Capital	10 000
Immo. corporelles				Réserves	2 200
Terrains	9 000	3 200	5 800	Résultat de l'exercice	10 200
Constructions	21 000	8 000	13 000	Total	22 400
Matériel industriel	6 000	1 600	4 400		
Immo. financières				Provisions R/C	
Titres de participations	4 000	200	3 800	Provisions pour risques	250
Total	43 000	13 950	29 050	Provisions pour charges	100
				Total	350
Stocks et en-cours	4 300	800	3 500		
Avances et acomptes	2 000		2 000	Dettes	
Créances clients	15 000	1 600	13 400	Emprunts auprès EC (1)	21 100
VMP	700		700	Dettes fournisseurs	3 000
Disponibilités	600		600	Dettes fiscales sociales	400
Total	22 600	2 400	20 200	Autres dettes	2 000
				Total	26 500
Total Actif	65 600	16 350	49 250	Total Passif	49 250

(1) Dont à plus d'un an : 13 600

Compte de résultat (en liste) société BERSAN SA au 31.12.N (en milliers d'euros)

	Exercice N
Produits d'exploitation	
Ventes de marchandises	75 000
Production vendue (biens et services)	1 450
Montant net du chiffre d'affaires	76 450
Production stockée	1 800
Production immobilisée	78
Subventions d'exploitation	3 200
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	635
Autres produits	1 700
Total	83 863
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	9 803
Variation de stock	-1 231
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 643
Variation de stock	-328
Autres achats et charges externes	11 536
Impôts, taxes et versements assimilés	12 500
Salaires et traitements	5 400
Charges sociales	2 300
Dotations aux amortissements	1 800
Dotations aux provisions	730
Autres charges	4 600
Total	52 753
Résultat d'exploitation	31 110
Produits financiers	8 765
Charges financières	5 310
Résultat financier	3 455
Résultat courant avant impôts	34 565
Produits exceptionnels	2 860
Charges exceptionnelles	3 300
Résultat exceptionnel	-440
Participation des salariés aux résultats	1 325
Impôts sur les bénéfices	22 600
Résultat de l'exercice : bénéfice	10 200

Compte de résultat (en colonnes) société BERSAN SA au 31.12.N (en milliers d'euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats de marchandises	9 803	Ventes de marchandises	75 000
Variation de stock	-1 231	Production vendue	1 450
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 643	Montant net du chiffre d'affaires	76 450
Variation de stock	-328	Production stockée	1 800
Autres achats et charges externes	11 536	Production immobilisée	78
Impôts, taxes et versements assimilés	12 500	Subventions d'exploitation	3 200
Salaires et traitements	5 400	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	635
Charges sociales	2 300	Autres produits	1 700
Dotations aux amortissements	1 800	Total	83 863
Dotations aux provisions	730	Produits financiers	8 765
Autres charges	4 600	Produits exceptionnels	2 860
Total	52 753		
Charges financières	5 310		
Charges exceptionnelles	3 300		
Participation des salariés aux résultats	1 325		
Impôts sur les bénéfices	22 600		
Résultat de l'exercice : bénéfice	10 200		
Total	95 488	Total	95 488

Résultat d'exploitation = 31 110

Résultat courant avant impôts = 34 565

Résultat financier = 3 455

Résultat exceptionnel = -440

RÉSUMÉ DU CHAPITRE

Le compte de résultat récapitule l'activité de l'entreprise entre deux bilans et se conçoit donc comme un film. Il regroupe les charges et les produits en distinguant trois catégories :

- Produits et charges d'exploitation ;
- Produits et charges financiers ;
- Produits et charges exceptionnels.

Il fait apparaître le résultat net comptable qui se décompose comme la somme du résultat courant avant impôt et du résultat exceptionnel, déduction faite des charges de prélèvement. Le compte de résultat sert à analyser la rentabilité de l'entreprise.

▼ MOTS CLÉS

- ◆ Charges de prélèvement
- ◆ Résultat net comptable

▼ QUESTIONS DE RÉFLEXION

- Pourquoi trouve-t-on des titres financiers à deux postes de l'actif ?
- Pourquoi le résultat net figure-t-il aux capitaux propres ?
- En quoi correspond la différence entre les valeurs brutes et les valeurs nettes des comptes de l'actif du bilan ?
- Comment se décompose le résultat net comptable ?
- Le résultat net comptable figure-t-il toujours au passif du bilan ?

▼ RÉPONSES

Pourquoi trouve-t-on des titres financiers à deux postes de l'actif ?

L'entreprise peut détenir des titres ou des créances sur d'autres entreprises suivant deux optiques opposées : une optique de court terme et une optique de long terme. C'est précisément cette différence qui explique que des titres soient enregistrés dans deux postes de l'actif.

Lorsque des titres ou créances sont détenus par l'entreprise dans une optique de court terme, c'est pour répondre à un objectif de

plus-values boursières. Ces titres sont alors enregistrés en *valeurs mobilières de placement* (VMP) à l'actif circulant.

Inversement, la détention de titres dans une optique de long terme correspond à une stratégie de participation de l'entreprise au capital d'autres entreprises. Dans le cas présent, ce ne sont pas les plus-values boursières qui sont recherchées, mais l'action de contrôle ou de participation durable aux décisions et résultats d'autres entreprises. Ces titres sont alors enregistrés en tant que

participations dans la rubrique *immobilisations financières* du capital immobilisé.

Pourquoi le résultat net figure-t-il aux capitaux propres ?

Le résultat net comptable est un élément du passif en ce sens qu'il constitue une ressource pour l'entreprise. Ne pouvant être comptabilisé en tant que dette, il constitue donc forcément un élément des capitaux propres.

En quoi consiste la différence entre les valeurs brutes et les valeurs nettes des comptes de

l'actif du bilan ?

Avec le temps, la valeur de certains éléments constitutifs de l'actif (essentiellement les immobilisations) peut diminuer.

L'amortissement et les provisions comptabilisent cette dépréciation.

L'amortissement enregistre une dépréciation nécessaire, tandis que la provision enregistre une dépréciation probable mais pas nécessairement irréversible. Se faisant, l'amortissement et les provisions constituent la différence entre les valeurs brutes et les valeurs nettes des postes de l'actif.

Références bibliographiques

- BATSCH L., *Le diagnostic financier*, 2000, 3^e édition, Economica.
- BODIE Z., MERTON R., *Finance*, 2001, Pearson Education.
- CHARREAUX G., *Gestion financière*, DECF n° 4, 2000, 6^e édition, Litec.
- COLASSE B., *Comptabilité générale (PCG 1999 et IAS)*, 2001, 7^e édition, Economica.
- COLASSE B., *L'analyse financière de l'entreprise*, 2001, La Découverte.
- EGLEM J.-Y., et al, *Les mécanismes comptables de l'entreprise*, 2001, 4^e édition, Montchrestien.
- EVRAERT S., PRAT DIT HAURET C., *Comptabilité. Cours & Applications*, 2002, 5^e édition, Vuibert.
- GUILLOUZO R., JAFFRÉ L., JUGUET P., *Comptabilité générale*, 2001, Hachette Supérieur.
- MARION A., *Analyse financière. Concepts et méthodes*, 2001, 2^e édition, Dunod.
- MASÉO R., PHILIPPS A., RAULET C., *Comptabilité générale*, 2000, 7^e édition, Dunod.
- MEYLON G., *Comptabilité générale*, 2002, 3^e édition, ESKA.
- MEYLON G., *Gestion financière*, 2001, Bréal.
- PEROCHON C., *Comptabilité générale. Corrigés N.E.*, 2001, Foucher.
- VERNIMMEN P., *Finance d'entreprise*, 2002, 5^e édition par QUIRY P., LE FUR Y., Dalloz.
- VIONNET M.-H., LOZATO M., *Comptabilité. Cas pratiques*, DPECF n° 4, 2000, Dunod.

1. MODÈLE DE COMPTE DE RÉSULTAT (en liste) – système de base (Produits et charges hors taxes)

	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation (I) (1) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue [biens et services] (a)		
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation :	X	X
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme (c)		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total I	X	X
Charges d'exploitation (II) (2) :		
Achats de marchandises (d)		
Variation de stock (e)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (d)		
Variation de stock (e)		
* Autres achats et charges externes		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (f)		
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total II	X	X
* Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.		

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(c) Poste à ne présenter qu'en cas de besoin. Le montant qui est inscrit à ce poste peut être positif ou négatif.

Le montant négatif est entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(d) Y compris droits de douane.

(e) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(f) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

MODÈLE DE COMPTE DE RÉSULTAT (en liste) – système de base
(Produits et charges hors taxes)

	Exercice N	Exercice N-1
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II) ± X		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice ou perte transférée III	X	X
Pertes ou bénéfice transféré IV	X	X
Produits financiers (V) :		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	X	X
Charges financières (VI) :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	X	X
2. RESULTAT FINANCIER (V – VI) ± X		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV + V – VI) ± X		
Produits exceptionnels (VII) :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII	X	X
Charges exceptionnelles (VIII) :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total VIII	X	X
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII) ± X		
Participation des salariés aux résultats (IX)	X	X
Impôts sur les bénéfices (X)	X	X
Total des produits (I + III + V + VII)	X	X
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	X	X
Bénéfice ou perte	X	X
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

N.B. — Outre le résultat exceptionnel avant impôts que les sociétés de capitaux doivent faire ressortir, les entités ont la faculté de faire apparaître distinctement le résultat d'exploitation et le résultat financier. Le bénéfice ou la perte résulte alors de la somme algébrique des résultats courant et exceptionnel (3 + 4) et les charges IX et X.

MODÈLE DE COMPTE DE RÉSULTAT (en tableau) – système de base

PRODUITS (hors taxes)	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation (I) (1) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue [biens et services] (a)		
Sous-total A – Montant net du chiffre d'affaires <i>dont à l'exportation :</i>	X	X
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme (c)		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Sous-total B	X	X
Total I (A + B)	X	X
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	X	X
Produits financiers (III) :		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	X	X
Produits exceptionnels (IV) :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL IV	X	X
Total des produits (I + II + III + IV)	X	X
Solde débiteur = perte (3)	X	X
TOTAL GENERAL	X	X
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes. (b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-). (c) Poste à ne présenter qu'en cas de besoin. Le montant qui est inscrit à ce poste peut être positif ou négatif. Le montant négatif est entre parenthèses ou précédé du signe (-).

PARTIE 3

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

▼ SOMMAIRE

- 1. Analyse du bilan : la solvabilité de l'entreprise**
- 2. Analyse du compte de résultat : les soldes intermédiaires de gestion**
- 3. La notion de capacité d'autofinancement et ses implications**

Analyse du bilan : la solvabilité de l'entreprise

▼ OBJECTIFS DU CHAPITRE

Analyser la conception du bilan fonctionnel.

Présenter la notion de solvabilité.

Expliciter et calculer les notions de fonds de roulement net global, besoin en fonds de roulement et trésorerie nette.

Présenter les principaux ratios d'analyse du bilan.

▼ SOMMAIRE

1. FRNG, BFR et trésorerie nette
2. Diagnostic financier et ratios d'analyse du bilan
3. Applications

L'analyse du bilan fonctionnel attrait à la **solvabilité** de l'entreprise. La solvabilité représente la **capacité de l'entreprise à faire face à son endettement** représenté par son passif externe, et ceci, par la réalisation des éléments composant l'actif. En d'autres termes, une entreprise est dite solvable lorsqu'elle peut faire face à l'ensemble de ses engagements en liquidant l'ensemble de ses actifs.

Ce chapitre présente les grandeurs caractéristiques permettant d'appréhender la solvabilité de l'entreprise :

- Le fonds de roulement net global (FRNG) ;
- Le besoin en fonds de roulement (BFR) ;
- La trésorerie nette.

1 | FRNG, BFR et trésorerie nette

La solvabilité de l'entreprise dépend donc d'une part de la valeur liquidative des actifs, et d'autre part du montant de l'endettement.

1.1 | *Le fonds de roulement net global*

Conceptuellement, le fonds de roulement net global (FRNG) ou fonds de roulement fonctionnel représente le montant net de capitaux permanents disponibles pour le financement des besoins courants de l'entreprise. Il s'appréhende comme l'excédent des capitaux permanents (ressources stables) sur les immobilisations (emplois stables).

Ces ressources durables servent à financer le cycle d'investissement (actifs immobilisés de plus d'un an). Se faisant, le fonds de roulement net global est censé avoir une valeur proche de zéro. Toutefois, il est préférable, mais pas nécessaire (d'autant que considéré aujourd'hui comme un concept dépassé de l'analyse financière) qu'il soit positif, ce qui constitue alors un « matelas de sécurité » pour l'entreprise. Ce surplus permet de consolider le cycle d'exploitation et de conserver un équilibre, et ce, même en cas de clients défaillants ou de stocks dépréciés. Un tel surplus contribue à renforcer la confiance des banquiers et créanciers à court terme, tout en palliant aux risques inhérents à son activité (chute des ventes, dépréciation des stocks, défaut de paiement des clients...).

différence entre la valeur de l'actif circulant et les dettes d'exploitation. Pour autant, son montant matérialise un besoin financier permanent nécessaire à la poursuite de l'activité de l'entreprise qui se doit donc d'engager constamment ce capital.

1.2.2 Le BFRHE

Le BFRHE représente les éléments non liés directement à l'exploitation de l'entreprise (hors cycle) et non destinés à demeurer durablement au patrimoine, de sorte que :

$$\begin{aligned}\text{BFRHE} &= \text{Actifs divers ou hors exploitation} \\ &\quad - \text{Passifs divers ou hors exploitation}\end{aligned}$$

1.2.3 Le BFR

Parce qu'il est constitué du BFRE et du BFRHE, le BFR représente les besoins résiduels provenant des cycles d'exploitation et hors exploitation, tel que :

$$\text{BFR} = \text{BFRE} + \text{BFRHE}$$

Au niveau du bilan :

$$\begin{aligned}\text{BFR} &= (\text{Stocks} + \text{Avances et acomptes versées} \\ &\quad \text{sur commandes} + \text{Créances clients}) \\ &\quad - (\text{Dettes financières à court terme} \\ &\quad + \text{Dettes d'exploitation} + \text{Dettes diverses})\end{aligned}$$

C'est précisément ce besoin qui doit être financé en totalité ou en partie par l'excédent des capitaux permanents (ressources stables), autrement dit, par un FRNG suffisant, c'est-à-dire positif. Le reliquat éventuel du BFR, c'est-à-dire la partie non couverte par le FRNG, devant être financé par des crédits bancaires de trésorerie.

Un $\text{BFR} < 0$ correspond à une ressource en fonds de roulement (RFR).

Equivalant à une immobilisation, le BFR nécessite donc d'être engagé en permanence par l'entreprise. De ce point de vue, la somme du BFR et des actifs immobilisés constitue l'**actif économique** de l'entreprise, c'est-à-dire ce dont elle a besoin pour fonctionner. Désigné également sous les termes de capitaux investis ou de fonds opérationnels engagés, l'actif économique est égal à la somme des encours nets engagés par l'entreprise dans les cycles d'exploitation et d'investissement. Il est financé par les capitaux propres et l'endettement net.

1.3 | La trésorerie nette

La trésorerie nette représente **ce qu'il reste à l'entreprise quand, grâce à ses ressources, elle a pu financer l'ensemble de ses besoins**, telle que :

$$\begin{aligned}
 &\text{Trésorerie nette (TN)} \\
 &= \text{Ressources} - \text{Besoins} \\
 &= (\text{ressources permanentes} + \text{ressources cycliques}) \\
 &\quad - (\text{besoins permanents} + \text{besoins cycliques}) \\
 &= (\text{RP} + \text{RC}) - (\text{BP} + \text{BC}) \\
 &= (\text{RP} - \text{BP}) - (\text{BC} - \text{RC}) \\
 &= \text{FRNG} - \text{BFR} \\
 &= \text{Actifs trésorerie} - \text{Passifs trésorerie} \\
 &= \text{VMP} + \text{Disponibilités} - \text{Concours bancaires courants} \\
 &\quad \text{et soldes créditeurs de banque}
 \end{aligned}$$

$$\text{FRNG} > \text{BFR} \rightarrow \text{TN} > 0$$

$$\text{FRNG} < \text{BFR} \rightarrow \text{TN} < 0$$

Si la trésorerie nette est positive, l'entreprise est considérée comme solvable, et inversement¹. Aussi, à la fin de l'exercice comptable, lors de la clôture des comptes, l'entreprise a tout intérêt à avoir une trésorerie positive. Si, pour des raisons transitoires et particulières, la trésorerie est négative, son montant (en valeur absolue) doit alors demeurer raisonnable au regard des capitaux propres.

1. Une précaution impose toutefois de ne pas confondre solvabilité et liquidité. La liquidité du bilan est une notion beaucoup plus abstraite que celle de solvabilité. Pour bien percevoir le concept de liquidité, il importe de raisonner ainsi : à un instant donné, le bilan regroupe les avoirs (Passif) et les engagements (Actif) de l'entreprise. Sans adopter d'approche liquidité (qui est celle de la solvabilité au travers d'un critère croissant d'exigibilité), ces avoirs et échéances sont classés suivant une optique de court terme et sous-tendent la question suivante : dans quel délai tel engagement devrait-il se traduire par une sortie de fonds, tel avoir par des ressources ?

Dès lors, une entreprise est en situation d'illiquidité lorsqu'elle ne peut plus faire face à ses échéances. Pour faire face à ses échéances, une entreprise dispose de deux solutions : ses ressources existantes ou de nouveaux crédits. Ces nouveaux crédits vont obligatoirement impliquer de nouveaux besoins au moment de leur remboursement ; l'entreprise devra alors secréter de nouvelles ressources.

La situation d'illiquidité provient du fait que la durée des emplois (Actif) est supérieure à celle des ressources (Passif). La règle de prudence consiste alors pour l'entreprise à financer des emplois en capitaux par des ressources dont l'exigibilité a été soigneusement examinée. Une entreprise solvable peut donc momentanément se retrouver illiquide, et inversement, une entreprise insolvable peut être liquide.

Cette comparaison du FRNG et du BFR contribue à évaluer l'équilibre financier. Ainsi, une entreprise sera à l'équilibre si sa trésorerie nette est positive, et inversement.

2 | Diagnostic financier et ratios d'analyse du bilan

L'analyse du bilan peut se faire en considérant deux grandes catégories de ratios :

- Les ratios de structure ;
- Les ratios de durée d'écoulement ou de rotation du BFR.

2.1 | Les ratios de structure

Ils permettent d'analyser la **structure financière** de l'entreprise définie comme la combinaison de dettes bancaires et financières nettes et de capitaux propres utilisés pour son financement.

- Financement des immobilisations : $\frac{\text{Ressources stables}}{\text{Emplois stables}}$
- Financement du BFR : $\frac{\text{FRNG}}{\text{BFR}}$
- Engagement des actionnaires : $\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Ressources stables}}$
- Endettement à long et moyen terme : $\frac{\text{Dettes financières} > 1 \text{ an}}{\text{Ressources stables}}$
- Capacité de remboursement : $\frac{\text{Dettes financières} > 1 \text{ an (en nombre d'années)}}{\text{CAF}}$

2.2 | Les ratios de rotation du BFR

Ils servent à analyser en tendance la proportion des fonds « bloqués » dans l'entreprise.

- Rotation du crédit clients : $\frac{\text{Créances clients}}{\text{CA TTC}} \times 360$

- Rotation du crédit fournisseurs : $\frac{\text{Dettes fournisseurs}}{\text{Achat annuels TTC}} \times 360$
- Durée de stockage des matières premières : $\frac{\text{Stock moyen}}{\text{Coût d'achat des matières consommées}} \times 360$
- Durée de stockage des produits : $\frac{\text{Stock moyen}}{\text{Coût de production des produits vendus}} \times 360$
- Rotation du stock global : $\frac{\text{Stock final}}{\text{CA HT}} \times 360$
- Rotation du BFR : $\frac{\text{BFR}}{\text{CA HT}} \times 360$

La croissance de l'entreprise est basée sur la stabilité du ratio $\frac{\text{BFR}}{\text{CA HT}}$. Ainsi, si le BFR permanent représente 25% du chiffre d'affaires, et si celui-ci croît de 100 à 140 M€, le BFR s'accroîtra de 10 M€ dans le même temps (40 M€ $\times$ 25%). La croissance de l'activité, exprimée par le chiffre d'affaires, entraîne ainsi une croissance du BFR.

Cette situation apparaît spécifiquement dans les périodes de forte croissance. En stimulant les ventes, la croissance impose plus de stocks et accroît le montant des créances clients. Autrement dit, la croissance de l'entreprise tend à augmenter le BFR, cette variation constituant un besoin de fonds supplémentaire dont tout plan de développement doit tenir compte et anticiper. La pratique montre que, très souvent, cette progression rapide du BFR proportionnellement au chiffre d'affaires est mal maîtrisée par les entreprises qui ne peuvent mobiliser les capitaux supplémentaires nécessaires. Il arrive même que des entreprises en forte croissance se trouvent confrontées au fait que le BFR augmente plus vite que le chiffre d'affaires, débouchant ainsi sur une situation de crise de croissance. Ce qui explique que de nombreuses entreprises en phase de croissance soient contraintes de déposer le bilan ou de changer de propriétaire, faute d'avoir réussi à mobiliser les capitaux supplémentaires nécessaires à leur expansion.

$$\text{BFR} = (4\,300 + 2\,000 + 15\,000) - [(21\,100 - 13\,600) + 3\,000 + 400 + 2\,000] = 8\,400$$

$$\text{TN} = \text{FRNG} - \text{BFR} = \text{VMP} + \text{Disponibilités} = 1\,300$$

LA LOGIQUE DU BFR

Avant de songer à vendre, l'entreprise industrielle ou de distribution doit constituer des stocks de matières premières, de marchandises ou de produits finis. Ces achats sont à l'origine de flux de décaissements sans contreparties immédiates, c'est-à-dire sans flux d'encaissements. La valeur comptable des stocks ainsi constitués représente la première composante du BFR.

Par la suite, l'entreprise vendra ses marchandises ou produits finis mais sera contrainte de reconstituer ses stocks afin précisément de pouvoir continuer à produire pour vendre. De sorte que les montants financiers avancés initialement pour constituer les stocks sont appelés à demeurer en permanence immobilisés.

Passant au stade de la vente de sa production, l'entreprise se trouve généralement confrontée à l'obligation d'accorder des délais de paiement à ses clients qui ne paient pas immédiatement. Ce crédit client est généralement de 90 jours et représente la deuxième composante du BFR. A moins d'être déclarée en faillite, l'entreprise se verra régler ultérieurement ces créances clients qui, entretemps, poursuite de l'activité oblige, auront été remplacées par d'autres. De sorte que les montants financiers correspondant au volant de ces créances sont appelés à demeurer en permanence immobilisés. Au total, la valeur des stocks et les créances clients représentent un besoin cyclique d'exploitation pour l'entreprise.

De la même façon que l'entreprise possède des créances clients, elle possède également des dettes auprès de ses fournisseurs. Ces dettes fournisseurs représentent la troisième composante du BFR et constituent une ressource cyclique d'exploitation.

Sur la base de la définition du BFR, l'idée consiste alors pour l'entreprise à alléger au maximum le poids des besoins cycliques d'exploitation, le BFR représentant le montant financier que l'entreprise se doit de tenir immobilisé en permanence pour financer son activité d'exploitation.

La plupart du temps, l'entreprise se comporte vis-à-vis de ses fournisseurs de la même façon que ses clients agissent vis-à-vis d'elle-même, en fonctionnant sur le système du paiement différé. Cherchant à alléger le BFR, l'idéal serait alors pour l'entreprise de parvenir à régler ses fournisseurs après avoir perçu le règlement de ses clients. Mais dans la pratique, les délais consentis aux clients sont en général identiques à ceux négociés par l'entreprise avec ses fournisseurs. De plus, lorsqu'elle n'est pas en faillite, l'entreprise réalise plus de transactions avec ses clients qu'avec ses fournisseurs. Les montants dus par les clients excèdent donc en général ceux dus par l'entreprise aux fournisseurs (à délais de paiement

considérés comme équivalents). De sorte que les BFR des entreprises sont le plus souvent positifs (exprimant ainsi un besoin de financement), à l'exception toutefois des entreprises de distribution.

L'exception des entreprises commerciales de distribution

En ce domaine, les entreprises commerciales de distribution, au même titre que les entreprises de restauration collective ou de vente par correspondance, présentent généralement un BFR négatif, c'est-à-dire un RFR. Si ces dernières affichent un excédent, c'est que leur cycle d'exploitation induit des ressources précédant les emplois. Plus spécifiquement, elles perçoivent le produit de leurs ventes avant même d'avoir réglé leurs charges de production, et notamment leurs dettes fournisseurs.

C'est ainsi que les enseignes de la grande distribution se voient régler immédiatement par leurs clients des produits qu'elles ne paieront que plus tard à leurs fournisseurs. De par ce décalage temporel avantageux, les dettes fournisseurs excèdent largement les créances clients tout en couvrant la valeur des stocks de marchandises. La différence entre la valeur de l'actif circulant et les dettes d'exploitation débouche alors non pas sur un BFR mais sur un RFR très avantageux que les entreprises de distribution investissent dans l'attente de régler leurs fournisseurs, disposant ainsi d'une confortable avance financière.

Au total, un BFR très faible, voire négatif (RFR), constitue un avantage stratégique indéniable pour toute entreprise souhaitant se développer sans être contrainte de recourir à des capitaux extérieurs.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE

La solvabilité correspond à l'aptitude de l'entreprise à faire face à son endettement. Son analyse s'appréhende au travers du BFR qui, en tant qu'élément central de l'analyse financière, représente le montant de capitaux permanents nécessaire au financement de l'activité courante. Les ratios de rotation du BFR permettent d'analyser la proportion des fonds « gelés » dans l'entreprise. Exprimée par le chiffre d'affaires, la croissance de l'entreprise tend à accroître le chiffre d'affaires.

▼ MOTS CLÉS

- ◆ BFR
- ◆ Cycle d'exploitation
- ◆ FRNG
- ◆ Solvabilité
- ◆ Trésorerie nette

▼ QUESTIONS DE RÉFLEXION

- Quelles est l'utilité du « matelas de sécurité » ? Est-elle totalement justifiée ?
- En quoi le BFR constitue-t-il le pivot de l'analyse financière ?
- Qu'est-ce que la liquidité ?
- Quelles sont les conséquences d'une croissance mal maîtrisée du BFR ?
- En quoi les entreprises de distribution constituent-elles une exception ?

Références bibliographiques

- BATSCH L., *Le diagnostic financier*, 2000, 3^e édition, Economica.
- BODIE Z., MERTON R., *Finance*, 2001, Pearson Education.
- CHARREAUX G., *Gestion financière*, DECF n° 4, 2000, 6^e édition, Litec.
- COHEN E., *Analyse financière*, 1997, 4^e édition, Economica.
- COHEN E., *Gestion financière de l'entreprise et développement financier*, 1998, Editions classiques d'expression française (EDICEF)..
- COLASSE B., *Comptabilité générale (PCG 1999 et IAS)*, 2001, 7^e édition, Economica.
- EGLEM J.-Y., et al, *Les mécanismes comptables de l'entreprise*, 2001, 4^e édition, Montchrestien.
- Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, 2000, Economica.
- EVRAERT S., PRAT DIT HAURET C., *Comptabilité. Cours & Applications*, 2002, 5^e édition, Vuibert.
- LAMY *Droit du financement*, 2003, Lamy.
- MARION A., *Analyse financière. Concepts et méthodes*, 2001, 2^e édition, Dunod.
- MARION A., *Le diagnostic d'entreprise*, 1999, Economica.
- MEYLON G., *Comptabilité générale*, 2002, 3^e édition, Eska.
- MEYLON G., *Gestion financière*, 2001, Bréal.
- PIGET P., *Gestion financière de l'entreprise*, 1998, Economica.
- VERNIMMEN P., *Finance d'entreprise*, 2002, 5^e édition par QUIRY P., LE FUR Y., Dalloz.

7

CHAPITRE

Analyse du compte de résultat : le diagnostic de la rentabilité

▼ OBJECTIFS DU CHAPITRE

Présenter les différents niveaux de formation du résultat au travers des soldes caractéristiques du compte de résultat.

Expliciter et calculer les différents soldes intermédiaires de gestion du système développé.

Présenter les ratios pertinents de la performance globale de l'entreprise.

Mettre en évidence les différents ratios constitutifs de la rentabilité financière.

▼ SOMMAIRE

1. Présentation des SIG
2. Mise en œuvre du diagnostic financier : l'étude de la rentabilité par les ratios
3. Les déterminants de la rentabilité financière
4. Applications

stock de marchandises (stock initial – stock final) et des rabais, remises et ristournes (RRR) sur achats.

La marge commerciale exprime le supplément de valeur apporté par l'entreprise au coût des marchandises vendues durant l'exercice comptable. Plus précisément, elle est relative à une activité de négoce et de distribution et concerne donc les entreprises commerciales achetant des marchandises destinées à être revendues en l'état sans subir de transformation. Pour ces entreprises, elle s'apparente alors à une marge globale avant toutes autres charges d'exploitation, financières et exceptionnelles.

Son analyse permet d'adapter le prix de vente par rapport au prix d'achat et de situer l'entreprise par rapport à la concurrence.

1.2 | La production de l'exercice

La production de l'exercice exprime la somme des productions vendue, stockée et immobilisée :

$$\begin{aligned} \text{Production de l'exercice} = & \text{Production vendue} + \\ & \text{Production stockée} + \\ & \text{Production immobilisée} \end{aligned}$$

Sans toutefois correspondre à une marge, la production de l'exercice permet d'apprécier le montant que l'entreprise tire de son activité avant déduction des frais inhérents à la fabrication et à la commercialisation. Elle mesure l'activité productive et est donc relative aux entreprises industrielles qui achètent des matières premières pour les transformer et les revendre ensuite sous forme de produits finis.

1.3 | La valeur ajoutée

La valeur ajoutée est un solde essentiel représentant la **richesse** ou le surcroît de valeur généré par l'entreprise du fait de son activité d'exploitation, cette richesse étant ensuite répartie notamment entre le personnel, directement (salaires et traitements) ou indirectement (charges sociales), l'entreprise (excédent brut d'exploitation) et l'État (impôts et taxes)¹. Elle correspond à

1. Il est d'ailleurs intéressant de mesurer sa répartition par le suivi de ratios comme $\frac{\text{personnel}}{VA}$ ou $\frac{\text{impôts}}{VA}$.

l'apport que l'entreprise fait au tissu économique extérieur et mesure le poids économique de l'entreprise, telle que :

$$\text{Valeur ajoutée} = \text{Production de l'exercice} + \text{Marge commerciale} - \text{Consommation de l'exercice en provenance des tiers}$$

En partant de la définition du montant net du chiffre d'affaires (ventes de marchandises + production vendue), la valeur ajoutée peut également se définir de la façon suivante :

$$\text{Valeur ajoutée} = \text{Chiffre d'affaires} + \text{Production stockée} + \text{Production immobilisée} - \text{Coût d'achat des marchandises vendues} - \text{Consommation de l'exercice en provenance des tiers}$$

La valeur ajoutée est un critère de taille de l'entreprise pouvant être calculé indifféremment par segment d'activité, gamme de produits ou produit. Sa variation d'un exercice à un autre reflète l'évolution de l'entreprise et sa croissance est donc un indicateur pertinent d'efficacité. La valeur ajoutée représente également l'assiette sur laquelle est calculée la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

La mesure présentée ci-dessus fait cependant l'objet de certaines critiques dont la prise en compte a conduit à la définition d'une valeur ajoutée corrigée ou valeur ajoutée retraitée¹ « aux coûts des facteurs » retenue par la Centrale des Bilans de la Banque de France et notée VA (CDB).

1.4 | L'excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation (EBE) correspond à la ressource provenant des seules opérations d'exploitation de l'entreprise et représente ce qui reste de la valeur ajoutée après règlement des impôts, taxes et versements assimilés et des charges de personnel, ceux-ci étant entendus sous déduction des transferts de charges :

$$\text{EBE} = \text{Valeur ajoutée} + \text{Subventions d'exploitation} - \text{Impôts, taxes et versements assimilés} - \text{Charges de personnel}$$

LEBE mesure donc le flux de trésorerie potentiel généré par l'activité d'exploitation de l'entreprise indépendamment de sa

1. Car certains postes sont déplacés par rapport aux calculs du PCG.

politique de financement, des amortissements et des provisions et de sa gestion financière. D'un point de vue pratique, ce solde doit être positif¹ et suffisamment important pour couvrir l'ensemble des dépenses de l'entreprise. Il doit également couvrir la variation positive du BFRE².

Son intérêt est réel, puisqu'en ne considérant que les opérations de production et de commercialisation, il constitue un critère efficace d'appréciation de la performance industrielle et commerciale de l'entreprise. En tant qu'indicateur de résultat économique, il mesure la rentabilité globale du capital total (facteurs de production) investi tout en n'étant qu'une mesure partielle du résultat issu du cycle d'exploitation. Il indique également l'excédent de trésorerie généré par les opérations d'exploitation et est à cet effet assimilé à la marge potentielle de trésorerie d'exploitation avant charges financières, exceptionnelles et impôts.

LEBE sert également de base au calcul de la capacité d'autofinancement (méthode soustractive ou descendante ; cf. Chapitre 8). Comme la valeur ajoutée précédemment, l'EBE fait l'objet de nombreuses critiques qui ont conduit à l'élaboration d'un EBE (CDB). Enfin, l'intégration de la dépréciation de l'actif par les dotations aux amortissements et provisions permet de définir le résultat d'exploitation.

1.5 | *Le résultat d'exploitation*

Le résultat d'exploitation représente la **ressource nette** provenant des seules opérations d'exploitation de l'entreprise (hors opérations financières et exceptionnelles) :

$$\begin{aligned} \text{Résultat d'exploitation} = & \text{EBE} + \text{Reprises sur provisions et} \\ & \text{amortissements, transferts de} \\ & \text{charges} + \text{Autres produits} - \\ & \text{Dotations aux amortissements et} \\ & \text{provisions} - \text{Autres charges} \end{aligned}$$

Le résultat d'exploitation est également qualifié de **résultat économique global net des dépréciations**. Calculé hors charges et produits financiers, il est, au même titre que l'EBE, un indicateur de résultat économique permettant de juger de la per-

1. Lorsque ce solde est négatif, il s'agit alors d'une insuffisance brute d'exploitation (IBE).

2. Lorsque $\Delta \text{BFRE} < 0$, celle-ci conduit alors à une RFRE qui ne nécessite plus d'être couverte par l'EBE.

Hidden page

Marge commerciale + Production de l'exercice - Consommation en provenance des tiers = Valeur ajoutée	
Valeur ajoutée + Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Charges de personnel = EBE (ou IBE)	
EBE (ou IBE) + Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges + Autres produits - Dotations aux amortissements et provisions - Autres charges = Résultat d'exploitation	
Résultat d'exploitation +/- Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun + Produits financiers - Charges financières = RCAI	
RCAI +/- Résultat exceptionnel - Participation des salariés aux résultats - Impôts sur les bénéfices = Résultat net comptable	

Le résultat net comptable apparaît donc comme la somme du résultat courant avant impôts et du résultat exceptionnel modifié de la participation des salariés et des impôts sur les bénéfices. Il mesure le revenu net théorique destiné aux associés-actionnaires.

2 | Mise en œuvre du diagnostic financier : l'étude de la rentabilité par les ratios

La mesure de la croissance ou de la performance globale de l'entreprise par les ratios est une technique très répandue en analyse financière.

Avant de présenter les ratios pertinents les plus fréquemment utilisés pour le diagnostic de la rentabilité, il importe de bien définir le taux de croissance.

2.1 | Le taux de croissance

Le taux de croissance de l'activité de l'entreprise correspond au rapport d'accroissement en pourcentage du chiffre d'affaires, de la production ou de la valeur ajoutée sur la valeur de l'année précédente.

Ce rapport est un **taux apparent (en valeur)**. La prise en compte de l'**inflation** relative à l'exercice permet de calculer un **taux de croissance réel (en volume)**.

2.2 | Les ratios de rentabilité

2.2.1 La rentabilité économique

Elle exprime (en pourcentage) le rendement ou la rentabilité du capital économique de l'entreprise, composé des immobilisations et des capitaux permanents liés à son cycle d'exploitation, et correspond donc à la rentabilité de l'outil industriel.

Dans sa définition classique, la rentabilité économique (brute) R_e est mesurée par le ratio :

$$R_e = \frac{\text{EBE}}{\text{Actif total}}$$

Dans la pratique, l'EBE est souvent remplacé par le résultat net comptable.

2.2.2 La rentabilité financière

Elle exprime (en pourcentage) combien un euro ou une unité monétaire investie en capitaux propres permet de générer de résultat net. Elle est mesurée par le ratio R_f :

$$R_f = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$$

Ce ratio est destiné aux actionnaires car il indique l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les capitaux engagés. Il renseigne également sur sa capacité à rémunérer ses actionnaires, soit par dividendes, soit par affectation aux réserves.

Ce ratio doit être suffisamment élevé pour que l'actionnaire décide d'acheter des actions de l'entreprise (cotée). Pour cela, il doit être supérieur au rendement des obligations. Toutefois, une certaine prudence s'impose dans son analyse. En effet, un taux élevé peut correspondre à une insuffisance des capitaux propres,

Le ratio $\frac{\text{Résultat net}}{\text{CA}}$ mesure le **taux de marge nette** (m), c'est-à-dire la rentabilité commerciale de l'entreprise.

Le ratio $\frac{\text{CA}}{\text{Actif total}}$ mesure le **coefficient de rotation des actifs économiques** (k), c'est-à-dire le degré d'utilisation des investissements, en exprimant combien un euro ou une unité monétaire de capitaux investis permet de générer d'euros ou d'unités monétaires de chiffre d'affaires.

Le produit $m \times k$ correspond à la **rentabilité économique**
 $R_e : R_e = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Actif total}}$.

Quant au ratio $\frac{\text{Actif total}}{\text{CP}}$, il peut être exprimé de la façon suivante :

$$\begin{aligned} \frac{\text{Actif total}}{\text{CP}} &= \frac{\text{CP} + \text{Dettes}}{\text{CP}} \\ &= 1 + \frac{\text{Dettes}}{\text{CP}} \\ &= 1 + \lambda \end{aligned}$$

avec λ le ratio $\frac{\text{Dettes financières}}{\text{CP}}$ correspondant au **levier d'endettement** et mesurant la quantité de dettes financières pour une unité monétaire de capitaux propres.

La rentabilité financière de l'entreprise apparaît donc égale au produit de sa rentabilité économique par son degré d'endettement : $R_f = R_e(1 + \lambda)$

Lorsque l'endettement contribue à amplifier R_f par le jeu d'un « effet de levier ». Plus l'entreprise est endettée, plus elle est rentable financièrement. Cette constatation débouche sur un paradoxe conséquent selon lequel la recherche de l'impératif de rentabilité peut se faire au détriment de la solvabilité de l'entreprise (cf. Quatrième partie, cas n° 3).

Inversement, lorsque l'endettement contribue à contracter R_f par le jeu d'un « effet de massue ».

3.2] Le levier financier et l'effet de levier

Le raisonnement s'effectue après impôt τ , considéré comme un prélèvement sur le résultat. Chaque produit est générateur

d'impôt et chaque charge diminue l'impôt (dans la mesure où l'entreprise est bénéficiaire). A chaque poste du compte de résultat correspond donc un impôt ou un crédit d'impôt théorique, l'impôt final étant la somme de tous les impôts et crédits d'impôts (si cette somme est positive ; sinon, l'impôt retenu est nul).

Dans le raisonnement qui suit, chaque résultat (résultat d'exploitation (ou résultat économique net), résultat financier et résultat net) est donc considéré après impôt, c'est-à-dire net d'impôt.

Le résultat net est égal à la rentabilité dégagée par les capitaux propres multipliée par la part des capitaux propres plus un surplus (ou un déficit) de résultat obtenu sur les fonds empruntés, ce surplus (ou déficit) étant égal au produit de la dette par la différence entre le taux de rentabilité économique après impôt et le coût de la dette après impôt.

La relation fondamentale précédente devient alors :

$$R_f = R_e + (R_e - i) \times \frac{DF}{CP}$$

avec R_f la rentabilité financière, R_e la rentabilité économique après impôt, i le coût net de l'endettement, c'est-à-dire après impôt, D le montant de l'endettement net et CP la part des capitaux propres.

$$\text{Ou bien : } R_f = \left(R_e + (R_e - i) \times \frac{DF}{CP} \right) \times (1 - \tau)$$

avec R_f la rentabilité financière, R_e la rentabilité économique avant impôt et i le coût de l'endettement.

Soit λ le ratio $\frac{\text{Dettes financières}}{CP}$ correspondant au **levier financier** ou **levier d'endettement**.

L'effet de levier correspond quant à lui à la mesure $(R_e - i) \times \frac{DF}{CP}$.

En définitive, la relation proposée établit que la rentabilité financière d'une entreprise est égale à la somme de sa rentabilité économique et de l'effet de levier :

$$R_f = R_e + \text{effet de levier}$$

Soit encore le produit de sa rentabilité économique par son degré d'endettement : $R_f = R_e (1 + \lambda)$

L'effet de levier est d'autant plus important :

- que la rentabilité économique de l'entreprise est forte par rapport au coût de l'endettement ;
- que l'entreprise est très endettée.

Bien évidemment, l'effet de levier s'inverse et se transforme en « effet de massue » dès que :

- la rentabilité économique devient inférieure au coût de l'endettement ;
- le coût de l'endettement a été mal prévu par l'entreprise, ou se trouve brutalement élevé par un mécanisme d'indexation des taux d'intérêt.

Au total, la rentabilité financière apparaît comme le produit de trois ratios représentatifs des politiques fondamentales de l'entreprise : commerciale, industrielle et financière, c'est-à-dire de sa politique générale, et donc de ses choix stratégiques.

Cependant, la rentabilité financière de l'entreprise ne s'exprime pas uniquement par des considérations internes ; une entreprise appartient également à un ou plusieurs secteurs. Il importe alors de tenir compte de la structure des marchés et donc des forces de la concurrence.

4 | Applications

4.1 | Société SABAHAT SA

■ Enoncé

À partir de l'énoncé du chapitre 5, établir le tableau des soldes intermédiaires de gestion de la société SABAHAT SA au 31 décembre N, date de clôture de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier N, puis préciser l'analyse en calculant quelques ratios pertinents.

- Rentabilité économique :

$$R_e = \frac{\text{EBE}}{\text{Actif total (net)}} = \frac{29535}{81805} = 36,10\%$$

- Rentabilité financière :

$$R_f = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}} = \frac{26280}{47830} = 54,94\%$$

- Taux de rentabilité d'exploitation :

$$\frac{\text{Résultat exploitation}}{\text{CA HT}} = \frac{27305}{53600} = 50,94\%$$

- Taux de marge bénéficiaire :

$$\frac{\text{Résultat net}}{\text{CA HT}} = \frac{26280}{53600} = 49,03\%$$

4.2 | Société BERSAN SA

■ Enoncé

À partir de l'énoncé du chapitre 5, établir le tableau des soldes intermédiaires de gestion de la société BERSAN SA au 31 décembre N, date de clôture de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier N, puis préciser l'analyse en calculant quelques ratios pertinents.

■ Solution

Tableau des SIG société BERSAN SA au 31.12.N
(en milliers d'euros)

	Exercice N
Ventes de marchandises	75 000
- Coût d'achat des marchandises vendues	-(9 803 - 1 231)
= <i>Marge commerciale</i>	66 428
Production vendue	1 450
+ Production stockée	1 800
+ Production immobilisée	78
= <i>Production de l'exercice</i>	3 328

4.3 | Société TARABYA SA

■ Enoncé

À partir des comptes de résultat de la société TARABYA SA pour les exercices N et N+1 fournis ci-dessous,

1. présenter le tableau des soldes intermédiaires de gestion pour les deux exercices, puis procéder à une analyse tendancielle. Préciser ensuite l'analyse à l'aide de ratios pertinents permettant d'apprécier la rentabilité financière.
2. mesurer le taux de croissance de l'activité de l'entreprise à partir du chiffre d'affaires en considérant un taux d'inflation relatif à l'exercice N+1 égal à 1%.

Comptes de résultat société TARABYA SA
(exercices N et N+1) (en milliers d'euros)

	Exercice N+1	Exercice N
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	14 612	14 835
Production vendue (biens et services)	1 345 810	1 433 012
Montant net du chiffre d'affaires	1 360 422	1 447 847
Production stockée	12	9
Production immobilisée	19	15
Subventions d'exploitation	215	—
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	3 915	4 514
Autres produits	13 610	18 712
Total	1 378 193	1 471 097
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	2 714	2 987
Variation de stock	296	(175)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	115 406	123 010
Variation de stock	(715)	(413)
Autres achats et charges externes	327 803	358 910
Impôts, taxes et versements assimilés	29 416	34 603
Salaires et traitements	383 501	395 430
Charges sociales	193 436	185 300
Dotations aux amortissements et provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	40 056	43 315
Sur immobilisations : dotations aux provisions	—	—
Sur actif circulant : dotations aux provisions	8 506	9 904
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 912	3 013
Autres charges	11 060	11 956
Total	1 113 391	1 167 840

Produits financiers		
De participations	118 060	159 630
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13 419	10 406
Autres intérêts et produits assimilés	199 718	257 118
Reprises sur provisions et transferts de charges	73 020	133 046
Différences positives de change	25 027	26 049
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 715	16 104
Total	434 959	602 353
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et provisions	36 413	80 100
Intérêts et charges assimilées	193 410	108 416
Différences négatives de change	25 600	26 030
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
Total	255 423	214 546
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 016	3 963
Sur opérations en capital (PCEA)	140 613	97 619
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 278	156
Total	147 907	101 738
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 903	8 032
Sur opérations en capital (VCEAC)	127 433	83 210
Dotations aux amortissements et provisions	1 245	20 496
Total	133 581	111 738
Participation des salariés	750	780
Impôts sur les bénéfices	30 415	82 015
Résultat : bénéfice	427 499	598 269

■ Solution

QUESTION 1

Tableau des SIG société TARABYA SA (exercices N et N+1)

	N+1	N
Ventes de marchandises	14 612	14 835
- Coût d'achat des marchandises vendues (2714+296)	- 3 010	- 2 812
= Marge commerciale	11 602	12 023
Production vendue	1 345 810	1 433 012
+ Production stockée	12	9
+ Production immobilisée	19	15
= Production de l'exercice	1 345 841	1 433 036
Marge commerciale + Production de l'exercice - Consommations en provenance de tiers (115 406 - 715 + 327 803)	1 357 443	1 445 059
	- 442 494	- 481 507
= Valeur ajoutée	914 949	963 552
+ Subventions d'exploitation	215	—
- Impôts, taxes et versements assimilés	- 29 416	- 34 603
- Charges de personnel	- 576 937	- 580 730
(383 501 + 193 436)		
= EBE	308 811	348 219
+ Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	3 915	4 514
+ Autres produits	13 610	18 712
- Dotations aux amortissements et provisions (40 056 + 8 506 + 1912)	- 50 474	- 56 232
- Autres charges	- 11 060	- 11 956
= Résultat d'exploitation	264 802	303 257
+/- Quotes-parts	—	—
+ Produits financiers	434 959	602 353
- Charges financières	- 255 423	- 214 546
= Résultat courant avant impôts	444 338	691 064
+/- Résultat exceptionnel	14 326	- 10 000
- Participation des salariés	- 750	- 780
- Impôts sur les bénéfices	- 30 415	- 82 015
= Résultat de l'exercice : bénéfice	427 499	598 269

QUESTION 2

CAHT (1998) : 1 447 847

CAHT (1999) : 1 360 422

Taux d'inflation relatif à l'exercice 1999 : 0,01

Taux de croissance apparent (en valeur) :

$$\frac{1360422 - 1447847}{1447847} = -6,04\%$$

Taux de croissance réel (en volume) x :

$$1\,360\,422 = 1\,447\,847(1,01)(1+x)$$

$$x = \frac{1360422}{1447847(1,01)} - 1 \approx -6,97\%$$

RÉSUMÉ DU CHAPITRE

La rentabilité correspond à la capacité de l'entreprise à dégager un résultat bénéficiaire. Son analyse est appréhendée au travers des SIG. Les SIG permettent l'interprétation de la performance globale de l'entreprise ; ils sont au nombre de six :

- Marge commerciale ;
- Production de l'exercice ;
- Valeur ajoutée ;
- Excédent brut d'exploitation ;
- Résultat d'exploitation ;
- Résultat courant avant impôts.

La rentabilité économique mesure la rentabilité de l'outil industriel. La rentabilité financière exprime l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les capitaux engagés ; elle se décompose suivant une batterie chaînée de ratios et met en évidence l'effet de levier, qui peut jouer dans les deux sens.

▼ MOTS CLÉS

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| ◆ Levier d'endettement | ◆ Rentabilité financière |
| ◆ Rentabilité | ◆ SIG |
| ◆ Rentabilité économique | |

▼ QUESTIONS DE RÉFLEXION

- Quel est l'intérêt de l'EBE ? En quoi la rentabilité peut-elle être antinomique avec la solvabilité ?
- Qu'est-ce que l'effet de levier ? Comment joue-t-il ?
- Quelles sont les principales étapes d'une analyse tendancielle ?

TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (Annexe — système développé)

Produits (colonne 1)	Charges (colonne 2)	SIG (colonne 1 – colonne 2)	N	N-1
Ventes de marchandises	Coût d'achat des marchandises vendues	• Marge commerciale		
Production vendue	ou Déstockage de production (a)			
Production stockée				
Production immobilisée				
Total	Total	• Production de l'exercice		
• Production de l'exercice	Consommation de l'exercice en provenance des tiers			
• Marge commerciale		• Valeur ajoutée		
Total	Impôts, taxes et versements assimilés (b) Charges de personnel			
• Valeur ajoutée		• Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation		
Subventions d'exploitation				
Total	Total			
• Excédent brut d'exploitation	• ou Insuffisance brute d'exploitation			
Reprises sur charges et transferts de charges	Dotations aux amortissements et provisions			
Autres produits	Autres charges			
Total	Total	• Résultat d'exploitation (+ ou -)		
• Résultat d'exploitation	• ou Résultat d'exploitation			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Produits financiers	Charges financières			
Total	Total	• Résultat courant avant impôts (+ ou -)		
Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles	• Résultat exceptionnel (+ ou -)		
• Résultat courant avant impôts	• ou Résultat courant avant impôts			
Résultat exceptionnel	• ou Résultat exceptionnel			
	Participation des salariés aux résultats			
	Impôts sur les bénéfices			
Total	Total	• Résultat de l'exercice (+ ou -) (c)		
Produits des cessions d'éléments d'actif	Valeur comptable des éléments cédés	+/- valeurs sur cessions d'éléments d'actif		

(a) En déduction des produits dans le compte de résultat. (b) Pour le calcul de la valeur ajoutée, sont assimilés à des consommations externes les impôts indirects à caractère spécifique inscrits au compte 635 « Impôts, taxes et versements assimilés » et acquittés lors de la mise à la consommation des biens taxables. (c) Soit total général des produits – total général des charges.

CHAPITRE 8

La notion de capacité d'autofinancement et ses implications

▼ OBJECTIF DU CHAPITRE

Présenter, analyser et calculer la capacité d'autofinancement.

▼ SOMMAIRE

1. Définition et intérêt de la capacité d'autofinancement
2. Importance de la notion de CAF
3. Méthodes de calcul
4. Application

1 Définition et intérêt de la capacité d'autofinancement

1.1 Définition

La capacité d'autofinancement (CAF) ou **marge brute d'autofinancement** (MBA) représente la ressource (flux global de liquidités) dégagée par l'entreprise sur la période de l'exercice du seul fait de son exploitation. Elle mesure sa capacité à dégager des liquidités pour financer son exploitation et son développement, c'est-à-dire à investir (investissements de maintien, de développement ou financiers), à rembourser ses dettes et à payer des dividendes à ses actionnaires. Elle est égale au résultat avant prise en compte des éléments non monétaires (dotations aux amortissements et aux provisions), mais après impôt. En outre, elle n'apparaît pas dans les comptes annuels.

La CAF se calcule à partir du compte de résultat :

$$\text{CAF} = \text{Produits encaissables (sauf produits des cessions)} \\ - \text{Charges décaissables}$$

Pratiquement, **deux méthodes** de calcul sont possibles :

- Méthode soustractive (ou descendante) à partir de l'EBE.

Préconisée par le Plan comptable, elle présente l'avantage de mettre en évidence le caractère de flux de fonds de la CAF¹ ainsi que son processus de formation.

- Méthode additive (ou ascendante) à partir du résultat net comptable.

Plus rapide, elle n'est cependant qu'une restitution comptable et présente le désavantage de ne pas mettre en évidence le processus de formation de la CAF.

1.2 Le double intérêt de la CAF

- Conceptuellement, la CAF s'analyse comme une **épargne** ; elle détermine les possibilités d'autofinancement de l'entre-

1. La CAF est parfois abusivement assimilée à un *cash flow* (flux de trésorerie), cette confusion maladroite étant susceptible de générer des confusions et erreurs d'interprétation.

prise, et donc, conditionne sa politique de dividendes.

$$\text{CAF} \begin{cases} \text{Dividendes} \\ \text{Autofinancement} \end{cases}$$

Autofinancement (N) = CAF (N) – Dividendes prélevés sur résultat (N-1) et versés en N

- En second lieu, la CAF détermine la capacité de remboursement des dettes financières exprimée à partir du ratio

$$\frac{\text{Dettes financières}}{\text{CAF}}$$

L'endettement ne devant pas excéder 4 fois la CAF, suivant

la règle $\frac{\text{Dettes financières}}{\text{CAF}} \leq 4$.

2 | Importance de la notion de CAF

La CAF correspond donc à la **ressource de financement interne** de l'entreprise générée par son activité. Elle représente le surplus monétaire potentiel, la capacité de l'entreprise à rembourser ses emprunts, à financer ses investissements à partir de ses ressources propres, à payer les impôts et à rémunérer ses associés-actionnaires (politique de dividendes). La CAF permet également l'examen des plans de financement par les banques.

En tant que ressource financière interne, elle est ainsi inscrite dans le tableau emplois-ressources (ou tableau de financement) (dans la rubrique « Ressources ») dont l'objet est précisément de détailler les types de ressources et leur utilisation, c'est-à-dire le financement de l'ensemble des besoins de financement.

La CAF établit donc le lien entre les SIG qui analysent la formation du résultat et le tableau de financement qui analyse les ressources et les besoins de financement de l'entreprise.

3 | Méthodes de calcul

La CAF peut se calculer à partir de l'EBE en ajoutant les produits encaissés ou encaissables et en retranchant les charges décaissées ou décaissables.

3.1 *Calcul de la CAF (PCG) à partir de l'EBE (méthode descendante) :*

CAF (PCG) =

EBE (ou IBE)

- + Transferts de charges d'exploitation
- + Autres produits d'exploitation (encaissables)
- Autres charges d'exploitation (décaissables)
- +/-Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun
- + Produits financiers (encaissables)
(sauf reprises sur provisions financières)
- + Transferts de charges financières
- Charges financières (décaissables) (sauf dotations aux amortissements et aux provisions financiers)
- + Produits exceptionnels (encaissables) (sur opérations de gestion) (sauf : produits des cessions d'éléments d'actif PCEA, quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice et reprises sur provisions exceptionnelles)
- Charges exceptionnelles (décaissables) (sur opérations de gestion) (sauf : valeur comptable des éléments d'actif cédés VCEAC et dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnels)
- +Transferts de charges exceptionnelles
- Participation des salariés aux résultats
- Impôts sur les bénéfices

La CAF peut également se calculer à partir du résultat de l'exercice.

3.2 *Calcul de la CAF (PCG) à partir du résultat net comptable (méthode ascendante) :*

CAF (PCG) =

Résultat net (bénéfice ou perte)

- + Σ Dotations aux amortissements et aux provisions (sur charges d'exploitation, financières et exceptionnelles)
- Σ Reprises sur amortissements et provisions (sur produits d'exploitation, financiers et exceptionnels) (sauf transferts de charges d'exploitation)

- + VCEAC
- PCEA
- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

À noter que $VCEAC - PCEA = +/-$ Résultat sur cessions d'éléments d'actif.

4 | Application : calcul de la CAF de la Société TARABYA SA

■ Énoncé

À partir des comptes de résultat et des SIG de la société TARABYA SA relatifs aux exercices N et N+1 fournis dans le chapitre 7, et en tenant compte de l'information supplémentaire ci-dessous, calculer, pour l'exercice N+1, la CAF selon la méthode du Plan comptable général, et ceci de deux façons.

Information complémentaire relative à l'exercice N+1

Transferts de charges d'exploitation : 1 000

■ Solution

Calcul de la CAF (PCG) à partir de l'EBE (méthode descendante)

CAF (PCG) =

EBE 308 811

+ Transferts de charges d'exploitation	1 000
+ Autres produits d'exploitation (encaissables)	13 610
– Autres charges d'exploitation (décaissables)	– 11 060
+/-Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	—
+ Produits financiers (encaissables) (434 959 – 73 020) (sauf reprises sur provisions financières)	—
+ Transferts de charges financières	—
– Charges financières (décaissables) – (255 423 – 36 413) (sauf dotations aux amortissements et aux provisions financiers)	—
+ Produits exceptionnels (encaissables) (sur opérations de gestion)	4 016

(sauf : PCEA, quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice et reprises sur provisions exceptionnelles)	
– Charges exceptionnelles (décaissables) (sur opérations de gestion)	– 4 903
(sauf : VCEAC et dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnels)	
+ Transferts de charges exceptionnelles	—
– Participation des salariés aux résultats	– 750
– Impôts sur les bénéfices	– 30 415
	423 238

*Calcul de la CAF (PCG) à partir du résultat
(méthode ascendante)*

CAF (PCG) =

Résultat net	427 499
+ Σ Dotations aux amortissements et aux provisions (50 474 + 36 413 + 1 245)	88 132
– Σ Reprises sur amortissements et provisions (sauf transferts de charges d'exploitation) (3 915 + 73 020 + 3 278 – 1000)	– 79 213
+ VCEAC	127 433
– PCEA	– 140 613
– Quotes-parts de subventions virées au résultat de l'exercice	—
	423 238

RÉSUMÉ DU CHAPITRE

La CAF correspond à la ressource dégagée par l'entreprise sur la période de l'exercice du seul fait de ses opérations d'exploitation, et représente donc sa ressource de financement interne. Elle se calcule de deux façons :

- À partir de l'EBE (méthode descendante) ;
- À partir du résultat net (méthode ascendante).

▼ MOTS CLÉS

- ◆ Capacité d'autofinancement

▼ QUESTIONS DE RÉFLEXION

- La CAF est-elle un flux de trésorerie ?
- Quelle méthode privilégier pour calculer la CAF ?
- Quel est l'intérêt conceptuel de la CAF en termes de politique de dividendes ?

Références bibliographiques

- | | |
|---|--|
| CHARREAUX G., <i>Gestion financière</i> , DECF n° 4, 2000, 6 ^e édition, Litec. | EVRAERT S., PRAT DIT HAURET C., <i>Comptabilité. Cours & Applications</i> , 2002, 5 ^e édition, Vuibert. |
| COLASSE B., <i>Comptabilité générale (PCG 1999 et IAS)</i> , 2001, 7 ^e édition, Economica. | LAMY <i>Droit du financement</i> , 2003, Lamy. |
| <i>Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit</i> , 2000, Economica. | MEYLON G., <i>Gestion financière</i> , 2001, Bréal. |
| | VERNIMMEN P., <i>Finance d'entreprise</i> , 2002, 5 ^e édition par QUIRY P., LE FUR Y., Dalloz. |

DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(à partir des postes du compte de résultat)

Excédent brut d'exploitation (ou insuffisance brute d'exploitation)
+ Transferts de charges (d'exploitation)
+ Autres produits (d'exploitation)
- Autres charges (d'exploitation)
+/-Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun
+ Produits financiers (a)
- Charges financières (b)
+ Produits exceptionnels (c)
- Charges exceptionnelles (d)
- Participation des salariés aux résultats
- Impôts sur les bénéfices
 = CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

(a) Sauf reprises sur provisions.

(b) Sauf dotations aux amortissements et aux provisions financiers.

(c) Sauf :

- produits des cessions d'immobilisations ;
- quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice ;
- reprises sur provisions exceptionnelles.

(d) Sauf :

- valeur comptable des immobilisations cédées ;
- dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles.

PARTIE 4

CAS DE SYNTHÈSE

▼ SOMMAIRE

- 1. CAS n° 1 Société AYTAÇ SA**
- 2. CAS n° 2 Société REFIA SA**
- 3. CAS n° 3 Société TOPÇU SA**
- 4. CAS n° 4 Société OSMAN SA**

1 | Cas n° 1 : Société AYTAÇ SA. Bilan d'ouverture, journal, grand-livre et balance

■ Énoncé

En date du 1^{er} juillet N, Melle Aytaç fonde une société de distribution de produits de luxe en reprenant l'activité de Mme Yilmaz.

Plus spécifiquement, elle rachète auprès de Mme Yilmaz son fonds de commerce composé des éléments suivants :

- Fonds commercial (clientèle) : 130 000 euros ;
- Stock de marchandises : 90 000 euros ;
- Matériel divers : 54 000 euros.

La première moitié du règlement étant effectué au comptant par chèque, l'autre moitié prévue dans un an (sans aucune majoration).

Elle dépose en banque sur un compte ouvert au nom de sa société la somme de 90 000 euros et complète ce financement personnel par un emprunt bancaire à moyen terme d'un montant de 110 000 euros. Par ailleurs, pour disposer d'une caisse courante, Melle Aytaç retire du compte bancaire au nom de sa société la somme de 18 000 euros.

Durant le mois de juillet, la société AYTAÇ SA effectue les opérations suivantes :

2 juillet	Ventes de marchandises au comptant en espèces	16 000 euros
5 juillet	Achats de marchandises au fournisseur Beylem (facture payable à 60 jours fin de mois)	68 000 euros
7 juillet	Achats de matériel au comptant par chèque	37 000 euros

10 juillet	Ventes de marchandises au client Elçin (facture payable en fin de mois)	44 000 euros
15 juillet	Reçu du fournisseur Beylem une lettre rappelant le paiement au 30 septembre du règlement de la facture du 5 juillet	68 000 euros
18 juillet	Règlement au comptant en espèces : - achats de fournitures diverses - frais de publicité	3 700 euros 2 500 euros
19 juillet	Achats de marchandises au fournisseur Alisan (facture réglable au 1/3 en fin de mois, les 2/3 restants fin août)	90 000 euros
22 juillet	Règlement au comptant par chèque d'une facture de maintenance	10 000 euros
24 juillet	Ventes de marchandises à crédit au	125 000 euros
27 juillet	Ventes de marchandises au comptant en espèces	18 500 euros
28 juillet	Dépôt d'espèces sur le compte bancaire courant	26 000 euros
29 juillet	Envoi au fournisseur Alisan d'un chèque en règlement du 1/3 de la facture du 19 juillet	30 000 euros
30 juillet	Dépôt sur le compte bancaire courant d'un chèque du client Elçin en règlement de la facture du 10 juillet	44 000 euros

■ Questions

1. Calculer les montants totaux des emplois et des ressources de la société AYTAÇ SA au 1^{er} juillet N puis commenter brièvement.
2. Présenter les articles de constitution de la société au journal en date du 1^{er} juillet N.
3. Dresser le bilan d'ouverture au 1^{er} juillet N puis commenter brièvement.
4. Reporter les écritures dans les comptes individuels du grand-livre puis calculer le solde de chacun d'eux en vérifiant la concordance avec les montants inscrits au bilan. Commenter brièvement.
5. Présenter les articles au journal pour l'ensemble du mois de juillet N.

6. Présenter le grand-livre général et les grands-livres auxiliaires clients et fournisseurs.
7. Présenter la balance générale et les balances auxiliaires clients et fournisseurs.

■ Solution

QUESTION 1

Les ressources correspondent aux apports, c'est-à-dire au financement initial. Elles sont constituées de :

• Apport personnel :	90 000
• Emprunt bancaire :	110 000
• Crédit à un an accordé pour le règlement du fonds de commerce :	137 000
	337 000

Les emplois correspondent aux besoins de l'entreprise. Ils sont constitués de :

• Fonds commercial :	130 000
• Stock de marchandises :	90 000
• Matériel divers :	54 000
• Caisse :	18 000
• Solde compte bancaire :	45 000
(90 000 + 110 000 – 137 000 – 18 000)	
	337 000

Les ressources constituées couvrent l'ensemble des emplois.

QUESTION 2

N° de comptes			Débit	Crédit
512	101	1 ^{er} juillet N Banque Capital Apport personnel	90 000	90 000
512	164	— Banque Emprunt bancaire Prêt accordé par la banque	110 000	110 000
207 215 37	467	— Fonds commercial Matériel Stock de marchandises Mme Yilmaz Acquisition du fonds de commerce de Mme Yilmaz	130 000 54 000 90 000	274 000
467	512	— Mme Yilmaz Banque Etablissement d'un chèque endossable sur le compte bancaire au nom de la société Aytac d'un montant équivalent à 50% de la valeur totale du fonds de commerce de Mme Yilmaz	137 000	137 000
53	512	— Caisse Banque Retrait sur le compte bancaire au nom de la société Aytac pour constituer une caisse	18 000	18 000
			629 000	629 000

QUESTION 3

Bilan d'ouverture de la société AYTAÇ SA au 1^{er} juillet N
(en euros)

Actif	Passif
I – Actif immobilisé	I – Capital 90 000
<i>Immobilisations incorporelles</i>	
- Fonds commercial 130 000	III – Dettes
<i>Immobilisations corporelles</i>	Emprunt bancaire 110 000
- Matériel : 54 000	Mme Yilmaz 137 000
II – Actif circulant	
Stock de marchandises 90 000	
Disponibilités 63 000	
(banque + caisse)	
337 000	337 000

Le bilan est équilibré.

QUESTION 5

N° de comptes			Débit	Crédit
1 ^{er} juillet N				
207		Fonds commercial	130 000	
215		Matériel	54 000	
37		Stock de marchandises	90 000	
512		Banque	45 000	
53		Caisse	18 000	
	101	Capital		90 000
	164	Emprunt bancaire		110 000
	467	Mme Yilmaz		137 000
Réouverture des comptes suivant leur disposition au bilan d'ouverture				
2 juillet N				
53	707	Caisse	16 000	
		Ventes de marchandises		16 000
Ventes de marchandises en espèces				
5 juillet N				
607	4011	Achats de marchandises	68 000	
		Fournisseur Beylem		68 000
Achats de marchandises facture payable à 60 jours fin de mois				
7 juillet N				
215	512	Matériel	37 000	
		Banque		37 000
Achat au comptant par chèque				
10 juillet N				
4111	707	Client Elçin	44 000	
		Ventes de marchandises		44 000
Ventes de marchandises facture payable en fin de mois				
15 juillet N				
4011	403	Fournisseur Beylem	68 000	
		Effets à payer		68 000
Rappel paiement au 30 septembre de la facture du 5 juillet				
18 juillet N				
6063		Achats de fournitures	3 700	
623		Frais de publicité	2 500	
	53	Caisse		6 200
Règlement au comptant en espèces				

Stock de marchandises	
SN 90 000	
	SD 90 000

Banque	
SN 45 000	37 000
26 000	10 000
44 000	30 000
	SD 38 000

Caisse	
SN 18 000	6 200
16 000	26 000
18 500	
	SD 20 300

Clients	
44 000	44 000
125 000	
	SD 125 000

– Comptes de passif

Capital	
	SN 90 000
SC 90 000	

Emprunt bancaire	
	SN 110 000
SC 110 000	

Mme Yilmaz	
	SN 137 000
SC 137 000	

Fournisseurs	
68 000	68 000
30 000	90 000
SC 60 000	

Effets à payer	
	68 000
SC 68 000	

- Comptes de gestion
 - Comptes de charges

Achats de marchandises	
68 000	
90 000	
	SD 158 000

Fournitures	
3 700	
	SD 3 700

Maintenance	
10 000	
	SD 10 000

Publicité	
2 500	
	SD 2 500

– Compte de produits

Ventes de marchandises

	16 000
	44 000
	125 000
	18 500
SC 203 500	

2. Grands-livres auxiliaires

- Grand-livre auxiliaire clients

Client Elçin

44 000	44 000
--------	--------

Client Didem

125 000	
	SD 125 000

- Grand-livre auxiliaire fournisseurs

Fournisseur Beylem

68 000	68 000
--------	--------

Fournisseur Alisan

30 000	90 000
SC 60 000	

QUESTION 7

1. Balance générale

Balance générale de la société AYTAC SA au 31 juillet N (en euros)

N° de comptes	Intitulés des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
101	Capital		90 000		90 000
164	Emprunt bancaire		110 000		110 000
270	Fonds commercial	130 000		130 000	
215	Matériel	91 000		91 000	
37	Stock de marchandises	90 000		90 000	
4011	Fournisseurs	98 000	158 000		60 000
403	Effets à payer		68 000		68 000
4111	Clients	169 000	44 000	125 000	
467	Mme Yilmaz		137 000		137 000
512	Banque	115 000	77 000	38 000	
53	Caisse	52 500	32 200	20 300	
6063	Fournitures	3 700		3 700	
607	Achats de marchandises	158 000		158 000	
615	Maintenance	10 000		10 000	
623	Publicité	2 500			203 500
707	Ventes de marchandises		203 500	2 500	
Total		919 700	919 700	668 500	668 500

Total débits = Total crédits

Total soldes débiteurs = Total soldes créditeurs

2. Balances auxiliaires

- Balance auxiliaire clients

N° de comptes	Intitulés des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
4111	Client Elçin	44 000	44 000		
4111	Client Didem	125 000		125 000	
Total		169 000	44 000	125 000	

- Balance auxiliaire fournisseurs

N° de comptes	Intitulés des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
6063	Fournisseur Beylem	68 000	68 000		
6063	Fournisseur Alisan	30 000	90 000	60 000	
Total		98 000	158 000	60 000	

2 | Cas n° 2 : Société REFIA SA. Journal, balance

■ Énoncé

En date du 4 mai N, la société REFIA SA dispose du bilan suivant (en euros) :

Actif		Passif	
Matériel	190 000	Capital	650 000
Mobilier	19 000	Fournisseurs	70 000
Stock de marchandises	275 000		
Clients	176 000		
Caisse	60 000		
	720 000		720 000

Durant le mois de mai N, la société REFIA SA effectue les opérations suivantes :

6 mai	Achats à crédit de marchandises	18 600 euros
	Frais de transport payés au comptant	100 euros
7 mai	Ventes au client Mehmet :	
	- de marchandises au comptant en espèces	13 900 euros
	- de marchandises à crédit	27 300 euros
	avec pour chaque vente frais de transport à la charge du client Mehmet	500 euros
9 mai	Versement d'un acompte fournisseur	40 000 euros
11 mai	Reçu règlement d'une créance client	25 000 euros
	Retour marchandises fournisseur	7 500 euros
15 mai	Règlement charges externes	950 euros
19 mai	Ventes de marchandises au comptant en espèces	32 400 euros

■ Questions

1. Présenter les articles au journal.
2. Présenter le grand-livre.
3. Présenter la balance au 19 mai N.

■ Solution

QUESTION 1

N° de comptes			Débit	Crédit
607 624	4011 53	6 mai N Achats de marchandises Frais de transport Fournisseur Caisse Achats à crédit de marchandises et règlement comptant frais de transport	18 600 100	18 600 100
53 4111	707	7 mai N Caisse (13 900 — 500) Client Mehmet (27 300 + 500) Ventes de marchandises Ventes au client Mehmet	13 400 27 800	41 200
238	53	9 mai N Acompte fournisseur Caisse Versement acompte fournisseur	40 000	40 000
53	4111	11 mai N Caisse Client Règlement créance client	25 000	25 000
4011	607	11 mai N Fournisseur Achats de marchandises Retour marchandises fournisseur	7 500	7 500
61/62	53	15 mai N Charges externes Caisse Règlement charges externes	950	950
53	707	19 mai N Caisse Ventes de marchandises Ventes de marchandises au comptant	32 400	32 400

QUESTION 2

- **Comptes de bilan**

- Comptes d'actif

Matériel

SN 190 000	
	SD 190 000

Mobilier

SN 19 000	
	SD 19 000

Stock de marchandises

SN 275 000	
	SD 275 000

Clients

SN 176 000	25 000
27 300	
500	
	SD 178 800

Caisse

SN 60 000	100
13 900	500
25 000	40 000
32 400	950
	SD 89 750

Acompte fournisseur

40 000	
	SD 40 000

- Comptes de passif

Capital

	SN 650 000
SC 650 000	

Fournisseurs

7 500	SN 70 000
	18 600
SC 81 100	

- **Comptes de gestion**

- Comptes de charges

Achats de marchandises

18 600	7 500
	SD 11 100

Frais de transport

100	
	SD 100

Charges externes

950	
	SD 950

– Compte de produits

Ventes de marchandises	
	13 900
	27 300
	32 400
SC 73 600	

QUESTION 3

Balance de la société REFIA SA au 19 mai N (en euros)

N° de comptes	Intitulés des comptes	Total		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
101	Capital		650 000		650 000
215	Matériel	190 000		190 000	
215	Mobilier	19 000		19 000	
238	Acompte fournisseur	40 000		40 000	
37	Stock	275 000		275 000	
4011	Fournisseur	7 500	88 600		81 100
4111	Clients	203 800	25 000	178 800	
53	Caisse	131 300	41 550	89 750	
607	Achats de marchandises	18 600	7 500	11 100	
61/62	Charges externes	950		950	
624	Frais de transport	100		100	
707	Ventes de marchandises		73 600		73 600
Total		886 250	886 250	804 700	804 700

Total débits = Total crédits

Total soldes débiteurs = Total soldes créditeurs

3 | Cas n° 3 : Société TOPÇU SA. Journal, bilan, compte de résultat

■ Énoncé

Le 1^{er} février N, Mme Topçu crée, dans un bâtiment qu'elle loue, sa société de logiciels et de matériel informatique. Pour cela, elle dépose en banque sur un compte courant ouvert au nom de sa société la somme de 3 000 euros. Par la suite, au cours du mois, elle effectue les opérations suivantes :

2 février	Versement par chèque d'un dépôt de garantie au propriétaire du bâtiment	3 100 euros
5 février	Achat au fournisseur Ati de 15 ordinateurs au prix unitaire de 1 100 euros (paiement au comptant par chèque)	16 500 euros
15 février	Vente au client Gülsen de 12 ordinateurs équipés au prix unitaire de 1 700 euros (facture payable en fin de mois)	20 400 euros
27 février	Règlement par chèque :	
	- de frais de publicité	470 euros
	- du loyer de février	950 euros

Par ailleurs, sa banque lui accorde une autorisation de découvert de 20 000 euros.

■ Questions

1. Présenter au journal :
 - les opérations du mois de février N ;
 - l'ajustement du stock en fin de mois ;
 - la détermination du résultat.

2. Présenter le bilan et le compte de résultat au 28 février N puis commenter brièvement.
3. Répondre aux questions précédentes en considérant que :
 - le fournisseur Ati accorde à Mme Topçu un délai de paiement de 60 jours fin de mois pour l'achat des 15 ordinateurs ;
 - les 12 ordinateurs vendus au client Gülsen l'ont été au prix unitaire de 1 200 euros et que l'achat a été réglé comptant par chèque.

■ Solution

QUESTION 1

N° de comptes			Débit	Crédit
512	101	1 ^{er} février N Banque	3 000	3 000
		Capital Apport personnel		
2755	512	2 février N Dépôt de garantie	3 100	3 100
		Banque Versement par chèque d'un dépôt de garantie au propriétaire du local		
607	512	5 février N Achats de marchandises	16 500	16 500
		Banque Achat au comptant par chèque au fournisseur Ati de 15 ordinateurs		
4111	707	15 février N Client Gülsen	20 400	20 400
		Ventes de marchandises Vente au client Gülsen de 12 ordinateurs équipés facture payable en fin de mois		
6132 623		27 février N Location Frais de publicité	950 470	1 420
		Banque Règlement par chèque frais de publicité et location		

Ajustement du stock au 28 février N

Le stock est ici constitué des seuls ordinateurs. En début de mois, le stock est inexistant. En fin de mois, il se compose des 3 ordinateurs non encore vendus.

La valeur du stock fin de mois est donc égale à : $3 \times 1\,100 = 3\,300$ euros.

D'où l'écriture au journal :

28 février N				
37		Stock de marchandises	3 300	
	6037	Variation du stock de marchandises		3 300
		Stock de fin de mois		

Détermination du résultat

28 février N				
12		Résultat de l'exercice du mois (17 920 - 3 300)	14 620	
6037		Variation de stock de marchandises	3 300	
	607	Achats de marchandises		16 500
	6132	Locations		950
	623	Frais de publicité		470
		Solde des comptes de charges		
707		Ventes de marchandises	20 400	
	12	Résultat de l'exercice du mois		20 400
		Solde des comptes de produits		

D'où : résultat de l'exercice = $20\,400 - 14\,620 = 5\,780$ euros.

QUESTION 2**Bilan de la société TOPÇU SA au 28 février N (en euros)**

Actif		Passif	
Dépôts	3 100	Capital	3 000
Stock de marchandises	3 300	Résultat (bénéfice)	5 780
Clients	20 400	Banque (découvert)	18 020
	26 800		26 800

**Compte de résultat de la société TOPÇU SA
au 28 février N (en euros)**

Charges		Produits	
Achats de marchandises	16 500	Ventes de marchandises	20 400
Variation de stock	- 3 300		
Location	950		
Frais de publicité	470		
Total charges	14 620	Total produits	
Solde créditeur (bénéfice)	5 780		20 400
Total général	20 400	Total général	20 400

A la fin du 1^{er} mois d'exploitation, la situation de la société TOPÇU SA est satisfaisante, dans la mesure où elle dégage un résultat positif (bénéfice) de 5 780 euros. Cependant, sa politique commerciale n'est peut-être pas la plus optimale, car en accordant des délais de paiement à son client Gülsen tout en payant comptant son fournisseur Ati, sa situation de trésorerie est délicate, puisque son découvert bancaire est proche du plafond autorisé et donc générateur de charges financières. Sans remettre en cause son activité, Mme Topçu aurait tout intérêt à modifier cet aspect des choses.

QUESTION 3

Les changements interviennent dans les opérations des 5 et 15 février N.

N° de comptes			Débit	Crédit
512	101	1 ^{er} février N		
		Banque	3 000	
		Capital		3 000
		Apport personnel		
2755	512	2 février N		
		Dépôt de garantie	3 100	
		Banque		3100
		Versement par chèque d'un dépôt de garantie au propriétaire du local		
607	4011	5 février N		
		Achats de marchandises	16 500	
		Fournisseur Ati		16 500
		Achat au fournisseur Ati de 15 ordinateurs facture payable à 60 jours fin de mois		

N° de comptes			Débit	Crédit
512	707	15 février N Banque	14 400	14 400
		Ventes de marchandises Vente au comptant au client Gülsen de 12 ordinateurs équipés		
6132 623	512	27 février N Location Frais de publicité	950 470	1 420
		Banque Règlement par chèque frais de publicité et location		

Ajustement du stock au 28 février N

Dans le cas présent, rien n'est modifié.

37	6037	28 février N Stock de marchandises	3 300	3 300
		Variation du stock de marchandises Stock de fin de mois		

Détermination du résultat

12		28 février N Résultat de l'exercice du mois (17 920 – 3 300)	14 620	
6037	607 6132 623	Variation de stock de marchandises Achats de marchandises Locations Frais de publicité	3 300	16 500 950 470
		Solde des comptes de charges		
707	12	Ventes de marchandises Résultat de l'exercice du mois Solde des comptes de produits	14 400	14 400

D'où : résultat de l'exercice = 14 400 – 14 620 = (220) euros.

Bilan de la société Topçu SA au 28 février N (en euros)

Actif		Passif	
Dépôts	3 100	Capital	3 000
Stock de marchandises	3 300	Résultat (perte)	(220)
Banque	12 880	Fournisseurs	16 500
	<u>19 280</u>		<u>19 280</u>

Compte de résultat de la société Topçu SA au 28 février N
(en euros)

Charges		Produits	
Achats de marchandises	16 500	Ventes de marchandises	14 400
Variation de stock	- 3 300		
Location	950		
Frais de publicité	470		
		Total produits	14 400
Total charges	14 620	Solde débiteur (perte)	220
Total général	14 620	Total général	14 620

En adoptant cette nouvelle politique commerciale, la situation de trésorerie s'améliore, puisque celle-ci devient très nettement excédentaire, de sorte que la société TOPÇU SA est désormais solvable. Par contre, le résultat dégagé est désormais négatif (perte), à - 220 euros. Cet exemple illustre le débat entre les impératifs de rentabilité et de solvabilité.

Tableau des soldes intermédiaires de gestion société OSMAN SA

Produits (colonne 1)	Charges (colonne 2)	SIG (colonne 1 – colonne 2)	N
Ventes de marchandises	Coût d'achat des marchandises vendues	• Marge commerciale	
Production vendue	28100		
Production stockée	470		
Production immobilisée			
Total	28570		28570
• Production de l'exercice	28570	• Production de l'exercice	
• Marge commerciale			
Total	28570	• Valeur ajoutée	17010
• Valeur ajoutée	17010		
Subventions d'exploitation	180		
Total	13440	• Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation	13440
• Excédent brut d'exploitation	13440		
Reprises sur charges et transferts de charges	100		
Autres produits			
Total	13540		12040
• Résultat d'exploitation	12040	• Résultat d'exploitation (+ ou -)	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Produits financiers	75		
Total	12115	• Résultat courant avant impôts (+ ou -)	11965
Produits exceptionnels	565	• Résultat exceptionnel (+ ou -)	-20
• Résultat courant avant impôts	11965		
Résultat exceptionnel	-20		
Total	11945	• Résultat de l'exercice (+ ou -) (c)	11815
Produits des cessions d'éléments d'actif	450	+/- valeurs sur cessions d'éléments d'actif	-120

(a) En déduction des produits dans le compte de résultat. (b) Pour le calcul de la valeur ajoutée, sont assimilés à des consommations externes les impôts indirects à caractère spécifique inscrits au compte 635 « Impôts, taxes et versements assimilés » et acquittés lors de la mise à la consommation des biens taxables. (c) Soit total général des produits — total général des charges.

Calcul de la CAF (PCG) à partir de l'EBE (méthode descendante)

CAF (PCG) =

EBE 13 440

+ Transferts de charges d'exploitation	—
+ Autres produits d'exploitation (encaissables)	—
– Autres charges d'exploitation (décaissables)	– 100
+/-Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	—
+ Produits financiers (encaissables) (sauf reprises sur provisions financières)	(40 + 15)
+ Transferts de charges financières	—
– Charges financières (décaissables) (sauf dotations aux amortissements et aux provisions financiers)	– (80 + 20)
+ Produits exceptionnels (encaissables) (sur opérations de gestion) (sauf : PCEA, quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice et reprises sur provisions exceptionnelles)	25
– Charges exceptionnelles (décaissables) (sur opérations de gestion) (sauf : VCEAC et dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnels)	– 15
+ Transferts de charges exceptionnelles	—
– Participation des salariés aux résultats	—
– Impôts sur les bénéfices	– 130
	13 175

Calcul de la CAF (PCG) à partir du résultat (méthode ascendante)

CAF (PCG) =

Résultat net 11 815

+ Σ Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 400 + 50) 1 450
– Σ Reprises sur amortissements et provisions (sauf transferts de charges d'exploitation) (100 + 20)	– 120
+ VCEAC	570

tion. Elle se calcule de deux façons, suivant une méthode soustractive, à partir de l'EBE, ou additive, à partir du résultat net comptable.

◆ **Capitaux propres**

Les capitaux propres correspondent à des fonds dont l'entreprise dispose de façon permanente, c'est-à-dire des ressources stables. Ils sont constitués des ressources apportées par les associés ou actionnaires de l'entreprise (capital social) et des profits générés par son activité (réserves et résultat).

◆ **Charges**

Les charges comprennent notamment les sommes ou valeurs versées ou à verser.

◆ **Chemin comptable**

Le chemin comptable représente le parcours d'écritures par lequel l'opération relevant des pièces justificatives est enregistrée dans les états financiers, et inversement.

◆ **Comptabilité**

La comptabilité a pour but de produire de l'information financière pour éclairer la gestion et la prise de décision des dirigeants de l'entreprise et pour satisfaire à des obligations à l'égard des tiers. Elle est donc considérée comme un vecteur d'information.

◆ **Comptabilité générale**

La comptabilité générale est relative à l'ensemble de la situation et des opérations de l'entreprise. Son objectif est de mesurer et de suivre l'activité et les résultats.

◆ **Compte de résultat**

Le compte de résultat retrace l'activité de l'entreprise entre deux bilans, et se conçoit comme un film. Il regroupe, en fonction de leur nature, les charges et les produits suivant grands trois types d'opérations (exploitation, financières et exceptionnelles).

◆ **Concurrence**

La concurrence correspond à la lutte entre les entreprises sur un même marché ou segment d'activité.

◆ **Coût d'acquisition**

Le coût d'acquisition d'un bien est égal à son prix d'achat majoré des frais accessoires.

◆ **Coût de production**

Le coût de production d'un bien ou d'un service est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés.

◆ **Cycle d'exploitation**

Le cycle d'exploitation correspond à l'ensemble des opérations courantes liées à l'activité de l'entreprise constitué par la séquence des

pour le financement des besoins courants de l'entreprise. Il correspond à l'excédent des capitaux permanents (ressources stables) sur les immobilisations (emplois stables).

◆ **Grand-livre**

Le grand-livre est un document obligatoire regroupant l'ensemble des comptes généraux de l'entreprise (comptes de bilan et de gestion). En permettant de passer d'un enregistrement détaillé à un enregistrement synthétique de chaque compte, il complète le journal. Les comptes sont représentés en T avec le numéro et l'intitulé du compte, la colonne Débit à gauche et celle Crédit à droite.

◆ **Harmonisation comptable internationale**

L'harmonisation comptable internationale est un processus visant à préciser les principes et les normes comptables pour la préparation des états financiers dans le but d'améliorer leur comparabilité et de parvenir à l'élaboration d'un langage comptable commun supra national.

◆ **IFRS**

Les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), anciennement IAS (*International Accounting Standards*), correspondent aux normes comptables internationales adoptées dans le cadre du processus d'harmonisation comptable internationale imposées aux entreprises européennes cotées à l'horizon 2005.

◆ **Journal**

Le journal (ou livre-journal) est un document servant à enregistrer au jour le jour, et suivant un ordre chronologique, sous la forme d'articles, toutes les opérations comptables réalisées par l'entreprise.

◆ **Juste valeur**

La juste valeur est une estimation en valeur de marché des actifs et passifs représentant le montant pour lequel un actif ou un passif sont susceptibles respectivement d'être échangé ou éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions concurrentielles normales.

◆ **Levier d'endettement**

Le levier d'endettement ou levier financier correspond au ratio λ exprimant le rapport $\frac{\text{Dettes financières}}{\text{CP}}$ permettant de mesurer l'effet de levier.

◆ **Marchandises**

Les marchandises correspondent à des produits achetés par l'entreprise et revendus en l'état sans subir de transformation.

◆ **Normalisation comptable**

La normalisation comptable correspond au processus par lequel la règle comptable est créée. En France, elle relève du Conseil national

de la comptabilité (CNC) et du Comité de la réglementation comptable (CRC).

◆ Organisation

L'organisation représente la façon cohérente que l'entreprise a de structurer son action.

◆ Parties prenantes

Les parties prenantes de l'entreprise sont à la fois internes (salariés, entrepreneur individuel, associés) et externes (clients, fournisseurs, administrations...).

◆ Passifs

Les passifs représentent tous les éléments ayant une valeur économique négative pour l'entreprise. Ils sont qualifiés de passif externe.

◆ Patrimoine

Le patrimoine de l'entreprise, en tant que capital financier, correspond à la différence entre le total de l'actif et le total du passif externe.

◆ Plan comptable général

Obligatoire pour toutes les entreprises industrielles et commerciales, le Plan comptable général en est aujourd'hui à sa quatrième reformulation. Le dernier date de 1999 et se décompose en cinq titres :

- Objet et principes de la comptabilité ;
- Définition des actifs, des passifs, des produits et des charges ;
- Règles de comptabilisation et d'évaluation ;
- Tenue, structure et fonctionnement des comptes ;
- Documents de synthèse.

◆ Produits

Les produits comprennent notamment les sommes ou valeurs reçues ou à recevoir.

◆ Produits finis

Les produits finis sont des produits ayant atteint la fin du cycle de production, c'est-à-dire franchi toutes ses étapes.

◆ Produits intermédiaires

Les produits intermédiaires sont des produits ayant franchi une ou plusieurs étapes du cycle de production mais amenés à entrer dans une nouvelle phase de ce cycle.

◆ Rentabilité

La rentabilité correspond à la capacité de l'entreprise de secréter un résultat bénéficiaire.

◆ Rentabilité économique

La rentabilité économique ou rentabilité du capital économique correspond à la rentabilité de l'outil industriel mesurée par le ratio

$$R_e = \frac{\text{EBE}}{\text{Actif total}}.$$

◆ Rentabilité financière

La rentabilité financière exprime la rentabilité des capitaux propres

mesurée par le ratio $R_f = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$. Elle se décompose en une batterie chaînée de ratios, telle que $R_f = R_e(1 + \lambda)$.

◆ Ressource

La ressource correspond à l'origine de l'opération comptable ; elle permet l'opération.

◆ Résultat net comptable

Le résultat net comptable est égal à la différence entre les produits et les charges. Il peut être positif ou négatif et s'apparente à un bénéfice ou une perte. Il exprime la différence entre tous les produits et toutes les charges sur la durée de l'exercice.

Ses différents niveaux sont :

- Le résultat d'exploitation ;
- Le résultat financier ;
- Le résultat courant avant impôt ;
- Le résultat exceptionnel.

Il correspond également à la variation des capitaux propres durant l'exercice comptable, c'est-à-dire à la variation du patrimoine de l'entreprise. A ce titre, il est inscrit aux capitaux propres du passif du bilan.

◆ Solvabilité

La solvabilité correspond à la capacité de l'entreprise de rembourser ses dettes en réalisant des éléments de son actif.

◆ Structure

La structure correspond à l'ossature de l'organisation, c'est-à-dire à la manière dont les tâches, les postes de travail et les liaisons sont disposés et stabilisés au sein de l'entreprise.

◆ Structure financière

La structure financière est définie comme la combinaison de dettes bancaires et financières nettes et de capitaux propres utilisés pour le financement de l'entreprise.

◆ Système

Un système correspond à un ensemble d'éléments en interaction dynamique structurés en fonction d'un but précis.

- A**
-
- actif [69](#)
 - circulant [71](#)
 - économique 127
 - immobilisé [69](#)
 - annexe [66](#), [91](#)
- B**
-
- balance [48](#)
 - balances auxiliaires [50](#)
 - batterie chaînée de ratios 143
 - besoin en fonds de roulement (BFR) 125
 - besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE) 125
 - besoin en fonds de roulement hors exploitation (BFRHE) 127
 - bilan [66](#), [67](#)
- C**
-
- capacité d'autofinancement (CAF) 158
 - cascade des SIG 140
 - charges [87](#)
 - chemin comptable [46](#), [49](#)
 - classes de comptes [40](#)
 - Code de commerce 2003 [35](#)
 - codification [42](#)
 - Comité de la réglementation comptable (CRC) [30](#)
 - comptabilité
 - de gestion [6](#)
 - générale [6](#)
 - compte de résultat [66](#), [86](#)
 - Conseil national de la comptabilité (CNC) [30](#)
 - coût
 - d'acquisition [26](#)
 - de production [26](#)
 - moyen pondéré [46](#)
- D**
-
- définitions de l'entreprise [12](#)
- E**
-
- édifice comptable [22](#)
 - effet
 - de levier 145, 146
 - de massue 146
 - environnements [14](#)
- F**
-
- FIFO [46](#)
 - fonctions de l'entreprise [16](#)
 - fonds de roulement net global (FRNG) 124
- G**
-
- grand-livre [47](#)

grands-livres auxiliaires [50](#)

I

IASB (International Accounting Standard Board) [30](#)

IFRS (International Financial Reporting Standards) [31](#)

inventaire

annuel [44](#)

continu [45](#)

J

journal [46](#)

journaux auxiliaires [49](#)

L

levier financier [144](#)

M

macro-environnement [15](#)

marchandise [72](#)

méso-environnement [15](#)

micro-environnement [15](#)

modèle de bilan [78](#)

N

normalisation comptable [29](#)

O

objectif de la comptabilité [6](#)

P

passif [73](#)

PCG [40](#), [62](#)

principes comptables fondamentaux [23](#)

produits [87](#)

finis [72](#)

intermédiaires [72](#)

R

ratios

de rentabilité [142](#)

de rotation du BFR [129](#)

de structure [129](#)

rentabilité [136](#)

résultat net comptable [90](#), [91](#)

S

soldes intermédiaires de gestion (SIG) [136](#)

solvabilité [124](#)

structure

de marché [18](#)

divisionnelle [15](#)

financière [129](#)

fonctionnelle [15](#)

matricielle [16](#)

système [14](#)

T

taux de croissance [142](#)

travaux comptables

annuels [44](#)

mensuels [43](#)

quotidiens [43](#)

trimestriels [43](#)

trésorerie nette [128](#)

V

valeur vénale [26](#)

variation de stock [136](#)

LISTE DES SCHÉMAS

<u>Le réseau des relations entre les différents environnements de l'entreprise</u>	<u>14</u>
<u>La structure fonctionnelle</u>	<u>16</u>
<u>La structure divisionnelle</u>	<u>16</u>
<u>Les différentes structure de marché</u>	<u>18</u>
<u>Le système de base du chemin comptable</u>	<u>49</u>
<u>Le système centralisateur du chemin comptable.....</u>	<u>50</u>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. Utilité de la comptabilité : champ d'application et objectifs ...	5
2. Comptabilité générale et comptabilité de gestion	6

PREMIÈRE PARTIE

LES MÉCANISMES DE BASE DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

CHAPITRE 1

L'entreprise et son environnement économique	11
1. Définitions de l'entreprise	12
2. L'entreprise en tant que système ouvert	13
2.1 Les principales dimensions de l'entreprise et ses environnements	13
2.2 Les trois structures fondamentales	15
2.3 Les différentes fonctions de l'entreprise	16
2.4 L'adaptation de l'entreprise aux modifications de son environnement	17
2.4.1 Les contraintes de la concurrence	17
2.4.2 Les facteurs de compétitivité	18

CHAPITRE 2

Les principes comptables fondamentaux et leur cadre conceptuel : les outils de la normalisation	21
1. Les principes comptables fondamentaux	23
1.1 Le principe de la comptabilité en partie double (Dual Aspect Concept)	23
1.2 Les principes d'observation	23
1.2.1 Le principe de l'entité comptable (Entity Principle)	24
1.2.2 Le principe de périodicité (Time Period Principle)	24

1.2.3	Le principe de spécialisation des exercices (<i>Realization Concept</i>)	25
1.2.4	Le principe de continuité d'exploitation (<i>Continuity Principle</i>)	25
1.3	Les principes d'évaluation	26
1.3.1	Le principe de quantification monétaire (<i>Money Principle</i>)	26
1.3.2	Le principe des coûts historiques	26
1.3.3	Les principes de prudence et de réalisation (<i>Prudence Principle</i>)	27
1.4	Les principes de responsabilité	28
1.4.1	Le principe de justification des faits (<i>Objectivity Principle</i>)	28
1.4.2	Le principe de permanence des méthodes (<i>Consistency Principle</i>)	28
1.4.3	Le principe de non-compensation (<i>Matching Concept</i>)	28
1.4.4	Les principes de bonne information et d'importance relative (<i>Disclosure and Materiality Principles</i>)	29
2.	Les institutions de la normalisation comptable française	29
3.	L'harmonisation comptable internationale et les difficultés de passage aux IFRS 2005	30
4.	L'impact de l'adoption des normes IFRS sur les entreprises cotées européennes	32
CHAPITRE 3		
	L'organisation du travail comptable	39
1.	Les origines du PCG (1999)	40
2.	Les classes de comptes du PCG (1999) et la codification décimale	40
2.1	Un cadre adapté à la taille et aux besoins des entreprises	41
2.2	Classification et codification	41
2.2.1	Les huit classes de comptes et leur correspondance dans le bilan et le compte de résultat	41
2.2.2	La codification	42
3.	L'organisation chronologique du travail comptable et les systèmes comptables	43
3.1	Le calendrier comptable	43
3.2	Le système de base	46
3.2.1	Le journal	46
3.2.2	Le grand-livre	47
3.2.3	La balance	48
3.3	Le système centralisateur utilisé par les entreprises	49
4.	Applications	51
4.1	Société Fikret SA	51
4.2	Société Fitnat SA	52

4.3	Société Nalan SA	53
4.4	Société Sabos SA	54
4.5	Société Lütftiye SA	55
4.6	Société Berke SA	57

DEUXIÈME PARTIE

ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

CHAPITRE 4

Elaboration des documents de synthèse (I) : le bilan 65

1.	Les obligations légales faites à l'entreprise et les trois systèmes d'établissement des comptes annuels	66
2.	Une étape préliminaire indispensable : la balance générale ..	67
3.	Le bilan : présentation et analyse des postes	67
3.1	L'actif du bilan	69
3.1.1	Définition des actifs	69
3.1.2	L'actif immobilisé	69
3.1.3	L'actif circulant	71
3.1.4	Évaluation des actifs	72
3.2	Le passif du bilan	73
3.2.1	Définition des passifs	73
3.2.2	Les capitaux propres	73
3.2.3	Les provisions pour risques et charges	75
3.2.4	Les dettes	75
3.2.5	Les produits constatés d'avance	76

CHAPITRE 5

Élaboration des documents de synthèse (II) : le compte de résultat et l'annexe 85

1.	Le compte de résultat	86
1.1	Charges, produits et résultat net	87
1.2	Les produits et charges d'exploitation	88
1.2.1	Les produits d'exploitation	88
1.2.2	Les charges d'exploitation	88
1.3	Les opérations faites en commun	89
1.4	Les produits et charges financiers	89
1.5	Les produits et charges exceptionnels	90
1.6	Les charges de prélèvement	90
1.7	La décomposition du résultat net comptable	90
2.	L'annexe	91
3.	Applications	94
3.1	Constitution d'un bilan d'ouverture	94
3.2	Société Saya SA	97

3.3	<i>Société Sabahat SA</i>	102
3.4	<i>Société Beysül SA</i>	106
3.5	<i>Société Bersan SA</i>	110

TROISIÈME PARTIE

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

CHAPITRE 6

Analyse du bilan : la solvabilité de l'entreprise		123
1.	FRNG, BFR et trésorerie nette	124
1.1	<i>Le fonds de roulement net global</i>	124
1.2	<i>Le besoin en fonds de roulement</i>	125
1.2.1	<i>Le BFRE</i>	125
1.2.2	<i>Le BFRHE</i>	127
1.2.3	<i>Le BFR</i>	127
1.3	<i>La trésorerie nette</i>	128
2.	Diagnostic financier et ratios d'analyse du bilan	129
2.1	<i>Les ratios de structure</i>	129
2.2	<i>Les ratios de rotation du BFR</i>	129
3.	Applications	131
3.1	<i>Société Saya SA</i>	131
3.2	<i>Société Sabahat SA</i>	131
3.3	<i>Société Bersan SA</i>	131

CHAPITRE 7

Analyse du compte de résultat : le diagnostic de la rentabilité		135
1.	Présentation des SIG	136
1.1	<i>La marge commerciale</i>	136
1.2	<i>La production de l'exercice</i>	137
1.3	<i>La valeur ajoutée</i>	137
1.4	<i>L'excédent brut d'exploitation</i>	138
1.5	<i>Le résultat d'exploitation</i>	139
1.6	<i>Le résultat courant avant impôts</i>	140
1.7	<i>Cascade des SIG et reconstitution du résultat net comptable</i>	140
2.	Mise en œuvre du diagnostic financier : l'étude de la rentabilité par les ratios	141
2.1	<i>Le taux de croissance</i>	142
2.2	<i>Les ratios de rentabilité</i>	142
2.2.1	<i>La rentabilité économique</i>	142
2.2.2	<i>La rentabilité financière</i>	142
2.2.3	<i>Autres ratios</i>	143

3. Les déterminants de la rentabilité financière	143
3.1 La rentabilité financière en tant que batterie chaînée de ratios	143
3.2 Le levier financier et l'effet de levier	144
4. Applications	146
4.1 Société Sabahat SA	146
4.2 Société Bersan SA	148
4.3 Société Tarabya SA	150

CHAPITRE 8

La notion de capacité d'autofinancement et ses implications

157

1. Définition et intérêt de la capacité d'autofinancement	158
1.1 Définition	158
1.2 Le double intérêt de la CAF	158
2. Importance de la notion de CAF	159
3. Méthodes de calcul	159
3.1 Calcul de la CAF (PCG) à partir de l'EBE (méthode descendante) :	160
3.2 Calcul de la CAF (PCG) à partir du résultat net comptable (méthode ascendante) :	160
4. Application : calcul de la CAF de la Société Tarabya SA	161

QUATRIÈME PARTIE

CAS DE SYNTHÈSE

1. Cas n° 1 : Société Aytaç SA. Bilan d'ouverture, journal, grand-livre et balance	167
2. Cas n° 2 : Société Refia SA. Journal, balance	177
3. Cas n° 3 : Société Topçu SA. Journal, bilan, compte de résultat	181
4. Cas n° 4 : Société Osman SA. Compte de résultat, SIG et CAF	187

GLOSSAIRE	193
-----------------	-----

INDEX	201
-------------	-----

LISTE DES SCHÉMAS	203
-------------------------	-----

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

Destiné aux étudiants et enseignants de 1^{er} cycle en sciences économiques, gestion et administration économique et sociale (AES), ainsi que des IUT et IUP comptabilité, cet ouvrage propose une **présentation conceptuelle progressive de l'entreprise et des mécanismes comptables**.

Sont ainsi abordés successivement :

- l'environnement de l'entreprise
- les principes comptables fondamentaux
- l'organisation du travail comptable
- les documents de synthèse
- l'analyse de la solvabilité et de la rentabilité
- la capacité d'autofinancement.

Il présente également de façon explicite les **enjeux et implications du passage aux IFRS 2005** dans le cadre de l'harmonisation internationale des normes comptables.

Conçu comme un outil pédagogique et concret, l'ouvrage propose de **nombreux exercices d'application entièrement corrigés**. En fin de chapitre, figurent systématiquement un résumé, une liste de mots clés et de questions de réflexion, ainsi que des références bibliographiques.

L'ambition de l'ouvrage est de permettre le décryptage et la compréhension des informations et instruments comptables, pour une utilisation performante des outils et procédures.

Cyrille Mandou

Maître de conférences en sciences de gestion à l'Université de Perpignan, chercheur au Groupe de recherche en économie mathématique (GEREM) et directeur pédagogique de l'IAE (Institut d'administration des entreprises) de Perpignan.

COGEEEN

ISBN 2-8041-4360-0

ISSN 1378-4250

